

Document de Référence

Exercice clos le 31 décembre 2011



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juin 2012, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes annuels de la Société Afone S.A ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société Afone S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels que présentés aux pages 74 à 100 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mai 2011 sous n°D.11-0482 ;
- le rapport de gestion et les comptes consolidés du Groupe ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels que respectivement présentés aux pages 136 à 154 et 37 à 73 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mai 2011 sous n° D. 11-0482.
- les comptes annuels de la Société Afone S.A ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société Afone S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels que présentés aux pages 80 à 98 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 juin 2010 sous n°D.10-0561 ;
- le rapport de gestion et les comptes consolidés du Groupe ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels que présentés aux pages 29 à 79 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 juin 2010 sous n° D. 10-0561.

Ces deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles :

- sur le site Internet de la société, www.afone.com
- ou sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org

SOMMAIRE

I – PERSONNE RESPONSABLE	4
I.1 – Personne responsable des informations contenues dans le document d’enregistrement	4
I.2 – Déclaration de la Personne Responsable	4
II – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	5
II.1 – Commissaires aux comptes titulaires	5
II.2 – Commissaires aux comptes suppléants	5
III – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	6
III.1 – Compte de résultat consolidé	6
III.2 – Bilan consolidé	6
III.3 – Tableau des flux de trésorerie consolidé	7
IV – DEVELOPPEMENT DURABLE	8
IV.1 – Ressources humaines et Politique sociale	8
IV.2 – Informations environnementales	8
V – FACTEURS DE RISQUE	10
V.1 – Risques opérationnels	10
V.2 – Risques juridiques	14
V.3 – Risques financiers	15
V.4 – Description des litiges en cours	18
VI – INFORMATIONS CONCERNANT L’EMETTEUR	19
VI.1 – Histoire et évolution de la société	19
VI.2 – Investissements	23
VII – DESCRIPTION DES ACTIVITES	24
VII.1 – Le marché	24
VII.2 – La stratégie d’Afone	28
VII.3 – Présentation générale de l’activité	29
VII.4 – Evènements exceptionnels	33
VII.5 – Dépendance à l’égard des brevets	33
VII.6 – Réglementation	33
VII.7 – Fournisseurs	33
VII.8 – Assurances	34
VIII – ORGANIGRAMME	36
VIII.1 – Organigramme	36
VIII.2 – Périmètre de consolidation	36
IX – PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS	37
IX.1 – Le réseau	37
IX.2 – Les locaux	38

X – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	39
X.1 – Comptes consolidés du Groupe Afone au 31 décembre 2011	39
X.2 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	72
X.3 – Comptes sociaux de la société Afone au 31 décembre 2011	75
X.4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2011	98
XI – EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT	104
XI.1 – Evolution du Capital	104
XI.2 – Répartition de l'actionnariat	108
XII – INNOVATION, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	111
XIII – INFORMATION SUR LES TENDANCES	112
XIV – PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	113
XV – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE	114
XV.1 – Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	114
XV.2 – Organisation et fonctionnement de la Direction Générale	115
XV.3 – Contrôle interne et gestion des risques	117
<i>Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la gouvernance et au contrôle interne ...</i>	<i>117</i>
XV.4 – Rapport des commissaires aux comptes	128
XVI – REMUNERATIONS ET AVANTAGES	131
XVII – SALARIES	132
XVIII – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	134
XIX – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	135
XIX.1 – Politique d'information	135
XIX.2 – Liste des documents accessibles au public	137
XX – ASSEMBLEE GENERALE 2012	140
XX.1 – Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2011 incluant le rapport sur le Groupe consolidé	140
XX.2 – Assemblée Générale Mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 1 ^{er} juin 2012 – Texte des résolutions proposées	154
ANNEXE 1 – TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE.....	159
ANNEXE 2 – RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	160
ANNEXE 2 – TABLE DE CONCORDANCE	161

I - PERSONNE RESPONSABLE

I.1 – Personne responsable des informations contenues dans le document d’enregistrement

Le Président Directeur Général
Monsieur Philip FOURNIER

I.2 – Déclaration de la Personne Responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Le 8 juin 2012

Philip FOURNIER

II – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

II.1 – Commissaires aux comptes titulaires

<p><u>BECOUBE</u></p> <p>Représenté par Monsieur Sébastien BERTRAND 19 rue René Rouchy, 49100 Angers</p> <p>Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Angers Membre du réseau international Crowe Horwath</p> <p>Date du début du premier mandat : 27 juin 2003. Date du dernier renouvellement : 28 mai 2009. Durée du présent mandat : 6 ans Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.</p>	<p><u>EXPERTISES ET SERVICES</u></p> <p>Représenté par Monsieur Philippe SENECHAL 11 bis rue Portalis, 75008 Paris</p> <p>Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris</p> <p>Date du début du premier mandat : 4 novembre 2000. Date du dernier renouvellement : 21 avril 2006. Durée du présent mandat : 6 ans Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>
--	--

II.2 – Commissaires aux comptes suppléants

<p><u>Groupe Y BOULLIER</u></p> <p>1 bis rue des Montgolfières, 44120 Vertou</p> <p>Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes</p> <p>Date du début du premier mandat : 27 juin 2003. Date du dernier renouvellement : 28 mai 2009. Durée du présent mandat : 6 ans Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.</p>	<p><u>PROGESTION</u></p> <p>111 rue Cardinet, 75017 Paris</p> <p>Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris</p> <p>Date du début du premier mandat : 21 avril 2006. Durée du présent mandat : 6 ans Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>
--	---

Aucun contrôleur légal n'a démissionné, n'a été écarté durant la période couverte par les informations financières historiques et postérieurement au 31 décembre 2011.

III – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées présentées ci-après, relatives aux exercices clos les 31 décembre 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011, sont extraites des comptes consolidés qui ont été audités par BECOUZE et EXPERTISES ET SERVICES.

Les informations financières sélectionnées portant sur les exercices clos les 31 décembre 2011, 2010 et 2009 doivent être lues conjointement avec les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe sur ces exercices.

III.1 – Compte de résultat consolidé

Montants établis en normes IFRS, en milliers d'euros, exceptées les données relatives au résultat par action.

	2011	2010	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires net	84 594	71 683	65 836	65 486	62 131
Résultat opérationnel	6 651	2 971	1 484	-16 201	-4 001
Résultat net des activités poursuivies	4 929	3 601	2 721	-14 836	-3 260
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-
Résultat net part du Groupe	4 945	3 601	2 724	-14 833	-3 267
Résultat net part du Groupe par action	0,793	0,577	0,437	-2,379	-0,524
Dividende par action au titre de l'exercice	0,580	0,400	0,320	-	-

III.2 – Bilan consolidé

Montants établis en normes IFRS, en milliers d'euros.

	2011	2010	2009	2008	2007
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	20 225	20 182	18 018	18 593	30 875
Immobilisations corporelles nettes	12 760	13 874	14 512	15 711	17 362
Total de l'actif	91 621	95 516	77 701	76 448	92 026
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 404	18 147	12 886	8 982	4 610
Capitaux propres	39 496	39 662	38 093	35 446	50 218

⁽¹⁾ Comprend les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles.

III.3 – Tableau des flux de trésorerie consolidé

Montants établis en normes IFRS, en milliers d'euros.

	2011	2010	2009	2008	2007
Flux net de trésorerie généré par l'activité	9 030	6 110	8 077	2 811	3 188
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-3 798	-1 213	-1 540	4 097	-17 120
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 919	-2 001	-2 633	-2 532	-2 452
Disponibilités et quasi-disponibilités nettes à la clôture	17 094	15 781	12 886	8 982	4 610

IV – DEVELOPPEMENT DURABLE

IV.1 – Ressources humaines et Politique sociale

La gestion administrative ainsi que la prise en compte des spécificités locales restent le socle du développement des ressources humaines du Groupe mais l'essentiel des efforts se concentre vers l'accompagnement des managers et la gestion des mobilités fonctionnelles ou géographiques.

Les équipes RH, sous l'impulsion du directeur des Ressources Humaines Groupe, développent une approche concrète de la gestion des hommes où chaque collaborateur est impliqué, qui s'illustre par :

- ✓ L'organisation d'entretiens professionnels annuels d'évaluation, qui concernent tous les salariés du Groupe. Ces entretiens « manager-collaborateur », importante démarche de management, ont pour but d'améliorer la performance des salariés, de mettre en avant leurs potentiels et d'accompagner ainsi au mieux la gestion des ressources humaines du Groupe. Les objectifs de ces entretiens sont l'évaluation de l'année écoulée, la définition et la planification des objectifs futurs, le maintien et le renforcement des conditions de performance et le développement des compétences.
- ✓ La mise en œuvre de systèmes d'informations RH, permettant d'automatiser un certain nombre de tâches, notamment grâce à un accès direct pour les collaborateurs et les managers, à la gestion des plannings de présence, des congés... Des processus collaboratifs complémentaires sont déployés régulièrement.
- ✓ La mise en place d'une démarche active d'intégration et de formation, notamment pour le personnel employé dans l'encadrement commercial.

Ces outils et les démarches de développement de compétences sont destinés à trois pôles métiers regroupant les fonctions opérationnelles du Groupe :

- Les fonctions commerciales (itinérants, sédentaires, grands comptes ...),
- Les fonctions commerciales supports (développement, audit & qualité, marketing, achats, e-commerce, service clients et SAV, informatique décisionnelle ...)
- Les fonctions supports administratives (commercial opérationnel, juridique, ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion, frais généraux, back office, logistique, informatique....).

IV.2 – Informations environnementales

L'activité du Groupe repose essentiellement sur la prestation de service et la distribution de produits de télécommunications.

D'une manière générale, le Groupe se conforme aux législations locales concernant le recyclage des produits électroniques, notamment les batteries de téléphone, les écrans informatiques et les téléphones mobiles usagés.

IV.2.1 – Directive européenne sur le recyclage des produits électroniques

Afin de réduire le poids des déchets et contribuer à la décroissance de la charge polluante des rejets industriels, la directive européenne sur le recyclage des produits électriques et électroniques du 27 janvier 2003 2002/96/CE, impose aux producteurs de déchets (distributeurs, fabricants, importateurs) d'équipements électriques et électroniques (téléphones, appareils photos, PC, écran...) de prendre en charge la collecte et le recyclage des déchets. En France, cette directive européenne a été transposée par le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005.

Les obligations réglementaires sont les suivantes :

✓ Le Marquage

Depuis le 13 août 2005, chaque EEE doit être revêtu :

- du symbole de la poubelle barré sur roues qui indique que les EEE font l'objet d'une collecte sélective ;
- d'un marquage permettant d'identifier son producteur et de déterminer que l'EEE a été mis sur le marché après le 13 août 2005.

✓ Reprise des équipements

Les distributeurs doivent, lorsqu'ils fournissent un nouveau produit, reprendre les EEE que leur cèdent les consommateurs.

Après avoir repris les EEE, les distributeurs ont la possibilité :

- soit de les proposer à des associations pour en faire des dons,
- soit de faire intervenir un éco-organisme qui se chargera du traitement, ou bien de prendre en charge soi-même le traitement de ces déchets.

✓ Informer les utilisateurs du coût correspondant à l'élimination des EEE mis sur le marché avant le 13 août 2005 par une mention particulière sur la facture de vente sans que le coût n'excède les coûts réellement supportés.

IV.2.2 – Obligations du Groupe AFONE

En tant que distributeur d'EEE, Afone est concerné par les obligations de la Directive ci-dessus présentée. En effet, est considéré comme distributeur toute personne, quelque soit la technique de distribution utilisée (y compris par vente à distance), qui fournit à titre commercial des EEE à l'utilisateur final.

IV.2.3 – Mesures prises par le Groupe AFONE

En France, cette obligation est en vigueur depuis le 16 novembre 2006.

AFONE s'est conformé depuis 2005 à certaines obligations de collecte des appareils usagers via son activité de distribution directe.

Les utilisateurs finaux sont invités à retourner au centre logistique du Groupe AFONE les matériels usagés. En fonction de l'état de ces matériels, ils sont soit recyclés, soit remis en état de fonctionnement optimal afin de servir au dépannage des clients.

Concernant l'obligation de reporter le coût de l'élimination des déchets sur les documents de vente et les factures, entrée en vigueur le 15 novembre 2006, AFONE a intégré au sein de son système informatique le barème correspondant.

V – FACTEURS DE RISQUE

Outre les informations contenues dans le présent document de référence, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques, ou l'un de ces risques, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats d'Afone. En outre, d'autres risques, qui ne sont pas encore identifiés ou sont actuellement considérés comme non significatifs par Afone, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Les risques présentés dans ce chapitre concernent :

- Les risques liés à l'activité d'Afone (voir la section V.1) ;
- Les risques de nature juridique (voir la section V.2) ;
- Les risques financiers (voir la section V.3).

Au sein de chaque section, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante, selon le jugement actuel de la Société. L'appréciation par la Société de cet ordre d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux externes ou propres à Afone.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

V.1 – Risques opérationnels

V.1.1 – Risques liés au secteur, à l'environnement économique et à la stratégie

- ✓ La vive concurrence dans le secteur sur lequel intervient Afone pourrait entraîner une baisse des parts de marché ou de la rentabilité de ses activités.

Afone doit faire face à une concurrence très vive dans les principaux marchés sur lesquels elle opère. Face à cette concurrence et dans l'objectif d'accroître ou maintenir ses parts de marchés, le Groupe a été conduit développer de nouveaux services, ainsi qu'à procéder à des investissements importants.

Si l'accroissement de la concurrence sur les services de base ne permettait pas à Afone de maintenir ses parts de marché ou conduisait à réduire significativement ses marges, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

- ✓ La crise économique actuelle pourrait affecter l'activité d'Afone de manière significative, notamment par son impact sur le chiffre d'affaires du Groupe ou le développement des nouveaux services.

La crise économique s'est traduite au cours des dernières années par un ralentissement prononcé de l'économie française qui pourrait se prolonger ou s'aggraver si les incertitudes concernant l'économie mondiale et notamment européenne perdure.

La détérioration de l'activité économique et son impact sur la consommation des ménages et des entreprises, ainsi que l'anticipation d'un retour éventuel à des conditions inflationnistes sont autant d'éléments qui pourraient affecter de manière significative l'activité, le chiffre d'affaires et les résultats d'Afone.

De plus, la crise économique est génératrice de risques sur les créances clients, tels que l'allongement des délais de paiement des clients avec un impact sur le besoin en fonds de roulement, et l'accroissement des impayés avec un impact sur le chiffre d'affaires et la marge en raison de l'application des normes IFRS.

- ✓ La saturation des réseaux de collecte et de transport engendrée par le développement de nouveaux usages pourrait contraindre les fournisseurs d'accès et les opérateurs de réseaux mobiles à procéder à moyen terme à des investissements très importants dans les réseaux qui pourraient alors se révéler difficiles, voire impossibles à rentabiliser.

La généralisation actuelle des usages du haut débit a déjà ponctuellement produit et pourrait conduire plus globalement à l'avenir à la saturation des réseaux de collecte et de transport existants, provoquant à court terme l'insatisfaction des clients.

Pour répondre à la demande des clients, à la pression des fournisseurs de service, ou des autorités réglementaires, les opérateurs actuels pourraient être contraints à moyen terme de procéder à des investissements massifs afin d'augmenter la capacité de ses réseaux.

Il n'existe aucune garantie que de tels investissements, nécessaires ou imposés, et réalisés par les opérateurs historiques, ne puissent pas être répercutés sur les structures comme Afone. Si une telle situation se révélait, la situation financière d'Afone pourrait alors en être affectée.

- ✓ Afone a opté pour une stratégie de développement de nouvelles activités de croissance pour faire face aux situations listées ci-dessus, cette stratégie pourrait s'avérer coûteuse et/ou inefficace, notamment en raison de la crise économique ou du cadre réglementaire.

Afin de faire face à l'évolution rapide de son secteur d'activité, Afone a opté pour une stratégie qui s'appuie notamment sur le développement de services à valeur ajoutée et sur le développement de nouveaux domaines d'activité tels que l'acquisition monétique (agrément ACP obtenu le 6 septembre 2010), la gestion intelligente des flux monétiques (AfonePilot), la télésurveillance grand public.

La poursuite de ces objectifs requiert des ressources importantes, notamment pour ce qui concerne le développement des services, sans garantie que l'usage de ces services ne se développe et permette de rentabiliser les coûts correspondants.

Par ailleurs, le développement de ces nouveaux services pourrait être entravé en raison des développements réglementaires ou en raison de la crise économique, ces services pouvant être considérés par certains clients comme des services non-essentiels.

Enfin, les services à valeur ajoutée proposés par Afone pourraient ne pas répondre à la demande des clients, ou s'avérer impossibles à produire à un prix raisonnable. Le développement du chiffre d'affaires attendu des nouvelles activités pourrait ainsi être entravé et affecter les perspectives de croissance d'Afone, sa situation financière et ses résultats.

- ✓ La concurrence entre intervenants du marché se joue, et se jouera davantage à l'avenir, sur la capacité des acteurs à offrir des services toujours plus performants, innovants, simples à utiliser et compétitifs. Une déficience dans la capacité d'Afone à fournir de tels services pourrait conduire à la perte de clients et de parts de marché, et affecter son chiffre d'affaires, ses marges et ses résultats.

L'intensification de la concurrence conduit Afone à développer des offres de services toujours plus performantes, innovantes, et compétitives, à destination d'un public toujours plus exigeant.

La mise en place et l'offre de tels services nécessitent d'importants efforts de recherche et d'innovation, la maîtrise de technologies complexes, des décisions de lancement très précoces qui supposent une bonne anticipation de l'évolution des besoins.

Si Afone ne parvenait pas à maîtriser la complexité des réseaux, des technologies, et des processus nécessaires pour répondre aux attentes de simplicité de ses clients, elle pourrait perdre (ou ne pas acquérir) des parts de marché ou être contrainte à réduire ses marges sur les grandes innovations au cœur de l'évolution du marché, et sa situation financière et ses résultats pourraient alors en être affectés.

- ✓ Pour rester compétitive, Afone va devoir poursuivre la simplification de son organisation et de ses infrastructures et la réduction de ses coûts fixes. Si Afone ne parvenait pas à réussir cette transformation, ses marges opérationnelles, sa situation financière et ses résultats pourraient en être négativement affectés.

La capacité d'Afone à affronter ses concurrents et à tirer parti de nouvelles technologies et de nouveaux produits nécessite la transformation accélérée de son organisation, de ses modes de fonctionnement, et de sa structure de coûts. Cette maîtrise des coûts nécessite de continuer à mutualiser les différents systèmes d'information, plateformes de services.

Si Afone ne parvenait pas à réaliser ces transformations, ses marges opérationnelles, sa situation financière et ses résultats pourraient en être négativement affectés.

V.1.2 – Risques de contrepartie (Clients / Fournisseurs)

Le nombre de clients individuels est important. Le risque de dépendance lié aux clients reste donc faible. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que dans le futur Afone ne sera pas dépendant d'un ou plusieurs clients clefs. Si Afone venait à perdre un ou plusieurs de ces clients, sa situation financière et ses résultats pourraient en être négativement affectés.

Poids dans le chiffre d'affaires des principaux clients :

	2011	2010	2009
Principal client	1 %	1 %	1 %
Cinq principaux clients	3 %	4 %	3 %
Dix principaux clients	5 %	5 %	4 %

Par ailleurs, dans un souci de réduire sa dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs, le groupe AFONE a élargi le nombre d'opérateurs télécoms avec lesquels il travaille et a conclu un accord stratégique avec Completel. Cet accord sécurise l'accès d'Afone au réseau.

AFONE travaille avec Completel, France Télécom, 9 Telecom Cégétel SFR et VERIZON. Le chiffre d'affaires est établi à réception des données relatives au trafic transmises par les opérateurs télécom. Après examen contradictoire avec les données internes dont dispose Afone, une facture est émise afin de percevoir les fonds collectés par ces différents opérateurs.

Poids dans les achats et charges externes des principaux fournisseurs :

	2011	2010	2009
Principal fournisseur	56 %	51 %	49 %
Cinq principaux fournisseurs	74 %	66 %	67 %
Dix principaux fournisseurs	80 %	74 %	77 %

V.1.3 – Risques concernant les ressources humaines

- ✓ Afone a mis en place un plan ambitieux pour répondre à la nécessité d'adéquation humaine avec l'activité de la Société, mais ce plan pourrait ne pas délivrer les résultats attendus, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur l'image, le fonctionnement et les résultats du Groupe.

Le Groupe a lancé depuis plusieurs exercices un plan ambitieux visant à apporter des solutions durables aux facteurs de risques humains identifiés. Ce plan a notamment conduit à la réalisation d'un état des lieux sur la corrélation entre les besoins et les moyens engagés pour répondre à ces besoins.

Par ailleurs, Afone a mené avec les partenaires sociaux des négociations sur un certain nombre de thèmes comme le stress, les conditions de travail et les perspectives de développement professionnel, de formation et de mobilité.

Bien que le Groupe considère que le coût de la mise en place d'un tel plan devrait être plus que compensé par les bénéfices qu'en tireront l'entreprise et ses salariés, ce plan pourrait cependant ralentir certains programmes engagés par le Groupe. En outre, dans l'éventualité où ce plan ne déboucherait pas sur les résultats attendus, il pourrait en résulter des impacts négatifs sur l'image de marque du Groupe, son fonctionnement et ses résultats.

- ✓ Si Afone ne réussissait pas à présenter une attractivité suffisante pour recruter en temps voulu le personnel qualifié qui lui sera nécessaire pour développer son activité, ses activités commerciales et son résultat opérationnel pourraient en être affectés.

Afone est exposée, sur tous les marchés où elle opère, aux risques liés à sa capacité à attirer ou à retenir un personnel qualifié sur ses métiers stratégiques et à réaliser le renouvellement des compétences dans les métiers clés.

Le succès d'Afone dépend en partie de son aptitude à attirer un personnel qualifié, et à retenir et motiver les meilleurs éléments de son personnel.

V.1.4 – Autres risques opérationnels

- ✓ Les défaillances des réseaux techniques et du système d'information pourraient réduire le trafic, diminuer le chiffre d'affaires et nuire à la réputation du Groupe.

Des dommages ou des interruptions du service fourni aux clients peuvent se produire à la suite de pannes ou d'erreurs humaines. Compte tenu des procédures de sécurité mis en place, ce risque est considéré par le Groupe comme quasi-nul, mais ne peut cependant pas être ignoré.

Bien qu'impossible à quantifier, l'impact de tels événements risquerait de mécontenter les clients, de réduire le trafic et le chiffre d'affaires d'Afone.

Enfin, dans la période actuelle, le risque de défaillance du système d'information à usage interne d'Afone est accru du fait de la mise en place de nouveaux services ou de nouvelles applications relatives à la facturation et à la gestion des relations avec les clients.

- ✓ Les infrastructures techniques sont vulnérables aux dommages ou aux interruptions provoqués par des inondations, tempêtes, incendies, la guerre, les actes terroristes, les dégradations intentionnelles, les actes de malveillance ou autres événements similaires.

Une catastrophe naturelle, telle que les tempêtes Klaus et Xynthia qui ont sévi début 2009 et fin février 2010, ainsi que d'autres incidents imprévus touchant les installations utilisées par Afone ou tout autre dommage peuvent conduire à des interruptions de services prolongées.

Les dégâts causés par ces catastrophes de grande ampleur peuvent avoir des conséquences qui seraient nuisibles pour l'image d'Afone.

- ✓ Afone a recours régulièrement à l'externalisation de certaines de ses activités. Un tel recours à l'externalisation induit une dépendance envers les fournisseurs et expose l'entreprise à un risque d'image et de continuité de l'activité externalisée en cas de défaillance de ceux-ci, voire même au risque de devoir reprendre cette activité à un coût démesuré.

Afone est conduite à externaliser certains pans de son activité selon diverses modalités en fonction des opportunités qui s'offrent à elle, ou des contraintes opérationnelles ou financières.

Ces opérations d'externalisation sont porteuses de risques pour la société, notamment sur les plans social, financier, et juridique. Des contentieux avec les prestataires choisis ou avec les employés ou les partenaires sociaux pourraient en découler.

En outre, si le niveau de qualité des prestataires ne répondait pas aux critères attendus par Afone ou par ses clients, l'image du Groupe et ses résultats pourraient être affectés.

Enfin, Afone pourrait être contrainte de mettre fin à certaines opérations d'externalisation qui ne s'effectueraient pas dans de bonnes conditions, et serait conduite à assurer elle-même les activités correspondantes à des coûts supérieurs, et alors qu'elle ne disposerait plus nécessairement des compétences requises. Dans tous les cas, l'image du Groupe et ses résultats pourraient en être affectés.

- ✓ Les activités d'opérateur de réseaux de télécommunications impliquent l'emploi de certaines installations, produits ou substances susceptibles de présenter des dangers ou des inconvénients pour l'environnement.

Afone considère que ses activités d'opérateur de télécommunications ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, ces activités ne mettent en œuvre aucun processus de production portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles (eau, air), ou à la biodiversité.

Afone ne peut cependant pas exclure une évolution de la législation et de la réglementation, qui l'obligerait à effectuer des dépenses et à constituer des provisions importantes à ce titre.

V.2 – Risques juridiques

- ✓ Afone opère dans des marchés fortement réglementés où elle bénéficie d'une marge de manœuvre réduite pour gérer ses activités et subit une pression réglementaire constante.

Afone doit se conformer à un ensemble d'obligations réglementaires relatives à la fourniture de ses produits et services, liées notamment à l'obtention de licences, ainsi qu'au contrôle des autorités qui veillent au maintien d'une concurrence effective sur les marchés des communications électroniques.

Afone estime respecter, d'une manière générale, l'ensemble de la réglementation spécifique en vigueur, ainsi que les conditions d'exercice de ses licences d'opérateur, mais elle ne peut préjuger sur ce point de l'appréciation des autorités de contrôle et des autorités judiciaires qui pourraient être saisies ou qui ont déjà été saisies pour un certain nombre de demandes.

- ✓ Afone peut être impliquée dans des procédures judiciaires et des litiges avec des autorités de régulation, des concurrents ou d'autres parties. L'issue de ces procédures est généralement incertaine et pourrait avoir un impact significatif sur ses résultats ou sa situation financière.

La position d'Afone en tant qu'opérateur de télécommunications monétiques retient l'attention des concurrents et des autorités responsables de la concurrence.

Le résultat de procédures contentieuses est par définition imprévisible. L'évolution ou l'issue de certaines de ces procédures en cours ou de l'ensemble d'entre elles pourrait avoir un impact significatif sur ses résultats ou sa situation financière.

- ✓ Les activités et le résultat d'Afone pourraient être affectés de manière significative par des changements législatifs, réglementaires ou de politique gouvernementale

Les activités et le résultat d'exploitation d'Afone pourraient être affectés de manière significative par des changements législatifs, réglementaires ou de politique gouvernementale, et notamment par des décisions prises par les autorités réglementaires et les autorités de la concurrence en ce qui concerne :

- L'octroi, la modification ou le renouvellement de licences.
- La tarification des services.
- L'instauration de nouvelles taxes. Ainsi, la loi de réforme de l'audiovisuel public a instauré une taxe de 0,9 % sur le chiffre d'affaires taxable des opérateurs télécoms dont Afone.

De telles décisions pourraient affecter le chiffre d'affaires et les résultats du groupe de manière significative.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

V.3 – Risques financiers

V.3.1 – Risque de liquidité

- ✓ Les résultats et les perspectives d'Afone pourraient être affectés si les conditions d'accès aux marchés de capitaux restaient difficiles ou se durcissaient davantage.

Depuis plus de trois ans, les marchés financiers sont soumis à une grande volatilité ainsi qu'à des dysfonctionnements qui ont réduit de manière significative leur liquidité.

Même si la situation des marchés s'est partiellement rétablie, rien ne permet à ce jour de déterminer qu'elle ne redeviendra pas dans l'avenir similaire à celle qui existait fin 2008. Même dans l'hypothèse où les conditions évolueraient favorablement, il pourrait exister une concurrence entre Afone et les prêteurs, ce qui risquerait d'exercer une pression supplémentaire sur le coût et les conditions de financement.

De ce fait et dans ces conditions, Afone qui a recours aux financements bancaires n'est nullement assuré d'obtenir les financements ou refinancements nécessaires à son activité à des prix et dans des conditions considérées comme raisonnables, et ce même si Afone bénéficie d'un bilan solide.

Dans tous les cas, les résultats, les flux de trésorerie et, plus généralement, la situation financière, ainsi que la marge de manœuvre d'Afone pourraient être affectés de manière défavorable.

V.3.2 – Risque de taux

- ✓ Les activités d'Afone pourraient être affectées par l'évolution des taux d'intérêt.

Dans le cadre normal de son activité, Afone fait appel aux prêts bancaires, pour alimenter ses besoins en financement.

Selon la politique d'Afone, une partie de son endettement est soumise à un taux variable alors que l'autre partie (largement majoritaire) est soumise à un taux fixe. De ce fait, Afone est exposée à la hausse des taux d'intérêt, d'une part pour la partie variable de sa dette, et d'autre part pour les refinancements. Les conséquences d'un financement conclu lors d'une période où les taux proposés sont élevés peuvent perdurer en fonction de la date d'échéance du prêt ou des obligations contractées.

Compte tenu des montants en jeu, la société ne dispose pas d'outils ou d'une organisation spécifiques pour assurer la gestion du risque de taux. De même, elle ne pratique pas d'opération hors bilan dans le but de modifier l'échéancier de sa dette.

V.3.3 – Risque de change

Les résultats et la trésorerie d'Afone ne sont pas exposés aux variations des taux de change.

V.3.4 – Risque de dépréciation des actifs

- ✓ Afone a enregistré des écarts d'acquisition importants à la suite des acquisitions réalisées. Des dépréciations de ces écarts d'acquisition, susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur le bilan et les résultats d'Afone, pourraient être comptabilisées en application des normes IFRS suite à des réorganisations internes au groupe.

Afone a enregistré des écarts d'acquisition significatifs liés aux acquisitions effectuées, dont notamment l'acquisition de Carte & Services. Les écarts d'acquisition s'élèvent à environ 14,9 millions d'euros au 31 décembre 2011.

En application des normes IFRS, la valeur actuelle des écarts d'acquisition fait l'objet annuellement d'un examen et lorsque des événements ou circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible de survenir, Afone déprécie ces écarts d'acquisitions, notamment en cas de survenance d'événements ou de circonstances comprenant des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date de l'acquisition.

De nouveaux événements ou circonstances défavorables pourraient conduire Afone à revoir la valeur actuelle de ces écarts d'acquisition et à enregistrer de nouvelles dépréciations significatives qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

Par ailleurs, dans le cadre de l'examen de la valeur actuelle des écarts d'acquisition, Afone procède à des tests de perte de valeur au niveau auquel le Groupe apprécie le retour sur investissement des écarts d'acquisition. Ce niveau peut être une unité génératrice de trésorerie ou un regroupement d'unités génératrices de trésorerie d'une même activité. Ces regroupements d'unités génératrices de trésorerie sont susceptibles d'être modifiés en fonction des changements d'organisation du Groupe.

En outre, l'adoption éventuelle de nouvelles règles pour la définition des secteurs d'activité pourrait imposer au Groupe de modifier les regroupements actuellement définis. Ces modifications pourraient avoir un impact sur le résultat des tests de perte de valeur, et, par conséquent, sur les pertes de valeur constatées.

V.3.5 – Risque sur actions

Hormis ses participations dans ses filiales, la Société ne réalise aucun investissement en actions ou dans d'autres instruments financiers.

Il existe des investissements dans les actions propres Afone, soumis au risque de marché et à une baisse des cours.

V.3.6 – Risque liés aux engagements de rachats auprès des minoritaires

Afone n'est pas exposé aux risques liés aux engagements de rachats auprès des minoritaires, aucun engagement d'achat n'ayant été contracté vis-à-vis de ces derniers.

Au 31/12/2011, les actionnaires minoritaires des filiales du groupe sont M. et Mme GARETTI pour la part de 25% de la SARL Sextant dont M. GARETTI est le gérant, ainsi que les actionnaires minoritaires de la société AFONE PAIEMENT pour la part de 10 %.

V.3.7 – Risque de non-paiement

La quasi totalité des créances clients sont nombreuses et de montants peu significatifs. Les risques de non paiement liés sont provisionnés.

V.4 – Description des litiges en cours

Les procédures contentieuses font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont établies dès connaissance des procédures et évaluées par la société et ses conseils juridiques selon la probabilité d'occurrence du risque.

A la date d'arrêté des comptes deux litiges sont en cours avec deux concurrents. Aucune provision relative à ces litiges n'a été constatée dans la mesure où les demandes ont été considérées par le groupe comme infondée. D'autres litiges existent et sont explicités dans les annexes sociales et consolidées intégrées au présent document de référence.

La société AFONE a été assignée en octobre 2011 devant le Tribunal de Commerce de Creteil par le liquidateur de la société EFS, en qualité de dirigeant de fait, aux côtés des dirigeants de droit de celle-ci, pour qu'il soit statué sur une éventuelle condamnation à leur égard au titre de l'article L 651-2 du code de commerce, d'avoir à supporter tout ou partie du montant de l'insuffisance d'actif de cette société, laquelle s'élève à la somme de 14 M€.

La société AFONE conteste formellement sa qualité de dirigeant de fait et d'avoir commis la moindre faute de gestion. Le jugement devrait intervenir pour fin 2012.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, ou fait exceptionnel susceptible d'avoir eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

VI – INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

VI.1 – Histoire et évolution de la société

VI.1.1 – Raison sociale et nom commercial

« Afone »

VI.1.2 – Lieu et numéro d'enregistrement

Numéro RCS : 411 068 737 RCS Angers

Code APE : 6202A

VI.1.3 – Date de constitution et durée de vie

Afone S.A. a été constituée en société anonyme le 21 février 1997 pour une durée de vie de 99 ans à compter de cette date. Sauf dissolution anticipée ou prorogation, la Société expirera le 20 février 2096.

VI.1.4 – Siège social, forme juridique et législation applicable

Afone est une Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit français soumise aux dispositions du livre 2 du Code du Commerce. Le siège social de la société est situé au 11, place François Mitterrand à Angers.

VI.1.5 – Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet en France et hors de France :

- les prestations de télécommunications et de services informatiques,
- l'édition, le conseil, l'assistance et la communication relativement à des applications multimédia, sur tous réseaux ou supports, la maîtrise d'œuvre, la réalisation et la régie éditoriale d'application de communication interactive et généralement toutes prestations de services en matière de communication interactive,
- la prise de participation dans toute entreprise créée ou à créer,
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires ou connexes.

VI.1.6 – Exercice social (article 23 des statuts)

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

VI.1.7 – Affectation et répartition des bénéfices (articles 25 à 27 des statuts)

Les produits nets de l'exercice, après déduction des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de cinq pour cent au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « Réserve Légale » ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur la proposition du Conseil d'Administration, être employé en totalité ou en partie à constituer tous fonds de réserve ou pour être réparti aux actions, à titre de dividende.

L'Assemblée Générale peut toujours décider le report à l'exercice suivant de la totalité ou d'une fraction quelconque du bénéfice répartissable d'un exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions. La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'Assemblée Générale, sans que ce délai puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du Conseil d'Administration, dans les conditions légales et réglementaires.

VI.1.8 – Assemblées Générales (articles 17 à 22 des statuts)

Article 17 : Généralités

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, mêmes absents, incapables ou dissidents.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Chaque année, il doit être réuni dans les six mois de la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice, une assemblée générale ordinaire.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes, notamment les publications au Bulletin des Annonces Légales Officielles et dans un Journal d'annonces Légales, et délais fixés par la loi et les règlements.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans ladite convocation et fixé par le convoquant.

Toute modification des modalités de convocation ou des conditions d'admission aux assemblées générales sera publiée au bulletin des annonces légales obligatoires.

Article 18 : Représentation et admission aux assemblées

L'admission et la représentation aux assemblées générales ont lieu dans les conditions de forme et de fond fixées par la loi et les règlements régissant les sociétés anonymes cotées.

Sous réserve du respect des dispositions visées ci-dessus :

- tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre mandataire de son choix dans les conditions de l'article L. 255-106 du Code de commerce,
- tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur,
- les mineurs et les incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs et les sociétés et autres personnes morales par une personne ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet,
- les conjoints, tuteurs, administrateurs ou autres représentants n'ont pas besoin d'être personnellement actionnaires.

Article 19 : Bureau Feuille de présence - Voix

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur délégué temporairement dans l'exercice de ses fonctions ou, à leur défaut, par un Administrateur désigné par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit son Président.

Les fonctions de Scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après eux, jusqu'à acceptation.

Le Bureau ainsi composé désigne un Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'assemblée.

Une feuille de présence est établie conformément à la loi.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des limitations légales et notamment des dispositions des articles L 225-10, L 223-29 et L 233-31 du Code de commerce.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué, conformément aux dispositions de l'article L 225-123 du Code de commerce, à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; le même droit peut être attribué dans le cas prévu au deuxième alinéa de l'article précité ; le tout sous réserve de l'application des dispositions de l'article L 225-124 du Code de commerce.

Les votes sont exprimés par mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital.

Article 20 : Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire annuelle entend les rapports présentés par le Conseil d'Administration et les Commissaires, approuve le bilan et les comptes ou en demande le redressement, détermine l'emploi des bénéfices, fixe les dividendes, nomme et remplace quand il y a lieu les Administrateurs, approuve ou rejette les nominations faites pendant l'exercice, examine les actes de gestion des Administrateurs, leur donne quitus, les révoque pour des causes dont elle est seule juge, approuve ou rejette les opérations visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, vote les jetons de présence du Conseil d'Administration, désigne, quand il y a lieu, le ou les Commissaires.

L'Assemblée annuelle peut, en outre, comme toute assemblée ordinaire réunie extraordinairement :

- ratifier le transfert du siège social décidé par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'avant dernier alinéa de l'article 3 des statuts,
- et, d'une manière générale, statuer sur tous objets soumis par le Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'assemblée générale extraordinaire.

Article 21 : Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux statuts dans toutes leurs dispositions, les modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la loi.

Elle peut notamment, et sans que l'énumération ci-après puisse être interprétée d'une façon limitative, décider :

- la modification ou l'extension de l'objet social,
- le changement de dénomination de la société,
- le transfert du siège en dehors du département où il se trouve et des départements limitrophes,
- l'augmentation et la réduction du capital social de quelle que manière que ce soit,
- le changement de nationalité de la société dans les conditions prévues à l'article L225-97 du code de commerce,
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société,
- sa fusion ou son absorption avec ou par toutes autres sociétés constituées ou à constituer, la cession à tous tiers ou l'apport à toutes sociétés existantes ou nouvelles de l'ensemble des biens, droits et obligations de la société,
- la transformation de la société en société d'une autre forme,
- Le regroupement des actions ou leur division en actions ayant une valeur nominale moindre.

Elle ne peut en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Article 22 : Quotité et majorité – Procès verbaux

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

Les procès-verbaux des délibérations d'assemblées ou les copies de ces extraits de ces procès-verbaux sont établis et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

VI.1.9 – Evènements importants dans le développement des activités de la Société

Afone vend des services sur les réseaux Télécoms. Tous les développements clés du groupe se sont toujours faits au service de cette stratégie.

- 2011** - *Septembre* : Lancement d'AfonePilot Pro, nouveau service de monétique centralisée permettant aux enseignes d'optimiser leurs encaissements Cartes et Chèques tant au niveau opérationnel qu'au niveau financier
 - *Août* : Signature d'un partenariat avec INGENICO PREPAID pour la distribution de cartes prépayées
 - *Février* : Obtention de l'agrément GIE Cartes Bancaires pour son application bancaire et privative développée sur la plateforme Vx de VERIFONE.
- 2010** - *Décembre* : Acquisition de 100% des titres de Primus Télécommunications France
 - *Novembre* : Cession de la participation de 35% dans la société TUTOR, spécialisée dans le management des réseaux télécom
 - *Septembre* : Obtention de l'agrément en tant qu'établissement de paiement auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)
 - Présentation de la nouvelle offre de gestion des paiements monétiques (AfonePilot)
 - *Juillet* : Signature d'un partenariat privilégiée avec le Groupe VERIFONE
 - *Juin* : Transmission Universelle du Patrimoine de la société GIRARDOT 24/24 au profit de AFONE SECURITE
 - Changement de dénomination de la société GIRARDOT SECURITEL devenant AFONE SERVICES
 - *Avril* : Transmission Universelle du Patrimoine de la société GESTALARMES PROTECTION au profit de GIRARDOT 24/24
 - Transmission Universelle du Patrimoine de la société AFONE SECURITE au profit d'ACDM CONCEPT, et changement de dénomination de cette dernière en AFONE SECURITE
- 2009** - *Juin* : Lancement de Afone Mobile, offre de téléphonie mobile.
- 2007** - *Décembre* : Lancement d'une offre de téléphonie mobile en partenariat avec les Centres E. Leclerc. Ce partenariat se concrétise par la création d'une joint-venture, la SNC Meta-Lfone.

- *Janvier* : La cour d'Appel de Paris rejette la requête de SFR, ouvrant la voie à Afone pour devenir un MVNO (Mobile Virtuel Network Operator)

- 2006**
 - *Décembre* : Fusion d'AFONE avec sa filiale EMS TELECOM
Transmission universelle de patrimoine des sociétés Edison Communication et Elsaphone au profit de la société Afone
 - *Novembre* : Distribution des actions Easy Field Services aux actionnaires d'Afone sous forme d'un dividende exceptionnel. Easy Field Services n'est plus filiale du groupe Afone
 - *Juillet* : Vente à la filiale Easy Field Services du fonds de commerce TPV de la société Carte & Services
 - *Juin* : Acquisition de la société ACDM Concept, spécialisée dans la sécurité. Cette ancienne filiale du groupe EDF a réalisé un chiffre d'affaires 2006 de 1 585 K€ pour un résultat de 94 K€. Cette acquisition a été financée sur les fonds propres du groupe
 - *Janvier* : Prise de participation à hauteur de 35% du capital de la SA Tutor, spécialisée dans le management des réseaux télécom

- 2005**
 - *Décembre* : Lancement test de l'Afone Commerce
 - *Octobre* : Acquisition du groupe Girardot, spécialisé dans la sécurité. Le groupe Girardot comprend trois sociétés pour un chiffre d'affaires 2005 combiné de 1 961 K€ et un résultat combiné 2005 de 155 K€. Cette acquisition a été financée sur les fonds propres du groupe et par émission de 6 635 actions nouvelles
 - *Septembre* : Signature d'un accord de partenariat stratégique avec Completel donnant accès à Afone à 600 000 lignes sur le réseau de Completel
 - *Juillet* : Acquisition d'EMS TELECOM et succès de l'opération de levée de fonds pour 39 M€
 - *Février* : Acquisition d'Elsaphone

- 2004**
 - *Décembre* : Obtention de la licence L33-1 et Succès de l'augmentation de capital : 9,11 M€ levés
 - *Septembre* : Acquisition de Carte & Services spécialisée dans l'électronique de paiement
 - *Mai* : Acquisition de la société Aquitaine Protection Blokos (changement de dénomination Sociale en 2007 : Afone Sécurité) basée à Bordeaux et spécialisée dans les systèmes de sécurité

- 2003** Introduction au Second Marché

- 2001** Inscription au Marché Libre

- 1999** Obtention de la licence ART L34-2

- 1997** Création de la société Afone par Philip FOURNIER et Eric DURAND-GASSELIN

VI.2 – Investissements

En M Euros	Capacité d'autofinancement	Investissements	Dont IRU Completel
12/2007	1,9	6,8	3,4
12/2008	1,4	1,9	
12/2009	6,2	2,3	
12/2010	8,3	2,3	
12/2011	9,1	3,0	

Les investissements de l'année 2011 correspondent principalement l'acquisition d'un Moteur de Valorisation en Temps Réel.

VII – DESCRIPTION DES ACTIVITES

VII.1 – Le marché

VII.1.1 – Le marché des services de Télécommunication

En 2011, le secteur des télécommunications a plutôt bien résisté à la crise financière mondiale. La croissance à moyen terme est tirée par deux principaux segments : les services de données mobiles et les services internet.

Du côté des usages, la demande des clients porte de plus en plus sur le débit, sur la simplicité, ainsi que sur l'accompagnement et une relation de confiance de la part des opérateurs.

L'année 2011 a été plus particulièrement marquée par :

- L'expansion des réseaux sociaux toujours plus attractifs : *Facebook* atteignait 845 millions d'utilisateurs à fin décembre 2011 (source : *Facebook*) ;
- Les incertitudes en matière économique qui, malgré la poursuite de la croissance du secteur, ont continué de peser sur l'industrie et le marché des télécommunications dans les pays développés.

✓ L'évolution du secteur des télécommunications

Depuis le second semestre 2011, la France connaît un ralentissement de son activité économique dans la plupart des secteurs d'activité, alimenté par la crise des dettes souveraines. Ce repli se manifeste au niveau des entreprises par une baisse des investissements, des exportations et des créations d'emploi. Cependant la croissance du PIB pour 2011 estimée à 1,7 %, reste en légère croissance par rapport à 2010 (1,4 %) (source : Insee , octobre 2011). Parallèlement, la consommation des ménages s'est ralentie (0,7 point). Le marché des télécommunications suit la même tendance et présente des signes d'essoufflement. Ainsi, le marché total des services de communications électronique a diminué de 3,1 % sur un an (source : Arcep, 11 janvier 2012). La décroissance du revenu des services fixes se poursuit sur un rythme annuel de 2,6 % et pour la première fois, le revenu des services mobiles diminue ((1,4) % sur un an – source : Arcep, 12 janvier 2012, calcul sur 12 mois glissants) alors que le taux de pénétration des mobiles croît de 2,5 points en 2011 pour atteindre 103,2 % au 30 septembre (source : Arcep, novembre 2011). Selon une étude Médiamétrie, le taux d'équipement multimédia des foyers français a continué de progresser en 2011, avec en particulier une forte progression des *netbooks* (+ 55 %) et des tablettes tactiles qui ont connu un véritable engouement. Ainsi 73,2 % des ménages étaient équipés d'ordinateurs à la fin du troisième trimestre 2011, soit une progression annuelle de 2,1 points. L'omniprésence d'internet dans tous les secteurs d'activités ainsi que dans le domaine de la sphère privée constitue un véritable moteur de croissance, favorisant la convergence numérique tant au niveau des contenus que des supports (télévisions, ordinateurs, chaîne hifi et télé phones portables sont désormais inter-fédérés).

Téléphonie Fixe

A fin septembre 2011, le nombre d'abonnement au service de téléphonie fixe a décliné de 1,6 % en variation annuelle, du fait de la décroissance du réseau téléphonique commuté, partiellement compensée par la croissance de la téléphonie sur internet (+ 6,3 %). Cette tendance s'accroît depuis le début de l'année 2010 avec la réduction du nombre de doubles abonnements téléphoniques (RTC et Vo IP) au profit des abonnements uniques à la VoIP (offres dual play, triple play ou quadruple play). Les revenus des services fixes (téléphonie et internet fixe) continuent de décroître ((2,6) % en variation annuelle à fin septembre 2011) en raison de la baisse du nombre d'abonnements ((8,5) % en variation annuelle à fin septembre 2011) et du volume des communications

((11,5) %). Le développement d'offres comprenant des appels illimités vers les mobiles depuis les "box", proposées par de nombreux opérateurs, a contribué à diminuer les revenus issus des communications VoIP hors forfait.

Haut et très haut débit

Le nombre total des abonnements internet à haut et très haut débit continue de croître avec une progression de + 5 % en variation annuelle à fin septembre. L'ADSL représente 92,5 % de ces accès, tandis que le très haut débit (accès en fibre optique) a cru de + 29,3 % sur les neufs premiers mois et comptait 600 000 accès à fin septembre 2011. La progression des revenus du haut et du très haut débit poursuit sa croissance liée à la hausse du nombre de clients, mais est négativement impactée par une diminution des revenus des communications en voix large bande, suite à leur inclusion dans certains forfaits des communications vers les mobiles. Les revenus des accès internet constitués par les forfaits de type multiplay ainsi que les abonnements et les communications aux services de Voix sur IP qui représentent 89,3 % du total des revenus haut et très haut débit sont en croissance de 2,6 %. La croissance des usages se poursuit, portée par le développement des réseaux sociaux, le téléchargement de musique et de vidéo, et la télévision. Ainsi, la télévision sur ADSL connaît toujours une forte croissance, avec une progression de 2,7 points de la proportion des abonnés ADSL accédant à un service de télévision (56,5 %).

Mobile

Le nombre d'abonnés au service de téléphonie mobile (nombre de cartes SIM en service) s'élève à 67 millions à la fin du troisième trimestre 2011, soit une hausse annuelle de 3 %. Cette croissance s'explique autant par les efforts constants d'amélioration de la qualité des réseaux, favorisant le développement des usages multimédia en mobilité (internet, e-mail), que par la généralisation d'offres proposant illimités et abondance. Le taux de pénétration des mobiles s'élève à 105,5 % à fin décembre 2011 (source : Arcep, 4e trimestre 2011) en progression de près de cinq points sur un an. La croissance des abonnements a tendance à se ralentir (+ 3,7 % contre + 8,6 % l'année précédente) principalement en raison d'une baisse de la croissance des cartes pour les usages non téléphoniques (cartes SIM internet exclusives et pour matériels communicants). Toutefois, la proportion de clients détenant des forfaits ne cesse de progresser et représente sept clients sur dix (source Arcep, janvier 2012) avec une augmentation des forfaits bloqués permettant aux clients une maîtrise de leur consommation dans un contexte de crise économique. Les cartes prépayées progressent de près de six points avec l'apparition d'opérateurs proposant des appels vers l'international, et en particulier vers les pays émergents, à des prix compétitifs. Le rythme de croissance des clients utilisant le réseau 3G reste toujours élevé en lien avec l'évolution des terminaux mobiles de plus en plus performants accompagnée d'offres illimités à l'internet mobile. A fin septembre 2011 sa progression annuelle était de 13,7 %, en fort ralentissement cependant par rapport à fin 2010. Alors que le volume des consommations téléphoniques mobile reste stable, celui des SMS augmente de 32,6 % sur un an en raison du développement des offres d'abondance. Les revenus issus de la téléphonie mobile connaissent une légère décélération ((1,4) % en variation annuelle à fin septembre 2011 contre + 2,5 % en 2010) en raison de la suppression du taux de TVA réduit pour les services d'accès audiovisuels au 1er février 2011, mais aussi à cause de la baisse des prix et la stagnation du volume des communications. En revanche, les revenus de transport de données (messagerie SMS, MMS et accès internet) progressent de 13,3 %, bien que sur un rythme toutefois moins soutenu qu'en 2010 (+ 19 %).

✓ *Dynamique du secteur TIC et évolution des usages*

L'industrie des télécommunications, partie intégrante des technologies de l'information et des communications (TIC), possède un fort potentiel de croissance et de création de valeur.

La diversification des grands acteurs des TIC les conduit à s'étendre au-delà de leur cœur de métier traditionnel, en direction de secteurs connexes comme l'informatique ou l'audiovisuel. Cet ensemble forme un "écosystème" dans lequel plusieurs sous-secteurs et différents acteurs sont en interaction, tantôt en concurrence et tantôt partenaires.

Ces mouvements accroissent la compétition entre les acteurs car ils remettent en cause le modèle classique des fournisseurs de services. Cependant, cette réorganisation de l'écosystème génère également des synergies, car l'innovation introduite par un des acteurs se diffuse et bénéficie ensuite à l'ensemble de couches de l'écosystème.

L'année 2011 a confirmé l'essor de l'internet mobile. La richesse des offres et la baisse des prix ont fait rentrer son usage dans la vie quotidienne. Le terminal mobile n'est désormais plus simplement utilisé pour passer des appels ou envoyer des messages, mais également pour consulter ses courriels, accéder à des contenus d'information, prendre des photos ou des vidéos et les partager via internet. Les terminaux mobiles sont devenus ainsi de véritables plateformes multimédia, capables de donner accès à une multitude de services. Le développement de nouveaux services continuera certainement dans les prochaines années, ayant pour conséquence probable l'utilisation du terminal mobile dans des actions aussi diverses que la domotique ou le paiement.

La forte expansion du trafic IP est portée en grande partie par le nombre de plus en plus grand de terminaux connectés aux réseaux IP. Le nombre de terminaux ainsi connectés devrait être deux fois plus important que la population globale en 2015. Le trafic internet des entreprises progressera à un rythme plus rapide que celui du réseau IP étendu (WAN). La croissance de ce dernier n'atteindra que 18 % contre 79 % pour l'internet mobile entreprise, et 19 % pour l'internet fixe entreprise (source : Cisco VNI Forecast and Methodology 2010-2015).

Ces nouveaux usages combinés avec le nombre croissant d'utilisateurs, conduisent également à une explosion du trafic qui nécessite des investissements importants pour augmenter la capacité des réseaux et entraînent un accroissement des coûts des opérateurs de télécommunication. La qualité de service et la maîtrise du réseau restent donc une priorité et un levier stratégique pour ces opérateurs.

VII.1.2 – Les enjeux du marché de la monétique

Le marché de la monétique vit actuellement un bouleversement qui peut être considéré comme irréversible. En effet, le SEPA implique une Europe des Cartes de paiement qui pourrait voir le jour dans les prochaines années. Cependant de nombreux chantiers, sécuritaires et tarifaires notamment, restent à achever, cela sur fond d'innovation technique importante.

L'accélération de l'internationalisation, le SEPA, les contraintes réglementaires et technologiques (Bulletin 10, Normes PED) ainsi que l'apparition de nouveaux acteurs poussent les intervenants du marché et notamment les banques à mutualiser leurs ressources mais aussi à repenser certains modèles économiques. Ainsi, depuis 3 ans, les banques procèdent à la ré-internalisation de la gestion des matériels monétiques (TPE) soit par l'acquisition des mainteneurs indépendants soit par une politique de compression des prix qui, pour les structures les moins solides financièrement, peuvent aboutir à une cessation d'activité.

L'acceptation est donc au cœur de toutes les réflexions sur ce marché. La multiplication des points d'interaction (VAD, Internet, Mobile, Magasin, Borne, Caisse) ainsi que la diversification des moyens de paiement font évoluer l'écosystème de l'acceptation et de ses services associés (besoin d'une gestion évolutive des services, apparition de services métiers, adaptation pour des parcours client flexibles et pilotés).

Le marché de l'acquisition commerçant est également fortement impacté. En effet, plus les systèmes monétiques seront harmonisés, plus les acteurs du marché seront à la recherche de flexibilité et de services différenciant pour répondre aux besoins d'une typologie très segmentée de commerçants (du mass-market aux grands remettants).

A ce jour, l'intégralité des intervenants du marché de la monétique travaillent sur l'innovation technologique (e-commerce, m-paiement, données marketing,...). Cependant, l'ambition du SEPA est de permettre l'acquisition, de façon sécurisée, de l'ensemble des transactions par cartes quelque soit le pays d'origine en Europe, de manière centralisée et homogène, et selon des conditions économiques équivalentes et transparentes. Cette volonté sous-

entend donc une évolution impérative aboutissant si ce n'est à la création d'une chambre de compensation européenne, à tout le moins, à la rupture de la « barrière à l'entrée » domestique.

VII.1.3 – Le marché de la sécurité

Sous l'impulsion des banques et assurances, le marché de la télésurveillance dans le secteur résidentiel continuera de connaître une forte augmentation de son volume de raccordements sur le marché. Les particuliers, toujours plus sensible à ce sentiment d'insécurité en tant de crise, accentueront la souscription à des abonnements de télésurveillance. Par ailleurs, la communication croissante sur ces produits et prestations incitera les particuliers à se munir de système de sécurité privée. En effet, de nombreuses émissions et magazines télévisés traitent davantage du sujet de l'insécurité en France. Enfin, le développement des prestations demandant l'intervention des particuliers eux-mêmes jouera également de manière positive sur ce segment.

Le marché de la télésurveillance professionnelle sera quant à lui toujours porté par le dynamisme des innovations et l'attrait croissant des collectivités et des entreprises à s'équiper en matériels de sécurité, surtout en période de crise. Toutefois, la progression sera beaucoup plus lente dans ce secteur comparée au développement de la télésurveillance dans le secteur résidentiel.

Les progrès réalisés en termes de transfert des données, de gestion des fausses alarmes ou d'intégration à d'autres systèmes seront également des facteurs positifs de maintien du nombre de raccordements. La solution sera alors de développer des équipements capables de rester autonomes en cas de vandalisme ou de panne à l'aide de réseaux de communication de secours ou l'utilisation de plusieurs technologies.

L'importance du taux d'adhésion en services de télésurveillance au sein des entreprises françaises ne permettra pas une forte évolution des différents segments de marché, comparativement au secteur résidentiel. Toutefois, les professionnels du secteur estiment que la télésurveillance technique intéressera davantage les PME/ PMI grâce à la réduction du coût de la main-d'œuvre utilisée et les économies potentielles permises par ces services.

Par ailleurs, l'amélioration des offres de prestations de télésurveillance professionnelle favorisera le renouvellement des abonnements vers des offres plus complètes mais permettra aussi de fidéliser la clientèle déjà acquise. Une amélioration possible de l'offre consistera par exemple dans l'envoi de rapport d'analyses de déclenchement des alarmes directement aux entreprises ce qui leur permettra de vérifier l'état des lieux en temps réel sans avoir à se déplacer automatiquement.

Pour les prestataires de services de télésurveillance professionnelle, le segment utilisant un détecteur d'intrusion seul perdra encore de son attractivité dans les années à venir. En effet, ce type d'équipements sera de plus en plus concurrencé par ceux de la levée de doute audio ou vidéo, qui permettent, en plus de la détection, de visualiser les locaux ou de communiquer avec la personne présente et ainsi réaliser une levée de doute plus efficace. Le recours à la levée de doute audio restera très présent sur le marché de la télésurveillance professionnelle. En effet, les PME/PMI favoriseront davantage cette prestation moyen de gamme qui reste une bonne alternative entre l'alarme simple et la vidéo.

Ainsi, dans l'avenir, de plus en plus de systèmes seront associés à des caméras qui pourront, grâce aux systèmes d'analyse d'image, donner de bien meilleurs résultats. Il sera par exemple possible d'enregistrer les paramètres d'une zone, déceler un intrus sur une vidéo et ainsi déclencher l'alarme. L'avantage de ces systèmes sera également de moins recourir à une présence humaine, pour vérifier les lieux, tout en pouvant les visualiser à distance. Grâce à ces systèmes, les donneurs d'ordre pourront modifier leur façon de penser et de gérer leurs coûts.

VII.2 – La stratégie d’Afone

La stratégie poursuivie était fondée sur la convergence et l’innovation, visant à faire d’Afone l’opérateur intégré de référence pour les services télécommunications et monétiques. En outre, le Groupe devait rester concentré sur son cœur de métier, tout en se développant dans de nouvelles activités de croissance.

En 2011, le Groupe a poursuivi la stratégie déployée au cours des dernières années pour atteindre un objectif ambitieux de génération de cash flow organique. Ces nouveaux modes d’action ont été organisés autour de trois axes : simplifier la vie des clients, développer l’agilité et le caractère innovant du Groupe dans l’exercice de ses métiers, inscrire la performance dans la durée.

L’ambition financière du Groupe à moyen terme, formulée en 2009 et réitérée depuis, est d’augmenter le niveau de rentabilité du Groupe tout en maintenant un cash flow organique positif, hors croissance externe. Cet objectif se traduit par le suivi d’un programme de performance que le Groupe a engagé pour soutenir ses investissements commerciaux et limiter les facteurs d’érosion de sa marge et d’EBITDA.

Enfin, le Groupe a également pour objectif de conserver la solidité de son bilan.

Par nature, l’atteinte de ces objectifs est soumise à de nombreux risques et incertitudes susceptibles d’entraîner d’éventuels écarts entre les objectifs formulés et les réalisations effectives.

Les risques les plus importants sont exposés dans le chapitre 5 *Facteurs de risque*.

VII.2.1 – Le nouveau projet d’entreprise

Fin 2009, la Direction Générale du Groupe a lancé un processus visant à obtenir l’agrément en tant qu’établissement de paiement de la société Afone et en lien avec la nécessité de proposer une offre dans la gestion des encaissements de bout en bout, de l’acceptation du moyen de paiement sur le point de vente jusqu’à la compensation.

Ce nouvel élan du Groupe Afone se positionne dans un environnement macroéconomique atomisé puisque les banques étaient les seuls intervenants de ce marché. Ce projet, devenu opérationnel depuis novembre 2011, est un nouveau défi pour Afone en raison des avantages concurrentiels qu’il doit occasionner, le positionnement tarifaire ne pouvant être la seule variable de différenciation.

Ce projet comporte ainsi une dimension industrielle et technologique ambitieuse.

VII.2.2 – Une ambition affichée

Le nouveau projet portera une nouvelle ambition pour le Groupe, celle de faire préférer Afone à l’ensemble de ses parties prenantes (salariés, clients, société civile, actionnaires) en s’appuyant sur ses forces, comme les liens étroits noués avec le client ainsi que sa capacité d’innovation et d’adaptation.

VII.3 – Présentation générale de l'activité

Afone est un opérateur de services de télécommunications. Les activités du Groupe sont présentées dans le document de référence selon les secteurs opérationnels (Telecom, Constitution de parcs) correspondants à la nouvelle segmentation utilisée depuis 2010.

Les indicateurs financiers des deux secteurs opérationnels définis ci-dessus sont traités dans la partie 3 (informations sectorielles) de l'annexe aux comptes consolidés en page 51. Les éléments présentés ci-après correspondent, sauf indication contraire, à l'analyse de marchés sur lesquels le Groupe Afone intervient et le positionnement de celui-ci.

VII.3.1 – La téléphonie fixe (secteur opérationnel : Telecom)

Les services sur réseaux fixes

De source ARCEP, le nombre d'abonnements à un service de téléphonie fixe, 39,9 millions à la fin de l'année 2011, tend à diminuer depuis le milieu de l'année 2010. Plus de la moitié (20,6 millions) sont des abonnements à des services de voix sur large bande (VLB). Le nombre de souscriptions à la VLB progresse de 1,7 million en un an, soit un ralentissement au cours des derniers trimestres (+2,6 millions par an au premier trimestre 2010) qui ne permet plus de compenser la baisse continue du nombre des abonnements bas débit (19,3 millions d'abonnements à fin décembre 2011, -2,3 millions en un an). Cette décline des accès bas débit est favorisée par la baisse rapide (-600 000 en rythme annuel depuis le début de l'année 2011) du nombre de doubles abonnements téléphoniques (un sur le RTC et un en VLB) et est confirmée sur le marché de gros par l'érosion ininterrompue du nombre de lignes partiellement dégroupées ou issues des offres de « bitstream ». A l'inverse, un nombre croissant des lignes fixes (45% à la fin de l'année 2011) ne comporte plus qu'un abonnement unique à la VLB. L'expansion de la VLB bénéficie ainsi au dégroupage total qui s'accroît de 1,2 million en un an et concerne 8,9 millions de lignes à la fin du quatrième trimestre 2011.

Le nombre d'accès internet à haut et à très haut débit (ADSL, câble, fibre...) s'élève à 22,8 millions à la fin du quatrième trimestre 2011 et continue de s'accroître sur un rythme annuel d'environ 1,5 million depuis le début de l'année 2011 (+1,4 million sur un an pour le quatrième trimestre). Les accès par le DSL (21,0 millions) représentent 95% des accès à haut débit et près de six sur dix (soit 12,2 millions) sont couplés avec un service de diffusion de télévision. Le nombre d'accès à très haut débit atteint 664 000 (+43,3% sur un an).

Le revenu des services fixes (téléphonie fixe et accès à internet) s'élève à 4,0 milliards d'euros au quatrième trimestre 2011 et se contracte depuis la fin de l'année 2010 (-1,7% sur un an au quatrième trimestre 2011), bien que le revenu des services à haut et très haut débit (services de téléphonie fixe sur large bande et accès à internet) affiche une croissance plus soutenue depuis deux trimestres (environ +7% sur un an contre +3% à +4% depuis le début de l'année 2011). Ce revenu, qui atteint 2,5 milliards d'euros, représente près des deux-tiers du revenu des services fixes (63%, en progression de 5 points en un an). Le revenu des services fixes à bas débit (téléphonie sur le RTC, internet à bas débit, publiphonie et cartes) se réduit parallèlement de façon continue (-13,2% sur un an pour 1,5 milliard d'euros au quatrième trimestre).

L'ensemble du volume des communications fixes (téléphonie RTC et VLB, publiphonie et cartes) représente 29,5 milliards de minutes au quatrième trimestre 2011 et est stable (-0,1% sur un an). Le volume de minutes du RTC, qui se contracte depuis plusieurs années, atteint 9,5 milliards de minutes au quatrième trimestre 2011, soit 2,1 milliards de minutes de moins en un an. A l'inverse, le volume de la voix sur large bande, avec 19,8 milliards de minutes au quatrième trimestre, augmente constamment (+12,5% sur un an, soit 2,2 milliards de minutes supplémentaires). La quasi-totalité de cette croissance provient de la très forte augmentation des volumes de VLB à destination des mobiles (+2,8 milliards de minutes). Celle-ci a suivi l'extension, par plusieurs opérateurs depuis le début de l'année 2011, aux communications vers les mobiles des offres de téléphonie « illimitées » incluses dans leurs forfaits multiservices. Le trafic émis en VLB à destination des mobiles a ainsi pratiquement été multiplié par cinq en un an et atteint 3,7 milliards de minutes au quatrième trimestre 2011. La proportion des minutes émises en VLB vers les mobiles, qui évoluait peu jusqu'à la fin de l'année 2010 (29% au quatrième trimestre 2010), a fortement augmenté depuis et se situe désormais un peu au-dessus de celle des communications en VLB vers les postes fixes nationaux (67% contre

65%). Le trafic VLB représente une proportion encore plus forte et toujours croissante des minutes des communications internationales (86%, +4 points en un an). Au total, deux minutes sur trois (67%) au départ des postes fixes sont désormais émises en voix sur large bande.

Le Groupe Afone intervient sur le marché des services sur réseaux fixes via la présélection et l'Afone Box.

Pour produire son offre de vente de trafic en présélection, le Groupe Afone s'approvisionne chez 9Cegetel, VERIZON et Completel, ce qui lui permet de sécuriser ses ressources et mettre en compétition les fournisseurs. Commercialement, le Groupe propose l'ensemble des formules tarifaires habituelles, c'est-à-dire facturation à la seconde, facturation avec crédit temps, forfaits, forfaits ajustables...La mise en place se fait en présélection avec secours chez un deuxième opérateur.

Le produit Afone Box est un modem ADSL multi usage qui permet aux clients du groupe Afone de bénéficier d'une offre telecom globale. L'Afone Box est capable de gérer simultanément un ordinateur, des lignes de téléphone et de fax et des terminaux de paiement électronique. Afone diffuse donc ce produit au sein de packages élaborés en synergie avec les autres produits et services du groupe (monétique, télésurveillance, forfaits télécom).

Les autres composantes du marché

Le marché des services à valeur ajoutée (voix et données) représente 513 millions d'euros au quatrième trimestre 2011 et augmente de 1,3% sur un an. La réduction du revenu des services «voix et télématique» (-7,4% sur un an au troisième trimestre) se poursuit en raison notamment du déclin des services télématiques. Le volume total de ces appels, 2,0 milliards de minutes au quatrième trimestre, se contracte également (-13,9% sur un an).

A l'inverse, le revenu des services mobiles data à valeur ajoutée (messages généralement surtaxés contenant de la donnée de type SMS+ ou MMS+) ne cesse de croître depuis plusieurs années. Avec 215 millions d'euros au quatrième trimestre 2011 (+16,4% sur un an) ce revenu représente près de 42% du revenu des services à valeur ajoutée.

Le marché des services de renseignements téléphonique est en repli depuis trois ans. Le revenu de ces services (30 millions d'euros) baisse de 7,7% sur un an au quatrième trimestre 2011. Le nombre d'appels s'élève à 16 millions au cours du trimestre.

Le revenu des services de capacité (liaisons louées et transport de données) est de 899 millions d'euros dont un quart (235 millions) correspond à des ventes des opérateurs entre eux. Le revenu de la vente et location de terminaux s'élève à 790 millions d'euros au quatrième trimestre 2011 dont 610 millions d'euros pour les terminaux mobiles qui bénéficient des fortes ventes des fêtes de fin d'année.

Afone est reconnu comme un spécialiste des solutions à valeur ajoutée pour traiter les flux téléphoniques entrants. La Société commercialise ses prestations via des numéros 08xx ou numéros courts. Afone intervient en amont des installations téléphoniques, ses compétences s'exprimant à l'intérieur même du réseau. Ce positionnement amont permet aux entreprises de bénéficier des services et de la maîtrise technologique d'Afone sans procéder à des investissements lourds en matériels ou logiciels. L'intervention d'Afone reste indépendante des installations téléphoniques existantes dans les entreprises et ne requiert aucune modification de l'infrastructure de ses clients.

Les services en télécommunications proposés apportent de la valeur ajoutée dans la gestion de la relation clients à travers une large gamme de services sur-mesure au niveau de la réception des appels :

- Analyse du trafic téléphonique entrant : statistiques, rapports détaillés, accessibles par accès extranet,
- Développement de services personnalisés adaptés aux besoins spécifiques des clients selon leur secteur d'activité : reroutage des appels, gestion des débordements... Ces services sur-mesure automatisent la gestion des appels entrants et optimisent leur distribution vers des infrastructures dédiées (centres d'appels...) ou non dédiées (agences locales...),
- Mise en œuvre de Serveurs Vocaux Interactifs (SVI), (*text to speech*, reconnaissance vocale si nécessaire).

Afone commercialise également des services fédérés, soit directement par de la publicité (ex. 3213), soit via des prescripteurs qui sont démarchés par Afone (ex. Allocolo).

VII.3.2 – La téléphonie mobile (secteur opérationnel : Telecom)

En janvier 2007 Afone obtient l'autorisation de devenir MVNO (Mobile Virtual Network Operator) sur le réseau SFR. En décembre 2007 Afone lance une offre de téléphonie mobile en partenariat avec les Centres E. Leclerc. Ce partenariat se concrétise par la création d'une joint-venture, la SNC Meta-Lfone.

L'offre E. Leclerc Mobile est une offre innovante sur le marché qui combine les avantages des offres prépayées et des forfaits : prix bas et liberté totale pour téléphoner sans engagement de durée ni de consommation. Un nouveau concept a été créé en proposant un tarif dégressif par demi-heure consommée, via un mécanisme de recrédit du compte du client. Ainsi, plus la durée des communications augmente, plus le prix de la minute diminue : de 0,39 euro la première demi-heure de consommation, le prix de la minute décroît de 0,05 euro à chaque palier de 30 minutes. Le prix de la minute sera de 0,10 euro à partir de 2h30 de communication. Ainsi, le prix revient de l'offre E.Leclerc Mobile est 50 % moins cher pour quatre heures de communication par rapport aux offres de nos concurrents.

En juin 2009 Afone lance une offre de téléphonie mobile « Afone Mobile ». Afone Mobile propose une offre pour les professionnels et les particuliers de forfaits, avec ou sans engagement, à des tarifs attractifs et qui privilégie la simplicité.

La France comptait 68.520.000 abonnés mobiles (cartes SIM en service) à fin 2011 (Source Arcep), dont 71,6 % liées à des forfaits. Le taux de pénétration des mobiles calculé sur la base de la population au 1er janvier 2010 (Source Insee) était de 105,5 % contre 100,7 % à fin 2010.

2011 a également été marquée par la forte progression des parts de marché des opérateurs mobile virtuels (MVNO). A fin 2010, ils représentaient 11,30 % du marché métropolitain et assuraient 34,1 % du marché des ventes brutes de cartes prépayées et 15,4 % des ventes brutes post-payées (Source Arcep).

VII.3.3 – La monétique (secteur opérationnel : Telecom)

Après plusieurs années de stabilité du marché monétique en France, le SEPA, la Directive sur les Services de Paiement (DSP), les nouvelles normes sécuritaires PCI DSS, PCI PED et d'autres évolutions réglementaires et techniques donnent une nouvelle impulsion au marché de l'acquiring.

En effet, Jean-Marc BORNET, administrateur du Groupement Cartes Bancaires, constate que les cartes bancaires en Europe n'offrent pas les mêmes services et n'ont pas le même objet que ce soit en comparaison entre les pays membres de la zone SEPA ou que ce soit en comparaison du passé. Ce constat confirme le point de vue du commerce qui « rêve un jour de voir les clients vivre la même expérience de paiement partout et d'avoir une acquisition harmonisée. Mais il existe des problèmes de modèles et de standards. » (Xavier de Lavit, Trésorier de Leroy Merlin, à la conférence – l'acquiring cartes à l'heure du SEPA – organisée par Publi-News le 1^{er} décembre 2010).

Les professionnels du monde monétique sont directement impactés par les évolutions fortes qu'implique la migration SEPA, d'autant que d'autres évolutions (technologiques, relations clients, ...) sont en cours : le sans contact, la multiplication des cartes privatives, la carte universelle.

Le parcours client devient de plus en plus multi-canal, interactif et individualisé. Parallèlement à cette évolution, les professionnels de la monétique évoluent vers une sophistication des services, voire à une extension vers des services connexes, avec pour conséquence une évolution des terminaux de paiement, des systèmes installés et l'adaptation à de nouveaux usages. Concrètement, le marché de la monétique évolue d'un schéma technique simple soumis à des contraintes locales vers un marché ouvert, vecteur de simplification, où le Terminal de Paiement Electronique (TPE) ne devient plus qu'un outil de contrôle physique.

Maîtrisant l'ensemble de la fonction « encaissement », le Groupe Afone, via sa filiale Carte & Services, propose plusieurs types de solutions commerciales à ses clients : la vente de terminaux avec prestations annexes (installation, maintenance..), des offres packagées incluant la location du matériel, l'installation et la maintenance.

Dès 2009, Le Groupe Afone a engagé des travaux de Recherche et Développement pour répondre aux attentes de ses clients. Les principales évolutions technologiques concernent le paiement sans contact et les services connexes :

- Le paiement sans contact : Dans ce domaine, Afone a développé une solution originale qui permet de réaliser une chaîne de paiement de bout en bout totalement sécurisée et facile à déployer. Cette solution a fait l'objet d'un dépôt de brevet au niveau Européen, avec extension pour les USA et le Japon ;
- Les services connexes : dans l'environnement monétique, les clients disposent désormais avec les outils développés par Afone d'un système de reporting des activités permettant un suivi des opérations financières et la construction de tableaux de bord à la demande du client.

VII.3.4 – La sécurité (secteur opérationnel : constitution de parc)

Selon le site www.eurostaf.fr, le secteur de la sécurité a globalement bien traversé la crise, notamment pour le résidentiel. Ce marché devrait connaître un rebond de l'activité. En effet, le sentiment croissant d'insécurité, la menace terroriste et le lancement d'installation massive de caméras de vidéosurveillance par le gouvernement ont permis au marché de la télésurveillance et vidéosurveillance d'être épargné par la crise même si il a connu un fort ralentissement de sa croissance entre 2008 et 2010. La demande reste soutenue, mais la guerre des prix a conduit à une baisse du chiffre d'affaires de beaucoup d'acteurs du marché.

Le modèle économique des télésurveilleurs dépend de la réglementation en matière de sécurité qui ne permet cependant pas d'exploiter pleinement le potentiel du marché. En effet, les acteurs de la télésurveillance attendaient beaucoup de la Loppsi2 qui aurait permis aux télésurveilleurs privés de pouvoir exercer des missions de vidéosurveillance publique. Malheureusement pour eux cette partie de texte a été censurée par le Conseil Constitutionnel, leur faisant perdre un potentiel de marché important. Ainsi, le secteur doit compter uniquement sur ses propres arguments et ses propres innovations pour se développer.

Toutefois, les perspectives du secteur restent bien orientées notamment pour le marché des particuliers. En effet, le marché français de la télésurveillance résidentielle affiche un taux d'équipement encore faible et les particuliers sont de plus en plus sensibles à un sentiment d'insécurité alors que le marché des professionnels arrive à maturité.

L'activité télésurveillance d'Afone est organisée autour de sa filiale Afone Sécurité, basée près de Nancy, et est implantée également à Chaumont et à Bordeaux. Ces différentes implantations possèdent chacune des compétences d'installation et de télésurveillance qu'elles assurent pour environ 12 000 clients.

L'activité télésurveillance-sécurité d'Afone est très complète puisqu'elle va de l'installation du système de sécurité dans les locaux des clients, en passant par la télésurveillance des mêmes locaux. Les prestations d'intervention en cas de problème dans les locaux surveillés sont déléguées à des sociétés sous-traitantes. L'offre d'Afone couvre les segments « Professionnel » et « Particulier », elle comprend une double levée de doute audio et vidéo qui évite l'intervention physique.

En ce qui concerne l'utilisation des systèmes d'alarme et de vidéosurveillance par le grand public, ce marché est encore considéré comme fermé. En effet, le taux d'équipement des ménages reste inférieur à 10% ; ceci étant lié à deux raisons majeures :

- Une barrière tarifaire qui est en train de se rompre
- Une complexité technique qui ne rend pas le produit et le service facilement accessible.

C'est à partir de ce constat que le Groupe Afone a décidé de lancer l'offre SURKI (ayant fait l'objet d'un dépôt de brevet) dans l'objectif de créer une rupture sur ce marché en offrant une solution innovante, simplifiée et accessible au marché de masse.

VII.3.5 – Le financement (secteur opérationnel : Telecom)

Le Groupe Afone exerce également une activité de financement avec la constitution d'Afone Financement en Mai 2005, dédiée au financement de contrats de location de montants unitaires réduits, pour le compte des clients du groupe.

Durant l'exercice 2005, le volume de cette activité est resté confidentiel. Il a commencé à croître fortement à partir de mai 2006. Afone Financement compte 25 500 clients à fin 2011.

VII.4 – Evènements exceptionnels

Néant.

VII.5 – Dépendance à l'égard des brevets

Néant.

VII.6 – Règlementation

L'environnement réglementaire des pays européens du marché sur lequel le Groupe Afone opère est variable, mais répond à une exigence d'harmonisation du fait de l'obligation d'appliquer au niveau national le cadre réglementaire défini au niveau européen.

Les aspects réglementaires propres à la France sont présentés dans la section VII.3 *Présentation générale de l'activité*. Pour la présentation des risques liés à la réglementation, voir la section V.2 *Risques juridiques*.

VII.7 – Fournisseurs

La Direction Générale du groupe Afone est en charge de la coordination et du pilotage de la relation avec les fournisseurs stratégiques du Groupe, des propriétaires et bailleurs immobiliers (gérés par la Direction des Services Généraux).

Le groupe Afone n'a pas souffert en 2011 de problèmes d'approvisionnement.

Bien que les contrats cadres et les contrats individuels protègent en partie le Groupe vis-à-vis de nombreux risques (notamment en cas de non respect de la propriété intellectuelle), ils ne sont pas destinés à les anticiper et suffisants pour en modérer l'impact potentiel.

Afone a donc adopté les meilleures pratiques du marché afin de pérenniser la gestion des risques fournisseurs et anticiper la gestion de trois catégories de risques :

- Les risques financiers, pouvant affecter la viabilité du fournisseur ;
- Les risques de sous-performance, pouvant affecter la qualité de service du fournisseur ;
- Les risques de rupture d'approvisionnement, pouvant affecter la disponibilité des produits du fournisseur ;

Cette gestion des risques repose sur :

- Une analyse proactive de l'impact réalisée par fournisseur et par catégorie d'achat, et qui permet de focaliser les ressources ;
- Une estimation du niveau de risques de chacune des trois catégories qui permet de juger de la pertinence d'analyses complémentaires ;

Enfin, et dans un souci de réduire sa dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs, le Groupe Afone a élargi le nombre d'opérateurs télécoms avec lesquels il travaille et a conclu un accord stratégique avec Completel. Cet accord sécurise l'accès d'Afone au réseau.

Afone travaille avec Completel, France Télécom, 9 Telecom, Cégétel, SFR et VERIZON. Le chiffre d'affaires est établi à réception des données relatives au trafic transmises par les opérateurs télécom. Après examen contradictoire avec les données internes dont dispose Afone, une facture est émise afin de percevoir les fonds collectés par ces différents opérateurs.

VII.8 – Assurances

Afone finance la couverture de ses principaux risques auprès du marché de l'assurance et de la réassurance, elle dispose ainsi d'un plan d'assurance qui la garantit notamment contre les risques d'atteintes patrimoniales (dommages aux biens et pertes d'exploitation), les risques de responsabilité civile liés aux activités ressortissant à l'objet social et à la gestion de l'entreprise. Les couvertures en place concernent également les risques relatifs aux principales flottes de véhicules utilisées.

Les polices qui composent le plan d'assurance en vigueur font l'objet de renégociations régulières en étroite collaboration avec des intermédiaires qualifiés (courtiers) par mise en concurrence des assureurs. Le contrôle et l'harmonisation de ces procédures sont gérés par une équipe spécifique rattachée à la Direction Générale du Groupe.

Les principales couvertures souscrites sont décrites ci-dessous :

Nature du risque couvert	Montants garantis (en K€)	Primes annuelles TTC (en K€)
Responsabilité Civile des Dirigeants	5 000	10
Responsabilité Civile Afone, Afone Financement, Carte et Services, Afone Call et Primus Télécommunications France		
Exploitation	9 000	46
Civile après livraison	5 000	
Civile professionnelle	2 000	
Responsabilité Civile Afone Sécurité et Afone Services	1 500	44
Responsabilité Civile Décennale Afone Services	10 000	3
Multirisques Afone		8
<i>Dommages Directs</i>	<i>1 145</i>	
<i>Frais supplémentaire d'exploitation</i>	<i>5 000</i>	
Multirisques Carte et Services		16
<i>Dommages Directs</i>	<i>4 725</i>	
<i>Frais supplémentaire d'exploitation</i>	<i>5 000</i>	
Multirisques Afone Sécurité		4
<i>Dommages Directs</i>	<i>3 500</i>	
<i>Frais supplémentaire d'exploitation</i>	<i>2 000</i>	
Multirisques Primus Télécommunications France	150	4
Multirisques Industriels Afone Sécurité	3 650	4
Flotte automobile Groupe Afone	TOUS RISQUES	34
Bris de Machine Groupe Afone	7 460	27
Assurance Mission	TOUS RISQUES	1
Total		201

Il est en outre rappelé que les plates-formes techniques d'Afone sont hébergées dans une salle blanche télécoms chez SFR à Courbevoie dans des conditions optimales de sécurité : les sécurités énergétiques, régulation de température et

d'hygrométrie, anti-intrusion, détection et protection incendie sont ainsi gérées au meilleur niveau du marché selon les normes en cours.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de gestion des risques, Afone rencontre plusieurs fois par an ses courtiers en assurance afin de faire le point sur l'activité conduite du Groupe. Ceci permet de détecter des risques éventuels, et d'en apprécier le niveau de prévention et de protection. Ces travaux qui participent à l'approfondissement de la connaissance des risques du Groupe par nos assureurs contribuent significativement au cadre de la négociation des couvertures d'assurance.

Pour rappel, de nouveaux contrats ont été souscrits en début d'exercice 2011 avec, pour effet, une modification des couvertures et du montant des primes.

VIII – ORGANIGRAMME

VIII.1 – Organigramme

L'organigramme exhaustif du Groupe Afone au 31 décembre 2011 est le suivant :



Le groupe a une couverture nationale grâce à ses différents sites en France métropolitaine.

Les actionnaires minoritaires des filiales du groupe sont :

- M. et Mme GARETTI pour la part de 25% de la SARL Sextant,
- Le groupement E. Leclerc détenant 50 % du capital de la SNC Méta-Lfone,
- le Télégramme de Brest, actionnaire à hauteur de 50% de la SAS Bretafone,
- 6 actionnaires minoritaires particuliers détenant au global 10% du capital d'Afone Paiement.

Un tableau des filiales et participations complet est communiqué à la section X.3.4 – *Filiales et Participations*

VIII.2 – Périmètre de consolidation

L'application des dispositions prévues par l'article L. 233-16 du Code de commerce et de l'interprétation SIC12 conduit à considérer la SARL 2R MUSIC comme une entité ad hoc contrôlée par le Groupe. A ce titre elle fait partie du périmètre de consolidation du groupe mais n'apparaît pas dans l'organigramme juridique.

La société Primus Télécommunication France a été acquise en date du 3 décembre 2010, elle fait partie du périmètre de consolidation du groupe à compter de cette date.

Suite à l'obtention de l'agrément en tant qu'Établissement de Paiement d'AFONE, une filiale à Conseil de Surveillance et Directoire a été créée au début de l'exercice 2011. Le nom de cette société est : AFONE PAIEMENT. Afone S.A. détient 90% du capital social de cette dernière. Elle fait partie du périmètre de consolidation.

Par ailleurs, la société Bretafone SAS a été constituée au cours de l'exercice 2011. Afone S.A. détient 50% du capital de cette dernière. Elle fait partie du périmètre de consolidation

IX – PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

IX.1 – Le réseau

L'utilisation et l'optimisation du réseau constituent un élément clef de la stratégie d'Afone.

Afin d'assurer un accès permanent et de qualité au réseau, Afone a signé en 2005 un partenariat stratégique sous forme d'IRU de capacité et de services (IRU – Indefeasible Right of Use) avec l'opérateur Completel qui investit dans la construction d'un réseau permettant le dégroupage. En signant cet accord, le Groupe s'est engagé à payer un montant de 15M€ (HT) pour avoir un accès substantiel au dégroupage et aux services associés (environ 600 000 lignes) pendant 15 ans.

Cet accord ne peut être résilié, sauf en cas de défaut de paiement d'Afone ou de manquement grave d'Afone à ses engagements. L'IRU donne accès à un ensemble de NRA (Nœud de Raccordement Abonnés) France Télécom ouverts au dégroupage couvrant environ 60% de la population entreprises française. A terme, ce réseau, construit suivant la technologie IP, a vocation à couvrir l'ensemble du territoire national.

L'architecture technique du réseau et l'engagement contractuel permettent la surveillance par Afone de la qualité de service de bout en bout, avantage important pour la commercialisation des offres liées au produit Afone Box. Afone bénéficiera des évolutions techniques opérées sur le réseau au cours des quinze prochaines années.

Afone sera en mesure de bénéficier des services suivants :

- Des services d'acheminement bidirectionnel du trafic haut débit de données entre le client Afone Commerce et la plate-forme de services d'Afone,
- Des services de collecte et de terminaison de tous types d'appels voix sur le réseau commuté français et international (fixe et mobile),
- La mise à disposition exclusive de ressources en numérotation de façon à ce que les abonnés Afone puissent disposer de numéros de téléphone,
- La fourniture du service de portabilité des numéros pour que les abonnés Afone puissent conserver leur numéro de téléphone France Télécom,
- La fourniture d'une base de données de traduction des numéros d'urgence pour que la Société respecte cette obligation réglementaire,
- La mise à disposition d'un outil de commande automatique permettant l'industrialisation des flux de commande et de reporting entre Afone et Completel.

Parallèlement, Afone continuera de travailler avec d'autres opérateurs de réseau, en particulier Neuf Cegetel - SFR, et gardera son indépendance vis-à-vis de tout opérateur, y compris Completel.

IX.2 – Les locaux

Pour réaliser ses objectifs, le groupe Afone dispose des 7 sites suivants répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain :

Localisation	Superficie	Loyer annuel (€ HT)	Échéance du bail	Bailleur
ANGERS				
11, place François Mitterrand 49100 ANGERS	3 598 m ²	708 328	14/03/2017	SCI Tour Saint Serge * 25-27, rue Lenepveu - 49100 Angers
PARIS				
14 Rue Lincoln 75008 Paris	300 m ²	169 640	30/06/2013	SCI Lincoln * 25-27, rue Lenepveu - 49100 Angers
PARIS				
5 rue Vernet 75008 Paris	110 m ²	44 558	31/12/2018	GECAMINES ** 30/32, bd du Souverain - 1170 Bruxelles
BORDEAUX				
5 rue Charles Lindbergh 33700 Mérignac	850 m ²	79 358	31/08/2015	SCI Imobordo* 25-27, rue Lenepveu - 49100 Angers
AMIENS				
6 rue des Hautes Cornes 80 000 AMIENS	49 m ²	5 586	03/05/2012	CCI AMIENS ** 6, boulevard de Belfort - 80 000 AMIENS
NANTERRE				
15 rue des Sorins 92 000 NANTERRE	707 m ²	140 361	31/03/2012	SILIC NANTERRE ** 31, boulevard des Bouvets - 92 000 NANTERRE
CHAUMONT				
22, rue des Frères Garnier 52 000 CHAUMONT	340 m ²	52 202	03/10/2014	SCI FG24 ** 6, rue Vauban - 21000 DIJON

* gérants de la SCI : Philip Fournier & Eric Durand-Gasselín, associés de la SCI : Philip Fournier, Eric Durand-Gasselín

** gérée par un tiers

La société est propriétaire de l'ensemble des éléments d'exploitation nécessaires à son activité, en dehors de locaux. Les baux commerciaux ont tous été conclus au prix du marché.

Suite aux réorganisations effectuées sur les sites de RUNGIS, de LABEGE et de VANCOUVER, les baux existants ont été résiliés aux dates d'échéance de ces derniers. Il e a été de même pour le Bail de NANTERRE dont la date d'échéance était fixée au 31 mars 2012.

X – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

X.1 – Comptes consolidés du Groupe Afone au 31 décembre 2011

X.1.1 – Etat de la situation financière consolidé du Groupe Afone au 31 décembre 2011 (en K€)

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Ecarts d'acquisition	2.3.1 / 4.1	14 922	15 741
Immobilisations incorporelles	2.3.2 / 4.2	5 303	4 442
Immobilisations corporelles	2.3.3 / 4.3	12 760	13 874
Titres de participation	4.4		76
Titres mis en équivalence			
Part non courante des créances liées au financement	2.3.4 / 4.5	3 302	2 886
Autres actifs financiers non courants	2.3.5 / 4.6	538	645
Actifs d'impôts différés	2.3.7 / 4.25	1 807	873
Actifs non courants		38 633	38 536
Stocks	2.3.8 / 4.7	2 675	2 242
Créances clients et autres débiteurs	2.3.9 / 4.8	30 077	33 139
Part courante des créances liées au financement	2.3.4 / 4.5	1 975	2 236
Créances d'impôts courants		13	286
Autres actifs courants	2.3.10 / 4.9	845	929
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.3.11/4.10	17 404	18 147
Actif courant		52 989	56 980
Actifs détenus en vue de la vente			
Total actif		91 621	95 516

PASSIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	2.3.12 / 4.11		
Capital social		624	624
Réserves liées au capital		44 855	45 245
Autres réserves		-11 099	-9 820
Résultat part du groupe		4 945	3 601
Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		171	12
Total des capitaux propres		39 496	39 662
Emprunts à long terme	2.3.13/4.13	2 840	1 615
Passifs d'impôts différés	2.3.7/		
Provision à long terme	2.3.14/4.12	2 002	2 900
Autres passifs non courants	2.3.15 /4.14	2 261	2 094
Passifs non courants		7 103	6 609
Fournisseurs et autres créditeurs	4.15	34 147	36 675
Autres dettes courantes	4.16	7 280	7 292
Emprunts à court terme		310	2 382
Part courante des emprunts à long terme	2.3.13/4.14	1 784	1 689
Impôts exigibles		1 293	
Provision à court terme	4.13	210	1 208
Passifs courants		45 023	49 246
Passifs associés à des actifs destinés à être cédés			
Total Passif		91 621	95 516

X.1.2 – Etat du résultat consolidé (en K€)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	4.17	84 594	71 683
Achats consommés	4.18	-43 649	-37 484
Charges de personnel	4.20	-14 624	-14 903
Charges externes	4.19	-14 141	-11 878
Impôts et taxes		-1 853	-1 580
Dotations aux amortissements		-3 405	-3 490
Dotations aux provisions	4.21	-514	229
Autres produits et charges d'exploitation	4.22	244	1 770
Résultat opérationnel courant		6 651	4 347
Autres produits et charges opérationnels	4.23		-1 376
Résultat opérationnel		6 651	2 971
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		9	82
Coût de l'endettement financier brut	4.24	-172	-81
Coût de l'endettement financier net	4.24	-163	1
Autres charges financières	4.25	-1 304	-1 013
Autres produits financiers	4.25	1 508	2 867
Charge d'impôt	4.24	-1 763	-1 242
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.27		17
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		4 929	3 601
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		4 929	3 601
. attribuables aux actionnaires d'AFONE		4 945	3 601
. attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		-16	0
Résultat par action		0,793 €	0,577 €
Résultat dilué par action		0,793 €	0,577 €

X.1.3 – Résultat global (en K€)

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	4 929	3 601
Opérations sur titres auto-détenus		
Ecart de conversion		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Résultat GLOBAL	4 929	3 601

X.1.4 – Etat des flux de trésorerie consolidés (en K€)

	notes	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	4.27.1	9 122	8 325
- Impôts versé (B)		-151	-307
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité(C)	4.28.2	59	-1 909
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)		9 030	6 110
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.28.3	-3 016	-2 304
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		19	6
+/- Incidence des variations de périmètre	4.28.4	-164	625
+/- Variation des prêts et avances consentis	4.28.5	-638	460
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers			
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement			0
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-3 798	-1 213
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		150	
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		-1 006	-30
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		3 453	2 552
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		-2 098	-2 491
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		-158	-44
- Dividendes payés aux actionnaires du groupe		-4 261	-1 989
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		-3 919	-2 001
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)			
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)		1 312	2 896
T ouverture	4.28.6	15 781	12 886
T Cloture	4.28.6	17 094	15 781

X.1.5 – Etat de variation des capitaux propres consolidés (en K€)

	Capital	Réserves et résultats consolidés	Titres auto-détenus	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part Groupe	Mino-ritaires	Total
Capitaux propres 31 décembre 2009	623	37 628	-173		38 079	13	38 093
Opérations sur capital					-		-
Opérations sur titres auto-détenus			- 39		- 89		- 89
Dividendes		- 1 995			-1 995		- 1 995
Résultat global pour la période		3 601			3 601		3 601
Autres variations							
Variation de périmètre					-		-
Capitaux propres 31 décembre 2010	623	39 235	-212		39 649	12	39 662
Opérations sur capital					-	150	150
Opérations sur titres auto-détenus			- 1 009		-1 009		- 1 009
Dividendes		-4 260			-4 260		- 4 260
Résultat global pour la période		4 945			4 945	- 16	4 929
Autres variations						24	24
Variation de périmètre					-		-
Capitaux propres 31 décembre 2011	623	39 920	- 1 221		39 324	171	39 496

X.1.6 – Annexes aux comptes consolidés

Les présents comptes consolidés concernent la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sauf mention particulière, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

AFONE est une société de prestations de télécommunication et de services.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société AFONE le 23 mars 2012.

Les états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 1^{er} juin 2012.

1. Introduction

Le Groupe AFONE applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations qui ont été adoptées dans l'Union Européenne et qui sont applicables pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2010. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Pour les exercices ouverts le 1er janvier 2011 de nouvelles normes ou amendements de normes sont d'application obligatoire :

- IAS 24 révisée : information relative aux parties liées
- IFRIC 19 Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres
- Amendement IFRIC 14 : Paiement d'avance d'exigences de financement minimal
- Amélioration aux IFRS Mai 2010 :
 - Amendement IFRS 3 : Regroupement d'entreprises
 - Amendement IFRS 7 : Instruments financiers – information à fournir
 - Amendement IAS 1 : Présentation des états financiers
 - Amendement IFRIC 13 : Programme de fidélisation de la clientèle
 - Amendement IAS 34 : Information financière intermédiaire

Ces normes, amendements et interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non entrées en vigueur pour l'exercice considéré, ou celles adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne :

- les provisions,
- les dépréciations,
- les impôts différés,
- les durées d'utilité des immobilisations

La Direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations afin de prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Toutefois, les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Secteur opérationnel		Mode d'intégration	% de contrôle	% d'intérêts
TELECOM	AFONE SA (société mère du Groupe) 11, place François Mitterrand 49 055 ANGERS France	I.G.		
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SECURITE	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONE FINANCEMENT	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONECALL	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	CARTE & SERVICES	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	Entité ad hoc : 2R MUSIC	I.G.	100 %	0 %
TELECOM	SEXTANT	I.G.	75 %	75 %
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SERVICES	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	META-LFONE	I.P.	50 %	50 %
TELECOM	PRIMUS TELECOMMUNICATIONS FRANCE	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONE PAIEMENT	I.G.	90 %	90 %
TELECOM	BRETAZONE	I.P.	50 %	50 %

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. META-LFONE et BRETAZONE, co-entreprises détenues à 50/50 par AFONE sont intégrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Variation de périmètre

Les changements de périmètre intervenu en 2011 sont les suivants :

- Afone a conclu un accord de partenariat avec le Télégramme de Brest qui vise à développer progressivement une offre de téléphonie mobile dans le cadre d'une licence de marque « Le Télégramme Mobile ». Cet accord se concrétise par la création d'une joint-venture « Bretafone » détenue à 50/50 par les deux entreprises.
- Le groupe a constitué une société dénommée « Afone Paiement » en vue de développer son activité d'acquisition et compensation des paiements par cartes bancaires.
- La société SEXTANT filiale d'Afone est consolidée pour la première fois en 2011. Cette société contribue au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 1,0 millions d'euros.

Le 3 décembre 2010, le groupe Afone a fait l'acquisition de 100% des titres de Primus Télécommunications France. Cette société contribue à hauteur de 12,2 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2011 contre 1,2 millions l'exercice précédent qui n'intégrait qu'un mois d'activité.

Entité ad hoc

L'application des dispositions prévues par l'article L. 233-16 du Code de commerce et de l'interprétation SIC12 conduit à considérer la SARL 2R MUSIC comme une entité ad hoc contrôlée par le Groupe.

Les principales caractéristiques de la société sont les suivantes au 31 décembre 2011 :

Capitaux Propres :	9 K€,
Endettement :	0 K€,
Résultat :	-3 K€,
Chiffre d'affaires :	194 K€.

2.2. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes de la société AFONE SA est le 31 décembre de chaque année. La date d'arrêté des comptes des filiales est également le 31 décembre.

2.3. Notes sur les méthodes comptables

2.3.1. Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale est, après analyse, répartie entre :

- Les écarts d'évaluation afférents aux actifs et passifs identifiables,
- L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition antérieurs à la date de transition du 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités rétrospectivement selon les dispositions de la norme IFRS 3 et ont été repris pour leur valeur d'origine sous déduction des amortissements comptabilisés au 31 décembre 2003.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais le Groupe AFONE a affecté les écarts d'acquisition existants aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Ces UGT font l'objet annuellement d'un test de dépréciation de valeur dans les conditions précisées au paragraphe 2.3.6.

2.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles incluent les brevets et licences, les contrats de maintenance et de télésurveillance et d'autres actifs incorporels acquis dont la durée d'utilité est finie ou indéfinie dès lors qu'ils respectent les critères définis par la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles incluent également les logiciels et systèmes d'exploitation développés en interne et destinés au fonctionnement du matériel de télécommunication proposé par le Groupe. Ces actifs constituent une immobilisation incorporelle dès lors qu'ils ont un caractère identifiable et qu'ils peuvent générer des avantages économiques futurs. Ils sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est finie, et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique ou s'il existe un indice potentiel de perte de valeur.

a) Contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom (bases d'abonnés) acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises

Les contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom résultent des actifs identifiés lors de l'acquisition des différentes filiales.

Leur juste valeur à l'acquisition est déterminée en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus attendus.

Les contrats de maintenance sont amortis sur leur durée contractuelle restant à la date d'acquisition.

Les autres contrats sont amortis linéairement sur leur durée de vie résiduelle estimée, soit 12 ans pour les contrats de télésurveillance et 5 ans pour les contrats télécoms.

Les contrats de maintenance acquis dans le cadre du rapprochement de Carte & Services, sont complètement amortis.

b) Autres actifs incorporels acquis

Actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie : ces actifs résultent de l'acquisition des activités ADG, BIP, Odyssee des Enfants. Ces activités fédératives sont affectées à des numéros de téléphone auxquels se connectent les utilisateurs du service.

Actifs incorporels à durée d'utilité finie : l'activité PBX est directement rattachée à l'exploitation d'un portefeuille contractuel de numéros de téléphone dont la volatilité a amené le Groupe AFONE à considérer que ces contrats acquis s'éteignaient de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

En l'absence de flux de trésorerie nettement identifiés ces immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites au paragraphe 2.3.6 au niveau de l'UGT AFONE.

c) Frais de développement

Conformément aux principes IFRS, les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères définis par l'IAS 38 à savoir :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La probabilité que les avantages futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise,
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Les subventions directement rattachables aux frais de développement activées (tel que les crédits d'impôt recherche) sont inscrites en soustraction des actifs concernés.

d) Instanciation MVNO

Dans le cadre du développement de son offre MVNO (Mobile Virtual Network Operator), le groupe AFONE a acquitté à SFR une participation aux investissements réalisés en contrepartie d'un droit d'entrée sur le réseau. Ce droit est amorti sur la durée du contrat.

2.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité des immobilisations corporelles correspondantes et selon le mode linéaire :

Désignation	Durée
- Matériel et outillage	2 à 7 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Alarmes mises à disposition	4 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

COMPLETEL a consenti à AFONE le bénéfice d'un IRU (Irrevocable Right of Use ou en français Droit d'Utilisation Irrévocable) portant sur un réseau et des services de télécommunication. Cet IRU est inscrit dans le poste « Immobilisations corporelles » et fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans à compter de la date de livraison des tranches successives.

2.3.4. Créances liées aux financements

Contrats de location interne

Les activités monétique et Télécom du Groupe AFONE l'amènent, par l'intermédiaire de la société AFONE FINANCEMENT, à louer des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) et des box à ses clients.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, ces contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués, s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes. Les montants des loyers à percevoir sont, en conséquence, comptabilisés comme des créances financières.

Les créances financières retraitées correspondent à la valeur actualisée des loyers à percevoir au titre des contrats de location de matériels conclus avec les clients du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée afin de tenir compte du risque de défaillance des clients. Cette dépréciation est déterminée selon une approche statistique sur la base du taux moyen d'impayés constatés par le passé.

2.3.5. Autres actifs financiers

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable.

2.3.6. Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable, celle-ci étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net des coûts de cession.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque élément pris individuellement, à moins qu'il ne soit pas à l'origine de flux de trésorerie suffisamment autonomes par rapport à ceux procurés par les autres immobilisations. Dans cette hypothèse, la valeur comptable de l'élément est comprise dans celle de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, une unité génératrice de trésorerie correspondant à un regroupement d'actifs engendrant des flux de trésorerie autonomes. Le test de dépréciation est effectué à l'échelon de cette unité.

Les tests de dépréciation privilégient la méthode de valorisation par actualisation des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow) ou la méthode des comparables. En application de la norme IAS 36, le taux d'actualisation utilisé est un taux reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux futurs de trésorerie n'ont pas été déjà ajustées. En considération des secteurs d'activité du Groupe, un taux d'actualisation de 9 % a été retenu au 31 décembre 2011, soit un taux identique à celui de l'exercice passé. Le facteur de croissance retenu par le Groupe s'établit à 0,5%.

2.3.7. Impôts différés et décalages temporaires d'impôts

Le groupe AFONE constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires dans la mesure où les éléments prévisionnels ne rendent pas improbables leur imputation sur les bénéfices futurs.

Le groupe utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Le groupe AFONE a mis en place une intégration fiscale.

Les sociétés concernées sont : Afone, Carte et Services, Afone Sécurité, Afone Services, Afone Financement, Afone Call et Primus Télécommunications France.

2.3.8. Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

Les dépréciations relatives aux pièces en stocks destinées au service après-vente sont évaluées en fonction de l'obsolescence des produits et de leur délai de rotation.

2.3.9. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable. Les dépréciations sont individualisées et sont calculées en fonction des retards constatés sur les échéances.

2.3.10. Autres créances courantes

Les autres créances courantes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non recouvrement.

2.3.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont très liquides et sont aisément convertibles en un montant de trésorerie, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Il s'agit de valeurs mobilières de placement et fonds communs de placement dont le risque de changement de valeur est négligeable.

2.3.12. Capitaux propres consolidés

Les actions AFONE détenues par les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont inscrites en diminution des capitaux propres. Lors de leur cession, le résultat dégagé, net de l'effet de l'impôt, est comptabilisé en capitaux propres.

2.3.13. Emprunts long terme

S'agissant d'emprunts souscrits aux conditions de marché, aucun retraitement lié au référentiel IFRS n'est opéré sur ce poste.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.3.14. Provisions

Les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions sont dites à long terme dès lors que leur échéance probable est supérieure à un an.

Les provisions à long terme incluent également les engagements liés aux indemnités de fin de carrière qui, conformément à la norme IAS 19, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses définies pour chacune des entités en fonction des données qui leur sont propres (turnover, taux d'actualisation, âge de départ à la retraite et âge de début de carrière).

2.3.15. Autres passifs non courants

Il s'agit essentiellement des dépôts de garantie versés par les clients lors de la souscription de contrats liés aux activités de télésurveillance, de monétique ou de téléphonie.

2.3.16. Présentation des états financiers

Le résultat opérationnel inclut les produits et les charges récurrents ainsi que les opérations ponctuelles et inhabituelles, comme défini par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité en date du 27 octobre 2004. Il comprend notamment :

- Les plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels,
- Les coûts de restructuration,
- Les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Les actifs et passifs sont classés, selon leur nature, en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

2.3.17. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité Télécom représente :

- les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.
- la revente de minutes « en gros » réalisée auprès de sociétés distributrices de minutes « au détail » corrigée, le cas échéant, des ventes inter sociétés.
- la vente de minutes « au détail » pour la quote-part qui revient au groupe.
- les ventes de matériels accessoires à la téléphonie (Afone commerce et TPE).
- les prestations de maintenance de matériels (Afone commerce et TPE).

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité « constitution de parcs » représente :

- les prestations de télésurveillance.
- les locations d'alarmes.

D'une manière générale, les systèmes de surveillance et prestations de télésurveillance ainsi que les systèmes de paiement et prestations de maintenance sont facturés à l'initiation du contrat. Le paiement est échelonné

mensuellement. Ceci conduit à établir des produits constatés d'avance qui sont repris tout au long de la vie du contrat.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, les contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués (Afone commerce et TPE), s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs. Le montant relatif aux minutes prépayées non consommées à la date de clôture constitue un produit constaté d'avance. Les remises consenties sur les ventes de terminaux, les commissions versées aux distributeurs sont constatées en charges commerciales.

3. Informations sectorielles

Le groupe Afone a défini 2 secteurs opérationnels distincts définis comme suit :

- Secteur Telecom :
Cette activité regroupe l'ensemble des services télécom et monétiques commercialisés par les sociétés du groupe (gestion des flux entrants, vente de trafic en présélection, téléphonie mobile, fédération de services, monétique). Depuis 2010, ce secteur intègre également, l'activité de financement des offres monétiques et Afone commerce car trop faiblement autonome et trop peu significative pour constituer durablement un secteur d'activité à part entière.

- Secteur Constitution de parcs :
Pour mettre en œuvre sa stratégie de commercialisation d'offres télécoms à valeur ajoutée, Afone a cherché les vecteurs et l'outil industriel permettant un déploiement à grande échelle. Cette activité « constitution de parcs » regroupe les services à valeur ajoutée tels que la télésurveillance. Ces services permettent de proposer aux clients des offres télécoms synergiques.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2011 par secteur opérationnel (En milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2011	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Ecart d'acquisition	14 922	13 321	1 601
Immobilisations incorporelles	5 303	3 898	1 405
Immobilisations corporelles	12 760	11 560	1 201
Titres de participation			
Titres mis en équivalence			
Part non courante des créances liées au financement	3 302	3 302	
Autres actifs financiers non courants	538	538	
Régularisations Titres		3 479	-3 479
Actifs d'impôts différés	1 807	2 240	-432
Actifs non courants	38 633	38 338	295
Stocks	2 675	1 508	1 167
Créances clients et autres débiteurs	30 077	28 464	1 613
Part courante des créances liées au financement	1 975	1 975	
Créances d'impôts courants	13	13	
Autres actifs courants	845	815	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 404	16 823	581
Actif courant	52 989	49 598	3 391
Total actif	91 621	87 935	3 686

PASSIF	31/12/2011	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Capitaux propres			
Capital social	624	624	
Réserves liées au capital	44 855	44 855	
Autres réserves	-11 099	-11 635	536
Résultat part du groupe	4 945	4 919	26
Intérêts minoritaires	171	171	
Total des capitaux propres	39 496	38 933	562
Emprunts à long terme	2 840	2 446	394
Dettes financières liées au refinancement			
Passifs d'impôts différés			
Provision à long terme	2 002	1 890	112
Autres passifs non courants	2 261	2 261	
Passifs non courants	7 103	6 597	505
Fournisseurs et autres créditeurs	34 147	32 191	1 955
Autres passifs courants	7 280	6 618	661
Emprunts à court terme	310	310	
Part courante des emprunts à long terme	1 784	1 782	2
Part courante des dettes financières liées au refinancement			
Impôts exigibles	1 293	1 293	
Provision à court terme	210	210	
Passifs courants	45 023	42 405	2 619
Total Passif	91 621	87 935	3 685

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2010 par secteur opérationnel (En milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2010	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Ecart d'acquisition	15 741	14 139	1 601
Immobilisations incorporelles	4 442	2 738	1 704
Immobilisations corporelles	13 874	12 567	1 306
Titres de participation	76	76	
Titres mis en équivalence			
Part non courante des créances liées au financement	2 886	2 886	
Autres actifs financiers non courants	645	645	
Régularisations Titres		3 484	-3 484
Actifs d'impôts différés	873	873	
Actifs non courants	38 536	37 408	1 127
Stocks	2 242	1 935	307
Créances clients et autres débiteurs	33 139	31 263	1 876
Part courante des créances liées au financement	2 236	2 236	
Créances d'impôts courants	286	286	
Autres actifs courants	929	906	23
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 147	14 915	3 232
Actif courant	56 980	51 542	5 438
Total actif	95 516	88 950	6 565

PASSIF	31/12/2010	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Capitaux propres			
Capital social	624	624	
Réserves liées au capital	45 245	45 245	
Autres réserves	-9 820	-13 088	3 268
Résultat part du groupe	3 601	3 163	438
Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	12	12	
Total des capitaux propres	39 662	35 955	3 706
Emprunts à long terme	1 615	1 249	366
Dettes financières liées au refinancement			
Passifs d'impôts différés		-537	537
Provision à long terme	2 900	2 841	59
Autres passifs non courants	2 094	2 094	
Passifs non courants	6 609	5 646	962
Fournisseurs et autres créditeurs	36 675	35 419	1 256
Autres passifs courants	7 292	6 687	606
Emprunts à court terme	2 382	2 382	
Part courante des emprunts à long terme	1 689	1 652	37
Part courante des dettes financières liées au refinancement			
Impôts exigibles			
Provision à court terme	1 208	1 208	
Passifs courants	49 246	47 347	1 898
Total Passif	95 516	88 950	6 565

ETAT DU RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011 par secteur opérationnel

En milliers d'Euros	31/12/2011	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Chiffre d'affaires	84 594	79 314	5 279
Achats consommés	-43 649	-42 383	-1 266
Charges de personnel	-14 624	-12 570	-2 054
Charges externes	-14 141	-13 391	-750
Impôts et taxes	-1 853	-1 738	-116
Dotations aux amortissements	-3 405	-2 688	-717
Dotations aux provisions	-514	-495	-19
Autres produits et charges d'exploitation	244	539	-295
Résultat opérationnel courant	6 651	6 588	63
Autres produits et charges opérationnels			
Résultat opérationnel	6 651	6 588	63
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	9	
Coût de l'endettement financier brut	-172	-171	-1
Coût de l'endettement financier net	-163	-162	-1
Autres produits et charges financiers	204	143	61
Charge d'impôt	-1 763	-1 666	-97
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	4 929	4 903	26
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net	4 929	4 903	26
. part du groupe	4 945	4 919	26
. intérêts minoritaires	-16	-16	

ETAT DU RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2010 par secteur opérationnel

En milliers d'Euros	31/12/2010	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Chiffre d'affaires	71 683	66 425	5 258
Achats consommés	-37 484	-36 354	-1 130
Charges de personnel	-14 903	-13 032	-1 871
Charges externes	-11 878	-11 097	-781
Impôts et taxes	-1 580	-1 471	-109
Dotation aux amortissements	-3 490	-2 857	-633
Dotation aux provisions	229	250	-20
Autres produits et charges d'exploitation	1 770	1 949	-179
Résultat opérationnel courant	4 347	3 812	536
Autres produits et charges opérationnels	-1 376	-1 469	93
Résultat opérationnel	2 971	2 343	629
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	82	82	
Coût de l'endettement financier brut	-81	-80	-2
Coût de l'endettement financier net	1	2	-2
Autres produits et charges financiers	1 854	1 843	11
Charge d'impôt	-1 242	-1 042	-200
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	17	17	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	3 601	3 163	438
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net	3 601	3 163	438
. attribuable aux actionnaires d'Afone	3 601	3 163	438
. attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	0		

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011 par secteur opérationnel

	31/12/2011	Télécom	Constitution de parcs
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	9 122	8 071	1 051
Impôts payés	-151	51	-202
Incidence de la variation du BFR	59	-93	151
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	9 030	8 029	1 001
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 016	-2 546	-470
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	19	19	0
Incidence des variations de périmètre	-164	-164	0
Variation des prêts et avances consentis	-638	-634	-4
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers			
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-3 798	-3 324	-474
Augmentation de capital	150	150	0
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-1 006	-1 006	
Emission d'emprunts	3 453	3 185	268
Remboursement d'emprunts	-2 098	-1 823	-275
Intérêts financiers nets versés	-158	-157	-1
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-4 261	-1 091	-3 170
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-3 919	-742	-3 178
Variation de la trésorerie	1 312	3 963	-2 651

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010 par secteur opérationnel

	31/12/2010	Télécom	Constitution de parcs
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	8 325	7 109	1 217
Impôts payés	-307	-223	-84
Incidence de la variation du BFR	-1 909	-1 354	-554
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	6 110	5 532	578
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 304	-1 959	-345
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	3	4
Incidence des variations de périmètre	625	625	0
Variation des prêts et avances consentis	460	462	-2
Décassements liés aux acquisitions d'actifs financiers	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 213	-870	-343
Augmentation de capital			
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-30	-30	
Emission d'emprunts	2 552	2 519	33
Remboursement d'emprunts	-2 491	-2 334	-157
Intérêts financiers nets versés	-44	-42	-2
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-1 989	-1 989	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-2 001	-1 875	-126
Variation de la trésorerie	2 896	2 787	109

4. Détail des comptes

4.1. Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition	31-déc-11			31-déc-10
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Afone/Edison	89		89	89
Carte & Services	19 558	9 558	10000	10 000
Afone/Elsaphone	1 367		1367	1 367
Afone/EMS Telecom	1 691	1 691		-
Girardot	1 601		1601	1 601
Primus	1 865		1865	2 684
Total	26 171	11 249	14 922	15 741

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a constaté une dépréciation de l'écart d'acquisition Carte et Services pour un montant de 9,6 millions d'euros. Cette dépréciation a été maintenue inchangée.

En décembre 2010, le groupe Afone, a fait l'acquisition de 100% de Primus France Telecommunications. L'écart de 1ère consolidation lié à cette opération récente est inscrit en écart d'acquisition au 31 décembre 2010. Des travaux d'analyse réalisés en 2011 ont conduit à affecter une partie de l'écart de 1ère consolidation. En particulier, l'examen des perspectives de la société sur les prochains exercices a entraîné la constatation d'un actif d'impôt différé de 980 K€.

Test de dépréciation :

L'estimation de la valeur des écarts d'acquisition a été déterminée par actualisation des cash-flows d'exploitation futurs sur 3 ans.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le CMPC ressort à 9,0% en 2011 contre 9,0% en 2010 étant précisé qu'il a été calculé à partir d'une structure financière normative arbitrée par simplification à 50% en fonds propres et 50% en endettement financier.

Le coût de la dette a été fixé à 3,42% contre 5,70% en 2010 avant fiscalité.

Compte tenu de la structure financière normative évoquée ci-avant, il en résulte le taux d'actualisation suivant :

Calcul du taux d'actualisation	2011	2010
Coût du capital	15,5%	14,20%
Coût de la dette après fiscalité	2,30%	3,80%
CMPC	9%	9%

Un test de sensibilité a été opéré sur la base de taux d'actualisation et de capitalisation de 9%, 9,25%, 9,5%, 9,75% et 10%, avec un taux de croissance à long terme variant de 2% à 0%

Une dépréciation ne s'avèrerait nécessaire que dans l'hypothèse d'un taux de croissance à long terme nul et d'un taux d'actualisation à 9,75%.

4.2. Immobilisations Incorporelles

	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Frais de recherche et développement	260	260		
Logiciels	6 869	5 806	1 064	1 526
Contrats activés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	7 945	6 545	1 400	1 700
Avances sur immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	3 021	184	2 837	1 213
Total	18 096	12 795	5 303	4 442

Evolution des immobilisations incorporelles brutes :

	31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2011
Frais de recherche et développement	260					260
Logiciels	6 702	232	-64			6 869
Contrats activés	7 945					7 945
Autres Immobilisations incorporelles	1 377	1 644	0			3 021
Total	16 284	1 876	-64			18 096

Evolution des amortissements des immobilisations incorporelles :

	31/12/2010	Dotations	Reprises ou cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2011
Frais de recherche et développement	260					260
Logiciels	5 178	692	-64			5 806
Contrats activés	6 245	300				6 545
Autres Immobilisations incorporelles	161	23				184
Total	11 844	1 015	-64			12 795

4.3. Immobilisations Corporelles

	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	66		66	66
Constructions	292	101	191	210
Installations techniques	5 139	3 805	1 334	1 110
IRU	15 206	5 477	9 729	10 753
Autres	8 111	6 714	1 397	1 737
Immobilisations en cours	43	0	43	0
Total	28 858	16 098	12 760	13 873

Le contrat relatif à l'IRU signé avec COMPLETEL prévoit un droit d'utilisation du réseau pour une durée de 15 ans. Pendant cette période, COMPLETEL s'engage à faire profiter AFONE de toutes les améliorations effectuées sur le réseau.

Les autres immobilisations corporelles sont principalement composées par du matériel informatique et par des agencements réalisés dans des locaux dont le groupe n'est pas propriétaire.

Evolution des immobilisations corporelles brutes :

	31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2011
Terrains	66					66
Constructions	292					292
Installations techniques	4 183	581	-576		952	5 139
IRU	15 206					15 206
Autres	8 187	515	-596		5	8 111
Immobilisations encours		43				43
Total	27 934	1 139	-1 172		957	28 858

Evolution des amortissements des immobilisations corporelles

	31/12/2010	Dotations	Reprises ou cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2011
Terrains						
Constructions	82	19				101
Installations techniques	3 073	649	-430		513	3 805
IRU	4 453	1 024				5 477
Autres	6 450	797	-533			6 714
Immobilisations encours	0					0
Total	14 059	2 488	-963		513	16 098

Parmi les immobilisations corporelles certains biens sont financés en crédit bail :

Biens financés en crédit-bail	Ensemble immobilier			Autres immobilisations		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Au 31 décembre 2010	518	249	269	796	796	
Nouveau contrat						
Dotations		18	-18			
Au 31 décembre 2011	518	267	251	796	796	

4.4. Titres de participation

Au 31 décembre 2010, ces titres étaient relatifs à la société SEXTANT, filiale de CARTE & SERVICES non consolidée en raison du caractère non significatif de sa contribution potentielle aux états financiers consolidés. Le chiffre d'affaires annuel réalisé par cette filiale s'établit à 895 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010. En 2011, la société SEXTANT a été consolidée pour la première fois. Ce changement de périmètre est sans incidence sur les capitaux propres.

4.5. Créances liées au financement

	31/12/2011			31/12/2010		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
Créances liées aux contrats de location financement des contrats internes	4 287	2 565	6 852	3 516	2 678	6 194
Dépréciations	-985	-590	-1 575	-630	-442	-1 072
TOTAL valeur nette	3 302	1 975	5 277	2 886	2 236	5 122

4.6. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts et cautionnements versés dont l'échéance est supérieure à un an.

4.7. Stocks et en-cours

	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Stocks de matières et fournitures	1 141		1 141	302
En-cours de production	16		16	5
Stocks de marchandises	3 725	-2 207	1 518	1 935
Total	4 881	-2 207	2 675	2 242

Les stocks de marchandises monétiques sont principalement composés de stocks maintenance. La dépréciation est calculée en fonction de l'obsolescence du produit et de l'état du produit.

Ces stocks ont un écoulement incertain, d'où un fort taux de dépréciation.

	Stocks Monétique	Stocks Sécurité	Stocks Télécom	Total
Au 31 décembre 2010	3 710	343	904	4 957
Variation de stock	-931	824	4	299
Variation de périmètre	28			28
Au 31 décembre 2011	2 807	1 167	908	4 881

Evolution des dépréciations sur stocks :

Evolution des dépréciations sur stocks	Stocks Monétique	Stocks Sécurité	Stocks Télécom	Total
Au 31 décembre 2010	2 325	34	355	2 714
Dotations			27	27
Variation de périmètre				
Reprises	-486	-34	-15	-535
Au 31 décembre 2011	1 839		367	2 207

4.8. Créances clients et autres débiteurs

Le poste clients est composé de créances sur de grands groupes de télécommunication et d'une multitude de créances pour des montants unitaires faibles.

	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	30 210	6 244	23 966	26 187
Créances sur personnel & Org. Sociaux	108		108	43
Créances fiscales - hors IS	4 896		4 896	5 006
Autres créances	1 107		1 107	1902
Comptes courants des sociétés mise en équivalence				
Total	36 322	6 244	30 077	33 139

Selon les entités et les activités :

- Les créances échues depuis moins de 150 jours sont provisionnées entre 0 et 25 %.
- Les créances échues depuis plus de 150 jours et moins de 365 jours sont provisionnées entre 0 et 50 %.
- Les créances échues depuis plus de 365 jours sont provisionnées entre 75 et 100 %.
- Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Pour les entités Afone et Carte & Services une analyse créance par créance a été conduite afin d'estimer le risque de non recouvrement en fonction des actions menées en tenant compte, notamment, des avis émis par les avocats et des procédures en cours (interventions d'huissiers, liquidations et redressements judiciaires, estimation interne...).

Analyse de maturité des créances clients :

	Non échues	Echues depuis moins de 150 jours	Echues entre 150 et 365 jours	Echues depuis plus de 365 jours
Clients et comptes rattachés	16 444	2 285	2 860	8 080

4.9. Autres actifs courants

	31/12/2011	31/12/2010
Charges constatées d'avance	845	929
Total	845	929

4.10. Trésorerie

	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	903	933
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16 502	17 215
<i>dont SICAV</i>	10 830	11 603
<i>dont Disponibilités</i>	5 607	5 612
<i>dont Intérêts courus</i>	65	
Total trésorerie actif	17 404	18 147

4.11. Capitaux propres

Le capital social est composé de 6 235 410 actions. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

La société détenait 114 267 actions propres au 31 décembre 2011.

4.12. Provisions pour risques et charges

Nature	31/12/2010	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non-utilisée)	Entrées de périmètre	31/12/2011
Provisions pour risques et charges	4017	1212	-2405	-701		2 122
Provisions pour retraites	90	35		-35		89
Total Provisions	4 108	1 247	-2 405	-736		2 212
Dont part courante	1 208					210
Dont part non courante	2 900					2 002

Les provisions pour risques et charges intègrent essentiellement :

- provisions pour litiges salariaux
- provisions pour litiges avec divers fournisseurs et divers litiges en cours

Les engagements de retraite sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale. En conséquence, l'indemnité supporte des charges sociales estimées au taux de 45 %.

Les engagements de retraite sont valorisés sur la base des indemnités de départ à la retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe.

Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées selon une courbe de taux qui seraient allouées à chaque membre du personnel, compte tenu d'un âge de départ calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein selon les dernières modalités établies par la « loi Fillon ».

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe a retenu la courbe « Eur Ind AA+/AA » éditée par Bloomberg au 31/12/2011, soit :

	2011	2010		2011	2010
année 1	1,12%	1,28%	année 11	3,03%	3,73%
année 2	1,38%	1,58%	année 12	3,03%	3,73%
année 3	1,45%	1,93%	année 13	3,03%	3,73%
année 4	1,77%	2,38%	année 14	3,03%	3,73%
année 5	2,17%	2,78%	année 15	3,53%	4,18%
année 6	2,17%	2,78%	année 16	3,53%	4,18%
année 7	2,80%	3,18%	année 17	3,53%	4,18%
année 8	2,98%	3,47%	année 18	3,53%	4,18%
année 9	3,03%	3,63%	année 19	3,53%	4,18%
année 10	3,03%	3,73%	année 20	3,53%	4,18%
			année 21 et après	3,53%	4,18%

Le calcul tient compte du taux de la rotation du personnel de chaque entité et de l'espérance de vie évaluée pour chaque salarié. Les engagements de retraite sont calculés selon la table de mortalité INSEE 2007-2009.

Pour les hypothèses de turnover, le groupe Afone utilise des taux de sorties décroissants par âges étant entendu qu'un taux nul a été fixé pour les personnes de 55 ans et plus.

Un taux de sortie décroissant par âge, reflétant un taux moyen de 16.83% a été utilisé pour l'ensemble du groupe en observation des sorties effectives de l'exercice 2011.

En 2010, les taux de turnover moyens utilisés étaient de 23% pour Afone et 13% pour les autres entités du groupe.

4.13. Dettes financières

	31/12/2011			31/12/2010		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
	entre 2 et 5 ans			entre 2 et 5 ans		
-Emprunts bancaires	2 840	1 784	4 624	1 615	1 619	3 234
-Dettes de crédit-bail					70	70
Total Emprunts	2 840	1 784	4 624	1 615	1 689	3 304
Concours bancaires		310	310		2382	2382
Total dettes financières	2 840	2 094	4 934	1 615	4 071	5 685

La plupart des emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois, une augmentation hypothétique de 1 % du taux Euribor sur le niveau d'endettement à taux variable à la clôture aurait une incidence négative inférieure à 50 milliers d'euros sur le résultat net.

Il existe des clauses de remboursement anticipé assise sur des critères financiers, les ratios détaillés ci-après sont respectés sur l'exercice 2011.

Entité juridique	Capital restant dû à la clôture	Ratios financiers demandés	Respecté
Afone Financement	688	Situation nette comptable/Endettement à terme > 1/3	Oui
Afone	702	Capitaux propres > ou = 0,9 capitaux propres 2009	Oui
		Fonds propres et quasi Fonds propres / Endettement à MLT > 1	Oui
		Endettement ajusté / capitaux propres < ou = 2	Oui
Afone	884	Capitaux propres > ou = 0,6 capitaux propres 2010	Oui
		Fonds propres et quasi Fonds propres / Endettement à MLT > 1	Oui
		Endettement ajusté / capitaux propres < ou = 2	Oui
Afone	922	Fonds de roulement > 0	Oui
		Fonds propres / Total Bilan > 0,2	Oui
		Endettement à MLT / fonds propres < 1	Oui

4.14. Autres passifs non courants

	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts et cautionnements (reçus)	2 261	2 094
Total	2 261	2 094

4.15. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 211	24 217
Dettes sociales	2 272	2 417
Dettes fiscales	7 725	7 012
Comptes courants	22	35
Autres dettes	3 916	2995
Total	34 147	36 675

4.16. Autres dettes courantes

	31/12/2011	31/12/2010
Produits constatés d'avance (cf. note 2.3.14)	7 280	7 292

4.17. Chiffre d'affaires

Secteur	Métier	31/12/2011	31/12/2010
Secteur Télécom	Opérateur de télécommunication et Monétique	79 314	66 425
Secteur Constitution de parcs	Télésurveillance & Sécurité	5 279	5 258
Total		84 594	71 683

L'activité Telecom est la principale composante du chiffre d'affaires du Groupe Afone, représentant plus de 93,8% de son activité sur l'exercice 2011. Cette forte représentation est notamment le résultat de la prise en compte du chiffre d'affaires de Primus Télécommunications sur l'intégralité de l'année.

En données à base comparable, le chiffre d'affaires du Groupe progresse de 2,7%.

4.18 Achats consommés

	31/12/2011	31/12/2010
Achat marchandises	3 557	4 312
Rétrocessions clients	4 394	4 592
Coûts opérateurs	33 058	27 662
Autres	2 640	918
Total	43 649	37 484

4.19. Charges externes

	31/12/2011	31/12/2010
Locations et charges locatives	1 693	1 907
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 077	2 659
Sous-traitance	5 528	4 665
Autres charges externes	3 843	2 645
Total	14 141	11 878

4.20. Charges de personnel et effectif

	31/12/2011	31/12/2010
Rémunérations du Personnel	10 068	10 607
Charges sociales	4 556	4 311
Dotation nette aux provisions pour avantages au personnel		-15
Total	14 624	14 903

Effectifs moyens	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	81	95
Employés, techniciens, Agents de maîtrise	205	211
Total	286	306

4.21. Dotations aux provisions

	31/12/2011	31/12/2010
Dot./Prov. risques & charges	-1 212	-939
Reprises de provisions devenues sans objet	701	1 171
Autres dépréciations	-3	-5
Total	-514	229

4.22. Autres produits et charges d'exploitation

	31/12/2011	31/12/2010
Plus et moins-values courantes sur cessions	-305	-301
Production immobilisée	459	1025
Autres charges diverses de gestion	-733	-202
Autres produits divers de gestion	822	1251
Total	244	1770

4.23. Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2011	31/12/2010
Plan social Carte et Services		-2 007
Gain sur dépôts et cautionnements		429
Résultat sur cession de titres consolidés		202
Total		-1 376

En 2010, la réorganisation du groupe Afone est à l'origine d'un plan social qui a conduit au licenciement de 77 salariés (38 pour le PSE 2010 ET 39 pour le PSE 2011). Ces Plans de Sauvegarde de l'Emploi concernaient principalement la société Carte & Services.

4.24. Coût de l'endettement financier net

	31/12/2011	31/12/2010
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	9	82
Coût de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts liées aux emprunts	-171	-70
Charges d'intérêts liées au crédit-bail de refinancement	-1	-11
Sous-total coût de l'endettement brut	-172	-81
Coût de l'endettement financier net	-163	1

4.25. Autres produits et charges financiers

	31/12/2011	31/12/2010
Pertes/ actifs financ. (hors équiv. de trésorerie) (1)	443	343
ot./Provisions sur actifs financiers (1)	817	670
Autres charges financières	44	0
Total des autres charges financières	1304	1013
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie(1)	1205	992
Rep./Provisions actifs financiers(1)	194	1799
Autres produits financiers	108	75
Total des autres produits financiers	1508	2867

- (1) L'essentiel des produits et charges financières est généré par le retraitement des locations de TPE en créances financières. Les produits sont relatifs aux intérêts qui sont calculés sur ces créances, les charges sont liées aux dotations pour dépréciation des créances financières générées en considération du risque de non recouvrement.

En 2010, la fin des premiers cycles de 4 ans (durée de la majeure partie des contrats monétiques) depuis l'acquisition de Carte & Services a permis au groupe de conduire une étude du risque client plus précise. Il en est résulté une reprise de dépréciation de 1.053 k€.

4.26. Tableau de fiscalité différée

	31/12/2011	31/12/2010
Impôts différés actifs		
- Sur différences temporaires	567	902
- Sur déficits reportables	1 592	425
Incidence des compensations au sein d'une même entité	-352	- 450
Total	1 807	873
Impôts différés passifs	0	
- Différence d'évaluation	352	450
Incidence des compensations par entité	-352	- 450
Total	0	0

Le solde nul des impôts différés passifs résulte d'une compensation des actifs et passifs d'impôts des entités intégrées au sein du même groupe d'intégration fiscale.

Les perspectives d'avenir conduisent à reconnaître des actifs d'impôts résultant de déficits fiscaux pour un montant global de 1 592 K€.

Preuve d'impôts :

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat consolidé des sociétés intégrées	4 929	3 600
Impôt exigible	1 717	- 34
Variation des impôts différés	45	1 277
Résultat avant impôt	6 692	4 843
Taux IS	33,33%	33,33%
IS théorique	2 231	1 614
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Reconnaissance d'impôts différés actifs	- 559	
Incidence des sociétés mises en équivalence		- 6
Différences permanentes	92	- 366
Incidence du changement de taux		
Charge d'impôt effective	1 763	1 243
Charges d'impôts dans les comptes	1 763	1 243

4.27. Résultat des sociétés mises en équivalence

	31/12/2011	31/12/2010
- Tutor on line		17

Au second semestre 2010, les titres TUTOR ON LINE détenus par le groupe Afone ont été cédés laissant apparaître une plus value de 202 k€ inscrite en Autres produits et charges opérationnels.

4.28. Tableau de flux de trésorerie

4.28.1. Capacité d'autofinancement

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net total consolidé	4 929	3 601
Résultat des mises en équivalence	0	-17
Amortissements et provisions (y compris reprises utilisées)	2 077	3 208
Résultats de cession	190	205
Charge d'impôt	1 763	1 329
Coût de l'endettement financier	163	-1
Capacité d'autofinancement	9 122	8 326

4.28.2. Besoin en fonds de roulement

	31/12/2011	31/12/2010
Incidence de la variation des stocks	-404	-597
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	3 183	-8 489
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	-2 720	7 178
Variation du besoin en fonds de roulement	59	-1 909

4.28.3. Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2011	31/12/2010
Logiciels et systèmes d'exploitation	232	438
Frais de R&D		
Autres immobilisations incorporelles	1 644	0
Installations techniques	581	905
Autres immobilisations corporelles	559	961
IRU	0	0
Variations des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles		
Décaissements liés aux investissements	3 016	2 304

4.28.4. Variations de périmètre

	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie acquise / entrée de périmètre	-2	2 125
Investissements en titres consolidés	-162	-3 000
Produits de cession de titres consolidés		1 500
Incidence de la variation de périmètre	-164	625

4.28.5. Prêts et avances consentis

	31/12/2011	31/12/2010
Diminution des créances financières liées aux financements des contrats de locations internes	-3 301	-3 484
Augmentation des créances financières liées aux financements des contrats par AFONE financement	3 939	3 024
Autres variations		
Total	638	-460

4.28.6. Trésorerie de clôture

	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie active	17 404	18 147
Concours bancaires	-310	-2 366
Total	17 094	15 781

4.29. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction sont composés de trois personnes. Le montant global des rémunérations versées pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 est détaillé dans le tableau ci-dessous, charges sociales incluses.

Mandataires Sociaux	Mandat Social	Fonction	Salaire brut chargé (en K€)
Philip FOURNIER	AFONE	Président Directeur Général	618
Eric DURAND GASSELIN	AFONE	Directeur Général Délégué	320
Vincent KEMMOUN	AFONE	Administrateur	0
Total			938

Il n'existe pas de plan de retraite individualisé au profit exclusif des dirigeants.

Mr Philip FOURNIER bénéficie de l'usage d'un véhicule de fonction sur lequel un avantage en nature est calculé.

4.30. Montants des honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés du Groupe sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	BECOUBE				EXPERTISES & SERVICES			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
<input checked="" type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
♦ Emetteur	116 113	110 143	48,1%	47,8%	55 031	52 269	65,8%	66,6%
♦ Filiales intégrées globalement	101 704	91 350	46,2%	39,7%	16 750	26 250	34,2%	33,4%
<input checked="" type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
♦ Emetteur	3 990	28 875	5,7%	12,5%	0		0,0%	0,0%
♦ Filiales intégrées globalement								
Sous-total	221 807	230 368	100,0%	100,0%	71 781	78 519	100,0%	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input checked="" type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input checked="" type="checkbox"/> Autres								
Sous-total	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
TOTAL	221 807	230 368	100,0%	100,0%	71 781	78 519	100,0%	100,0%

4.31. Note relative au calcul du résultat dilué par action

Il n'existe pas à la date de clôture d'instruments financiers ayant un caractère dilutif.

4.32. Distribution d'un dividende envisagée

Le Conseil d'Administration va proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 1er juin 2012 le paiement d'un dividende de 0,29 € par action.

Le Groupe Afone, si cette proposition est acceptée par l'Assemblée Générale des actionnaires, aura donc versé un dividende de 0,58 € par action au titre de l'exercice 2011, représentant ainsi une distribution de 73% de son résultat net part du Groupe.

4.33. Exposition aux risques de change et de taux

Les transactions monétaires réalisées par AFONE sont libellées en Euros. AFONE ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d'AFONE apparaît limité.

4.34. Autres risques

- Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunication français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients. Les autres créances d'un montant unitaire faible sont réparties entre de nombreux clients individuels,
- Risque de liquidité : les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées au Groupe AFONE ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du Groupe,
- Risques environnementaux : le groupe estime que les frais de recyclage des équipements électriques et électroniques visés par le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 sont non significatifs dans le cadre de ses activités. Aucune provision n'a été constituée à cet égard.

4.35. Litiges en cours non provisionné et passif éventuels

A la date d'arrêté des comptes, Afone est engagé dans plusieurs litiges clients dont un avec Zara et un autre avec plusieurs banques. Aucune provision n'a été passée dans les comptes sur l'exercice. Cette position est la résultante d'une décision de gestion prise par la direction générale.

La société AFONE a été assignée en octobre 2011 devant le Tribunal de Commerce de Creteil par le liquidateur de la société EFS, en qualité de dirigeant de fait, aux côtés des dirigeants de droit de celle-ci, pour qu'il soit statué sur une éventuelle condamnation à leur égard au titre de l'article L 651-2 du code de commerce, d'avoir à supporter tout ou partie du montant de l'insuffisance d'actif de cette société, laquelle s'élève à la somme de 14 M€.

La société AFONE conteste formellement sa qualité de dirigeant de fait et d'avoir commis la moindre faute de gestion.

Le jugement devrait intervenir pour fin 2012.

4.36. Opérations avec des apparentés – compte de résultat :

	31/12/2011	31/12/2010
Sci Lincoln	186	188
Sci Angers 1	0	0
Sci Imobordo	93	43
Sci Tour Saint Serge	813	826
Fremap	0	11
Total	1 092	1 068

5. Evénements postérieurs

Néant.

X.2 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris*

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes d'Angers*

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 623 541 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS
RCS ANGERS 411 068 737

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants concernant les principes comptables suivis par votre société :

- Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont déterminés et évalués conformément aux notes 2.3.1. et 2.3.2. de l'Annexe aux comptes consolidés. Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et identifie d'éventuels indices de perte de valeur des autres immobilisations incorporelles et corporelles, selon les modalités décrites dans la note 2.3.6. des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et avons vérifié que les notes 2.3.1., 2.3.2. et 2.3.6. des états financiers donnent une information appropriée.
- La note 2.3.14. des états financiers précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des provisions. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous avons également apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations effectuées par la société et obtenus, le cas échéant, les estimations des sociétés spécialisées réalisées à la demande de la société. Enfin, comme indiqué dans la note 1. des états financiers, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à PARIS et ANGERS, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services

 P. SENECHAL

BECOUBE

 S. BERTRAND

Ce rapport comprend 38 pages.

X.3 – Comptes sociaux de la société Afone au 31 décembre 2011

X.3.1 – Bilans et comptes de résultat résumés (en K€)

ACTIF	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Immobilisations incorporelles	13 731	14 725
Montant brut	27 464	26 432
Amortissements	-13 733	-11 707
Immobilisations corporelles	1 159	1 424
Montant brut	5 839	5 336
Amortissements	-4 680	-3 912
Immobilisations financières	10 856	9 307
Montant brut	22 028	20 479
Amortissements	-11 172	-11 172
Stocks et en cours, net	224	302
Créances, net	30 957	29 870
Clients et comptes rattachés, net	17 530	19 066
Créances diverses, net	13 427	10 804
Valeurs financières	5 225	6 023
Valeurs mobilières de placement	2 061	5 504
Disponibilités	3 164	519
Charges à répartir		
Total Actif	62 151	61 650

PASSIF	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capitaux Propres	27 727	28 415
Capital	624	624
Prime d'émission	25 041	25 431
Réserves	70	68
Acompte sur dividendes	-1 775	0
Résultat Net	3 767	2 098
Provisions règlementées		194
Provisions pour risques et charges	798	679
Dettes	33 626	32 557
Emprunts et dettes financières	5 719	4 377
Fournisseurs	17 984	19 942
Autres dettes d'exploitation	9 923	8 238
Total Passif	62 151	61 650

En K Euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Chiffre d'affaires	74 760	70 978
Autres produits d'exploitation	263	1 518
Charges d'exploitation		
Achats consommés	-63 887	-59 398
Autres charges d'exploitation	-865	-158
Charges de personnel	-8 807	-9 353
Impôts et Taxes	-1 055	-1 048
Dotation aux amortissements et provisions	-3 026	-3 353
Résultat d'exploitation	-2 616	-814
Résultat Financier	7 664	120
Résultat exceptionnel	-401	1 652
Impôts	-879	1 140
Résultat net	3 767	2 098

X.3.2 – Bilans et Comptes de résultat détaillés (en K€)

ACTIF	2011			2010
	Brut	Amort	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	20 569	9 858	10 711	12 157
Fonds commercial	4 700	3 403	1 297	1 398
Autres immobilisations incorporelles	2 196	473	1 723	1 170
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	5 839	4 680	1 159	1 408
Immobilisations en cours				16
Immobilisations financières				
Autres participations	17 474	7 750	9 724	8 037
Créances rattachées à des participations	4 224	3 422	802	941
Autres immobilisations financières	330		330	329
ACTIF IMMOBILISE	55 331	29 586	25 746	25 456
Stocks				
Marchandises	435	211	224	302
Avances et acomptes versés sur commandes	776		776	20
Créances				
Clients et comptes rattachés	19 625	2 096	17 530	19 066
Autres créances	17 863	5 403	12 460	10 435
Divers				
Valeurs mobilières	2 271	210	2 061	5 504
Disponibilités	3 164		3 164	519
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	192		192	349
ACTIF CIRCULANT	44 326	7 921	36 406	36 194
TOTAL ACTIF	99 657	37 506	62 151	61 650

PASSIF	2011	2010
Capital Social	624	624
Prime d'émission	25 041	25 431
Réserve légale	62	62
Report à nouveau	8	6
Acompte sur dividendes	-1 775	
Résultat de l'exercice	3 767	2 098
Provisions réglementées		194
CAPITAUX PROPRES	27 727	28 415
Provisions pour risques	723	516
Provisions pour charges	75	162
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	798	679
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des Etb de crédit	2 512	3 846
Emprunts et dettes financières divers	3 207	531
Avances et acomptes reçus sur commandes	19	19
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 984	19 942
Dettes fiscales et sociales	7 091	5 885
Dettes diverses		
Autres dettes	2 639	2 304
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	175	29
DETTES	33 626	32 556
TOTAL PASSIF	62 151	61 650

COMPTE DE RESULTAT	2011	2010
Vente de marchandises	45 544	38 776
Production vendue de services	29 217	32 202
Chiffres d'affaires nets	74 760	70 978
Production stockée		-3
Production immobilisée		578
Subventions d'exploitation	3	6
Reprises sur amort. et provisions	257	579
Autres produits	2	358
Total Produits d'exploitation	75 023	72 496
Achats de marchandises	1 423	1 572
Variation de stocks de marchandises	93	-68
Achats de matières premières	1	
Variation de stocks de mat. premières	-1	
Autres achats et charges externes	62 370	57 894
Impôts, taxes et assimilés	1 055	1 048
Salaires et traitements	6 296	6 698
Charges sociales	2 511	2 655
Dotations aux amortissements sur immo.	2 286	2 153
Dotations aux provisions sur actifs circulants	267	941
Dotations aux provisions pour risques et charges	473	260
Autres charges	865	158
Total charges d'exploitation	77 639	73 310
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 616	-814
Produits financiers de participations	7 413	963
Autres intérêts et produits assimilés	733	556
Reprises sur provisions	363	98
Différences positives de change	3	9
Produits nets sur cession de VMP	6	9
Total Produits financiers	8 520	1 634
Dotations financières aux amort. et provisions	178	1 498
Intérêts et charges assimilés	677	16
Différences négatives de change	0	
Total Charges financières	856	1 514
RESULTAT FINANCIER	7 664	120
RESULTAT COURANT	5 047	-693
Produits exceptionnels sur opé de gestion	71	849
Produits exceptionnels sur opé en capital	3	1 500
Reprises sur provisions	434	
Total Produits exceptionnels	508	2 349
Charges exceptionnelles sur opé de gestion	242	1
Charges exceptionnelles sur opé en capital	0	150
Dotations aux provisions	668	545
Total Charges exceptionnelles	909	696
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-401	1 652
Impôts sur les bénéfices	879	-1 140
RESULTAT	3 767	2 098

X.3.3 – Flux de trésorerie (en K€)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Résultat net	3 767	2 098
+/- Dotations aux amortissements et provisions	2 720	2 362
+/- Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés		
+/- Plus et moins values de cession	0	-1 350
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts (A)	6 487	3 110
- Impôts versés (B)		
+/- variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel (C))	1 405	-557
Flux net de trésorerie généré par l'activité = (A+B+C) = (D)	7 892	2 553
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 600	-1 714
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-1 687	-3 000
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		1 500
+ Dividendes reçus		
+/- Variations des prêts et avances consentis	139	-866
+ Subventions d'investissement reçues		
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-3 148	-4 080
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
+/- Rachat et revente d'actions propres		
- Dividendes mis au paiement au cours de l'exercice	-4 261	-1 989
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 073	1 213
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-452	-59
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-2 640	-835
+/- incidence des variations des cours des devises (G)		
Variation de Trésorerie (D+E+F+G)	2 104	-2 362

X.3.4 – Annexes aux comptes sociaux

Les présents comptes sociaux concernent la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sauf mention particulière, les données sont présentées en milliers d'Euros.

Les comptes annuels sont arrêtés conformément aux normes comptables françaises en vigueur.

Ces comptes sociaux sont consolidés avec l'ensemble des comptes sociaux des filiales du groupe Afone.

1. Faits marquants de l'exercice

Afone a acquis 75% des titres de la société Sextant (activité Monétique). Le rachat s'est fait auprès de la filiale Carte et Service qui détenait auparavant ces titres. Le montant de cette acquisition s'élève à 76 K€, Afone ayant également racheté par cette opération une créance de 100 K€.

Une Joint-Venture du nom de BRETAFONE a été créée en 2011. Afone y est actionnaire à hauteur de 50% en collaboration avec le Télégramme de Brest. Le but de cette alliance est la commercialisation d'offre mobile sous la marque Télégramme Mobile. Le montant des parts sociales d'Afone dans cette nouvelle société s'élève à 100 K€.

Suite à l'obtention par AFONE de l'agrément établissement de paiement, une société spécifique a été créée du nom d'AFONE PAIEMENT dans laquelle la société AFONE détient 90% du capital social. Le montant des parts sociales d'Afone dans cette nouvelle société s'élève à 1.350 K€.

Compte tenu de la situation nette comptable de sa filiale Carte & Services, Afone a consenti un abandon de créance à caractère financier avec clause de retour à meilleure fortune dans les 5 ans concernant les intérêts en compte courant de l'exercice. Cela représente un montant de 552 K€.

Actionnaire à hauteur de 50% de la Joint-Venture Meta-Lfone, Afone a perçu au cours de l'exercice 2011 des dividendes de cette société. Ceux-ci s'élèvent à 3 870 K€.

Afone a également perçu en 2011 des dividendes de ses autres filiales (détenues à 100%) sur leur résultat 2010. Le montant total des dividendes perçus s'élève à 3 544 K€.

Les actionnaires de la société Afone ont bénéficié d'une distribution de dividendes sur le résultat de 2010 à hauteur de 2 494 K€. De plus dans un contexte plutôt favorable et en prévision des résultats 2011 un acompte sur dividende a été versé en fin d'année d'un montant de 1 775 K€.

La société AFONE a été assignée en octobre 2011 devant le Tribunal de Commerce de Creteil par le liquidateur de la société EFS, en qualité de dirigeant de fait, aux côtés des dirigeants de droit de celle-ci, pour qu'il soit statué sur une éventuelle condamnation à leur égard au titre de l'article L 651-2 du code de commerce, d'avoir à supporter tout ou partie du montant de l'insuffisance d'actif de cette société, laquelle s'élève à la somme de 14 M€.

La société AFONE conteste formellement sa qualité de dirigeant de fait et d'avoir commis la moindre faute de gestion. Le jugement devrait intervenir pour fin 2012.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Notes sur les méthodes comptables :

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues.

Désignation	Durée d'amortissement
- Fonds de commerce	Non amortissables à 5 ans
- IRU	15 ans
- Instanciation MVNO	9 ans
- Frais de développement	2 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

Dans le cas où la valeur probable de réalisation des immobilisations incorporelles deviendrait inférieure à la valeur comptable, celle-ci ferait l'objet d'une dépréciation.

En l'absence de flux de trésorerie directement affectables, la valeur d'utilité des fonds de commerce et des malis de fusion est appréciée au niveau de l'UGT Afone.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements ont été calculés sur une durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire :

Désignation	Durée d'amortissement
- Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du groupe et à des titres de participation dans les filiales, ainsi que des créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'achat.

Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est appréciée par différents indicateurs dont les principaux sont les suivants :

- cash flows futurs actualisés
- méthode des comparables.

Afone comptabilise les coûts d'acquisition des titres directement en charge.

2.4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

2.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Concernant les créances clients, la provision pour dépréciation est établie à partir de l'état du dossier dans le processus de recouvrement. Une infime partie des clients fait l'objet d'une dépréciation statistique selon l'âge des créances.

Les créances non dépréciées concernent les créances non échues, les créances inter-compagnies ainsi que les créances des opérateurs télécom.

2.6. Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés à la fin de la période mais correspondant à des produits imputables à cette période.

2.7. Comptes de régularisation

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

2.8. Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des dettes potentielles évaluées à l'arrêté des comptes nettement précisées quant à leur objet et dont la charge est imputable à cette période.

2.9. Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité télécom représente les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs.

2.10. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels comprennent, d'une part les éléments exceptionnels non récurrents provenant des activités ordinaires et d'autre part les éléments extraordinaires.

3. Détail des comptes

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations Incorporelles

Les mouvements des immobilisations au cours de l'exercice se présentent ainsi :

Immobilisations Incorporelles	31/12/10	+	-	31/12/11
Logiciels	5 349	71	64	5 356
IRU	15 213			15 213
Fonds Commercial	4 700			4 700
Immos en cours	1 170	1 025		2 195
Total	26 432	1 096	64	27 464

Amortissements	31/12/10	+	-	31/12/11
Logiciels	3 949	495	64	4 380
IRU	4 455	1 022		5 477
Fonds Commercial/Malis	3 303	100		3 403
Immos en cours		473		473
Total	11 707	2 090	64	13 733

Net	14 725			13 731
------------	---------------	--	--	---------------

Les fonds de commerce se décomposent en trois parties :

- ▶ téléphonie entrante : 264 K€
 - FDC ABEC = 3.8 K€
 - FDC ADG Conseil = 198.0 K€
 - FDC FNCT = 15.2 K€
 - Edison FDS Prosodie = 47.0 K€

- ▶ téléphonie sortante : 644 K€
 - FDC Téléphonie Sortante = 5 K€
 - FDC PBX = 300 K€
 - FDC EMS - EVATEL = 229 K€
 - FDC ESE = 110 K€

- ▶ mali de fusion : 3 792 K€
 - Mali de fusion Elsaphone = 783 K€
 - Mali de fusion EMS = 3 009 €

Le total des dépréciations est de 3.403 K€ et se décompose comme suit :

Le fonds de commerce ABEC est déprécié pour la totalité.

Le fonds de commerce Téléphonie Sortante est déprécié pour la totalité.

Le fonds de commerce PBX est déprécié à hauteur de 162 K€.

Le fonds de commerce EMS – EVATEL est déprécié à hauteur de 114 K€.

Le fonds de commerce ESE est déprécié à hauteur de 110 K€.

Le mali de fusion EMS est déprécié à hauteur de 3.008 K€.

Les immobilisations incorporelles en cours sont constituées d'avances faites sur l'acquisition d'un logiciel.

Une provision pour dépréciation d'un montant de 473 K€ a été constatée pour une partie de l'investissement réalisé sur le projet du logiciel SATTI.

3.1.2. Immobilisations Corporelles

Immobilisations Corporelles	31/12/10	+	-	31/12/11
Agencement	471	122		593
Mat. Informatique & Mat. Bureau	4 848	399		5 247
Immo corporelles en cours	16		16	0
Total	5 336	519	16	5 839

Amortissements	31/12/10	+	-	31/12/11
Agencement	219	74		293
Mat. Informatique & Mat. Bureau	3 693	695		4 388
Total	3 912	769	0	4 681

Net	1 424			1 158
------------	--------------	--	--	--------------

Les principaux investissements de l'exercice sont constitués par des matériels informatiques nécessaires à l'exploitation technique des ressources en numérotation.

3.1.3. Immobilisations Financières

Immobilisations Financières	31/12/10	+	-	31/12/11
Participations évaluées par MEE	0			0
Autres Participations	20 150	1 787	239	21 698
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts et autres immobilisations financières	329	1		330
Total	20 479	1 788	239	22 028

Provisions	31/12/10	+	-	31/12/11
Participations évaluées par MEE	0			0
Autres Participations	11 172			11 172
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts et autres immobilisations financières	0			0
Total	11 172	0	0	11 172

Net	9 307			10 856
------------	--------------	--	--	---------------

Les titres de participation et créances liées à la participation de la société Carte et Services, représentant une valeur globale de 11 172 K€, ont fait l'objet d'une dépréciation compte tenu de la situation nette de cette dernière. Les titres Carte et Services sont dépréciés en totalité.

La variation des immobilisations financières est principalement due à la création de la société Afone Paiement dont Afone détient 90% des parts sociales pour un montant de 1.350 K€.

3.2. Clients et comptes rattachés

Le poste « clients » est composé pour l'essentiel de créances sur de grands groupes de télécommunication et de sociétés du groupe.

	31/12/2010	31/12/2011
Clients	15 811	14 574
Factures à établir	4 715	4 778
Clients douteux	369	274
Dépréciation comptes clients	-1 829	-2 096
Total poste clients	19 066	17 530

La provision pour dépréciation des créances clients est établie à partir de l'état du dossier dans le processus de recouvrement.

Suite à la réorganisation de la fonction de recouvrement, la société est dorénavant en mesure de procéder à une dépréciation des créances clients par l'analyse individuelle des dossiers. La provision auparavant statistique est désormais calculée par client en fonction de la situation de celui-ci dans le processus de recouvrement mis en place.

Les créances non dépréciées concernent celles ayant une échéance inférieure à 12 mois, les créances inter-compagnies ainsi que les créances des opérateurs télécom.

Le poste « Factures à établir » est principalement constitué de créances sur de grands groupes de télécommunications et de prestations intra-groupe.

3.3. Autres créances et comptes de régularisation

Nature	31/12/2010	31/12/2011
Avances et acomptes versés	20	776
TVA à récupérer	3 357	3 196
Comptes courants filiales	11 681	11 977
Dépréciation des Comptes courants	-5 767	-5 403
Compte courant Intégration fiscale		402
Dividendes à recevoir	0	2.222
Personnel	31	33
Produits à recevoir	1 133	33
Autres Créances	10 435	12 460
Charges Constatées d'avance	349	192
Total	10 804	13 428

Les autres créances ont une échéance inférieure à 12 mois et sont liées à l'exploitation.

Le compte courant déprécié est celui de Carte et Services

3.4. Etat des échéances des créances

Le montant total brut des créances de la société Afone s'élève à 43 008 K€ dont les échéances sont les suivantes :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances financières	4 554		4 554
Créances clients	19 626	19 626	
Comptes courants filiales	11 977		11 977
Compte courant intégration fiscale	402	402	
Dividendes à recevoir	2 222	2 222	
TVA à récupérer	3 196	3 196	
Avances et acomptes versés	776	776	
Autres créances	255	255	
Total	43 008	26 477	16 531

3.5. Détail des produits à recevoir

Au 31 décembre 2011, les produits à recevoir sont constitués de :

- Clients – Factures à établir 4 778 K€
- Autres produits à recevoir 6 K€

3.6. Valeurs mobilières de placement

Le poste « valeurs mobilières » est essentiellement composé d'obligations comptabilisées à leur valeur historique au 31/12/2011 pour un total de 1 050 K€.

La société détient 114 .267 actions propres pour un total de 1.221 K€.

Sur la base de leur valeur de marché les valeurs mobilières de placement sont dépréciées de 210 K€.

Les valeurs mobilières ont généré un revenu net de 6 K€ au titre de l'exercice 2011.

3.7. Trésorerie

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

3.8. Capitaux propres

3.8.1. Composition du capital social

Le capital social est composé de 6 235 410 actions avec un nominal de 0,10 €. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

3.8.2. Tableau de variation des fonds propres (hors provisions réglementées)

	Capital social	Prime d'émission et de fusion	Réserves	Résultat net	Report à Nouveau	Acompte / dividendes	Total
Capitaux Propres 2009	624	47 240	62	-73	-19 741	0	28 112
Affectation Résultat 2009				73	-73	-	0
Dividendes versés en 2010		-21 809			19 820		-1 989
Résultat 2010				2 098			2 098
Capitaux Propres 2010	624	25 431	62	2 098	6	0	28 221
Affectation Résultat 2010							0
Dividendes versés en 2011		-390		-2 098			-2 488
Acompte sur dividendes versé					2	-1 775	-1 773
Résultat 2011				3 767			3 767
Capitaux Propres 2011	624	25 041	62	3 767	8	-1 775	27 727

3.9. Provisions pour risques et charges

Nature de la provision	31/12/2010	31/12/2011
Provision pour risques et charges :		
- Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	231	514
- Engagements retraites	13	39
- Risques trafic	0	0
- Litige fournisseurs	146	0
- Risques Bailleur	285	209
- Attribution actions gratuites	4	36
Total	679	798

L'engagement de retraite, calculé selon la méthode rétrospective, tient compte des paramètres suivants :

- ✓ Convention collective applicable : Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs, conseils, société de conseils.
- ✓ Hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié : L'âge de départ est calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du taux plein selon les dernières modalités de départ à la retraite.
- ✓ La provision est calculée avec charges sociales (estimées au taux de 45 %).
- ✓ Age de premier emploi :
 - Cadres : 23 ans
 - Non-cadres : 21 ans
- ✓ Taux de sortie évalué statistiquement selon une loi permettant d'affecter un taux de sortie à une catégorie définie selon l'âge du salarié
- ✓ Table de mortalité retenue : table INSEE 2007-2009 (sexe masculin ou sexe féminin)
- ✓ Taux d'actualisation financière : courbe « Eur Ind AA+/AA » éditée par Bloomberg au 31/12/2011.
- ✓ Taux de revalorisation des salaires : 2% (inflation de 2% incluse)

3.10. Emprunts et dettes financières

	31/12/2010	31/12/2011
- Emprunts bancaires	946	2 512
- Concours bancaires	2 900	0
Total	3 846	2 512
Dont à moins d'1 an	3 144	728
Dont à plus d'1 an	702	1 784
Dont à plus de 5 ans		

La société a souscrit des emprunts au cours de l'exercice 2011 pour un montant total de 2.000 K€.

3.11. Emprunts et dettes financières divers

	31/12/2010	31/12/2011
Dépôts et cautionnements	524	570
Comptes courants	0	2 610
Compte courant intégration fiscale	0	13
Intérêts courus non échus	7	14
Total	531	3 207

3.12. Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2010	31/12/2011
Fournisseurs	12 487	10 280
Factures à recevoir	7 455	7 704
Total poste Fournisseurs	19 942	17 984

Les dettes fournisseurs ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

Le poste « Factures à Recevoir » est principalement constitué de dettes relatives aux achats de télécommunications.

3.13. Autres dettes

Nature		31/12/2010	31/12/2011
Dettes Sociales	- Salaires	697	665
	- Caisses sociales	785	783
Dettes Fiscales	- TVA collectée	3 195	3 304
	- TVA sur factures à établir	773	783
	- Impôts et taxes à payer	433	346
Dettes IS intégration fiscale		0	1 210
Sous total		5 883	7 091
Produits Constatés d'avance		29	175
Clients AAE		2 304	2 635
Clients créditeurs		19	19
Autres dettes		5	4
Total		8 240	9 924

Les autres dettes ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

3.14. Etat des échéances des dettes

Le montant total brut des dettes de la société Afone s'élève à 33.626 K€ dont les échéances sont les suivantes :

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dettes financières	5 719	3 365	2 354
Dettes fournisseurs	17 984	17 984	
Dettes sociales	1 448	1 448	
Impôts sur les bénéfices	1 210	1 210	
Dettes fiscales	4 433	4 433	
Autres dettes	2 832	2 832	
Total	33 626	31 272	2 354

3.15. Détail des charges à payer

Au 31 décembre 2011, les charges à payer sont constituées de :

- Fournisseurs – Factures non parvenues 7 704 K€
- Dettes fiscales et sociales 1 145 K€
- Autres 4 K€

3.16. Chiffre d'affaires

Activité	31/12/2010	31/12/2011
Téléphonie Entrante	16 456	14 116
Téléphonie Sortante	1 869	1 328
VOIP	6 585	5 870
Ventes Matériels	1 166	722
MVNO	37 935	45 508
Autres Ventes réalisées	6 966	7 216
Total	70 978	74 760

Le chiffre d'affaires se répartit entre prestations d'opérateurs de télécommunications et édition de services. Ces prestations sont toutes effectuées en France.

L'ensemble des flux liés à la croissance de l'activité MVNO entraîne une augmentation significative du chiffre d'affaires, il faut toutefois noter que la marge dégagée par ces flux est faible.

3.17. Autres achats et charges externes

	31/12/2010	31/12/2011
Rétrocessions aux clients	5 184	4 776
Achats Opérateurs Télécom	41 974	46 959
Achat non stockés	237	284
Sous-traitance	2 250	3 435
Publicité	1 283	622
Locations	2 384	2 016
Maintenance	684	730
Assurances	126	118
Personnel extérieur	84	54
Honoraires et commissions	1 998	1 897
Déplacements, missions, réceptions	365	319
Frais postaux et télécommunications	476	340
Frais et services bancaires	527	607
Divers	322	213
Total	57 894	62 370

3.18. Charges de personnel et Effectifs

	31/12/2010	31/12/2011
Rémunérations du Personnel	6 698	6 296
Charges sociales	2 655	2 511
Total	9 353	8 807
Cadres	78	61
Employés	95	95
Apprenti	3	3
Dirigeant	2	2
Total effectif fin de période	178	161
<i>Dont personnel intérimaire</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Au titre de l'exercice 2011, le volume d'heures de formation cumulées et correspondant aux droits acquis dans le cadre du droit individuel à la formation s'élève à 7 907 heures.

3.19. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction sont composés de trois administrateurs. Deux administrateurs sont rémunérés par la société, le montant global des rémunérations versées pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 est de 678 K€.

Aucun engagement lié à des prestations de retraite concernant les mandataires sociaux n'a été pris au cours de l'exercice.

3.20. Dotations aux provisions et dépréciations

Nature	31/12/2010	Dotation	Reprise (Dotation utilisée)	Reprise (Dotation non utilisée)	31/12/2011
Amortissements dérogatoires	194	94	-288		0
Provision pour risques et charges	679	505	-360	-29	798
Dépréciation Clients douteux	1 829	266			2 096
Dépréciation Stocks	226	1	-15		211
Dépréciation des Fonds de commerce	3 192	574			3 765
Dépréciation immos financières	11 172				11 172
Dépréciation VMP	31	178			209
Dépréciation Comptes courants	5 767		-363		5 404
Total	23 090	1 618	-1 023	-29	23 656

3.21. Résultat financier

Le résultat financier est constitué de produits financiers pour 8.520 K€ et de charges financières pour 856 K€. Afone a perçu en 2011 de ses filiales 7.413 K€ de dividendes dont 3.870 K€ provenant de Meta-Lfone et 3.170 K€ d'Afone Sécurité.

Par comparaison, il est précisé ici que le résultat financier de l'exercice 2010 était composé notamment de dividendes perçus pour 963 K€, des intérêts sur comptes courants d'un montant de 556 K€ ainsi que d'une provision à hauteur de 1.498 K€ essentiellement sur le compte courant de Carte & Service.

3.22. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué :

- De la reprise sur amortissement dérogatoire pour 288 K€
- De la dotation aux amortissements dérogatoires pour 94 K€
- De la reprise sur Provision du litige Inventel pour 146 K€
- Des produits sur exercice antérieur pour 69 K€
- Des charges sur exercice antérieur pour 211 K€
- De la dépréciation des fonds de commerce pour 101 K€
- De la dépréciation d'immobilisations incorporelles en cours pour 473 K€

Une provision pour dépréciation d'un montant de 473 K€ a été constatée pour une partie de l'investissement réalisé sur le projet du logiciel SATTI.

Pour rappel, le résultat exceptionnel constaté au 31 décembre 2010 intégrait la plus-value sur la cession des titres de TUTOR pour 1.350 K€.

3.23. Impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Résultat avant report déficitaire	Report déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat Net
Résultat courant	5 047	-1 152	3 895	1 708	3 339
Résultat exceptionnel à court terme	-401		-401	-99	-302
Résultat exceptionnel à long terme					
Résultat de l'intégration fiscale	616		616	-616	616
Participation des salariés					
Créances d'impôt	115		115	-115	115
Total	5 376		5 376	879	3 767

Une intégration fiscale a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2008, dans les conditions prévues à l'article 223.A du Code Général des Impôts. La société Afone étant la société mère de cette intégration fiscale.

Les règles de répartition de la charge d'impôts du groupe entre les différentes sociétés sont fixées conventionnellement. Les principes retenus sont les suivants :

- Pour toutes les sociétés du Groupe : constatation d'une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale ;
- Chez la mère : constatation en charges ou en produits de l'incidence des retraitements liés au régime.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société Afone a constaté un produit d'intégration fiscale de 616 K€.

ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	BASE	IMPÔT
- Participation effort construction	27	9
- Organic	114	38
- Provision Bailleur	208	69
- Provision Retraite	39	13

La société Afone est soumise à la contribution additionnelle de 3,3%.

Le CIR 2010 avait été enregistré dans les comptes 2010 pour un montant de 286 K€. Le montant définitif s'établit à 400 K€. Un produit de 114 K€ a donc été constaté sur l'exercice 2011.

Il n'y a plus de déficit reportable groupe au 31 décembre 2011.

3.24. Exposition aux risques de change et de taux

Les transactions monétaires réalisées par Afone sont libellées en Euros. Afone ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d'Afone apparaît limité.

3.25. Autres risques

Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunications français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients.

Afone est engagé dans plusieurs litiges clients avec des établissements bancaires. Aucune décision de première instance n'a été rendue à la date d'arrêté des comptes. Au regard de l'avancement des dossiers et de leurs solidités respectives, la Direction de la société estime qu'aucune provision ne doit être comptabilisée dans les comptes de l'exercice.

Risque de liquidité : Trois contrats d'emprunt parmi les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à la société Afone contiennent des dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du groupe. Ces conditions sont respectées au titre de l'exercice 2011.

Risques environnementaux : l'activité de l'entreprise entraîne un risque environnemental non significatif.

4. Eléments hors bilan

4.1. Engagements donnés

Une caution à première demande de 15 K€ a été accordée pour la signature d'un contrat commercial avec un opérateur télécom.

Afone s'est porté caution dans le cadre d'emprunts souscrits par Afone Financement. Le montant de ces cautions au 31 décembre 2011 s'élève à 1 470 K€, dont 688 K€ sont issus de l'emprunt 2010 sur la Société Générale et 782 K€ sont issus de l'emprunt 2011 sur HSBC.

4.2. Engagements reçus

Deux cautions bancaires ont été reçues des cédants dans le cadre de l'acquisition de la société Carte & Services pour un montant total de 950 K€, ramené à 248 k€ au 31/12/2007.

4.3 Engagements réciproques

La société a décidé l'attribution d'actions gratuites subordonnée à une condition de présence dans la société.

5. Entités liées

En K€	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles il y a un lien de participation
POSTES		
Immobilisations financières		
Participations	17 474	
Créances rattachées à des participations	4 224	
Créances		
Créances clients	1 609	4 587
Autres créances	14 644	1
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	838	7 511
Autres dettes	2 603	
Éléments financiers		
Produits financiers	4 098	3 870
Charges financières	607	
Autres		
Charges d'exploitation	1 955	1
Produits d'exploitation	6 589	22 630
Dettes liées à l'intégration fiscale	616	

L'ensemble des opérations intervenues avec des parties liées au cours de l'exercice 2011 concerne des entités détenues à 100% par la société Afone.

Par ailleurs, et conformément à la réglementation applicable, il est précisé ci-après les transactions avec des entités non détenues à 100% :

- SCI Immobordo (Merignac – 33)	Loyers : 25.156 €	Charges locatives : 0 €
- SCI Lincoln (Paris – 75)	Loyers : 169.640 €	Charges locatives : 7.800 €
- SCI Tour St Serge (Angers – 49)	Loyers : 708.328 €	Charges locatives : 79.508 €

Afone a acquis 75% des titres de la société Sextant (activité Monétique). Le rachat s'est fait auprès de la filiale Carte et Service qui détenait auparavant ces titres. Le montant de cette acquisition s'élève à 76 K€, Afone ayant également racheté par cette opération une créance de 100 K€.

6. Crédits-baux

La société a souscrit un Crédit Bail Mobilier au cours de l'exercice 2009 ayant pour but de financer du matériel informatique.

Ce contrat est arrivé à échéance le 14 février 2011. L'option d'achat a été mise en œuvre pour un montant de 6,7 K€.

Les matériels correspondants ont été inscrits à l'actif avec une durée d'amortissement de 12 mois.

Il n'y a plus de crédit-bail en cours au 31 décembre 2011.

	Valeur d'origine	Amortissements			Redevances		
		Cumul Antérieur	Dotation exercice	Au 31/12/11	Cumul Antérieur	Redevance	Au 31/12/11
Terrains							
Constructions							
Mat.&Outill.							
Autres	669	641	28	669	676	29	705
Total	669	641	28	669	676	29	705

	Redevances Restant à payer	A - d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Option d'achat
Terrains					
Constructions					
Mat.&Outill.					
Autres					
Total	0	0	0	0	0

7. Evénements postérieurs

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2011. Une proposition de rectification portant sur les exercices 2008 et 2010 a été faite par l'administration fiscale. L'impact financier à ce jour connu est de l'ordre de 80 K€ et impactera les comptes de 2012 pour ce montant.

8. Filiales et Participations

Société	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-Part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Carte & Services	4 708	-13 896	100	7 750		15 048		13 545	363	
Afone Financement	1 500	1 018	100	1 500	1 500	702	702	6 249	925	334
Afone Sécurité	787	1 749	100	3 400	3 400			5 358	243	3 169
Primus Télécom	65	222	100	3 162	3 182			12 194	-112	
Afone Call	37	32	100	37	37			1 244	12	40
Meta-Lfone	200		50	100	100			40 537	15 389	3 870
Bretafone	200		50	100	100			1	-12	
Afone Paiement	1 500		90	1 350	1 350			0	-220	
Sextant	24	74	75	76	76	100		1 034	37	

X.4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris*

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes d'Angers*

1

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 623 541 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS
RCS ANGERS 411 068 737

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables :

La note 2.3 de l'Annexe relative aux "immobilisations financières" expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

La note 2.3 de l'Annexe relative aux "immobilisations financières" précise que votre société constitue des dépréciations lorsque la valeur comptable des immobilisations financières est supérieure à la valeur d'utilité. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la société ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à PARIS et ANGERS, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services
P. SENECHAL

BECOUBE
S. BERTRAND

Ce rapport comprend 22 pages.

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris*

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes d'Angers*

23

S.A. AFONE

Société Anonyme au capital de 623 541 €uros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS
RCS ANGERS 411 068 737

*Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011*

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1-1 Nature et objet : Cession de créances et de parts sociales

Entité cocontractante : S.A.S.U. CARTE ET SERVICES

Personnes concernées : Monsieur Philip FOURNIER, Président-Directeur Général de la S.A. AFONE et Président de la S.A.S.U. CARTE ET SERVICES, ainsi que Monsieur Eric DURAND-GASSELIN, Directeur Général Délégué de la S.A. AFONE et Directeur Général de la S.A.S.U. CARTE ET SERVICES

Modalités : La société CARTE ET SERVICES a cédé à la société AFONE :

- La pleine propriété et la totalité des 14 390 parts sociales lui appartenant au sein de la société SEXTANT pour un montant de 74 000 Euros.
- L'intégralité de la créance consentie par la société CARTE ET SERVICES à la société SEXTANT pour un montant de 101 750 Euros (avance de 100 000 Euros et produit financier de 1 750 Euros).

Ces opérations ont été réalisées sans plus-value pour la société CARTE ET SERVICES.

(Convention autorisée par votre Conseil d'Administration le 23 décembre 2011)

1-2 Nature et objet : Renonciation à la perception d'intérêts de compte courant

Entité cocontractante : S.A.S.U. CARTE ET SERVICES

Personnes concernées : Monsieur Philip FOURNIER, Président-Directeur Général de la S.A. AFONE et Président de la S.A.S.U. CARTE ET SERVICES, ainsi que Monsieur Eric DURAND-GASSELIN, Directeur Général Délégué de la S.A. AFONE et Directeur Général de la S.A.S.U. CARTE ET SERVICES

Modalités : La société AFONE a décidé de renoncer à la perception des intérêts sur les avances de trésorerie consenties envers la société CARTE ET SERVICES, avec clause de retour à meilleure fortune dans les 5 ans. Ces intérêts s'élevaient à 552 215 Euros et étaient rémunérés au taux de 3,5 %.

(Convention autorisée par votre Conseil d'Administration le 30 décembre 2011)

2- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2-1 Nature et objet : Rémunérations au titre du contrat de travail du Directeur Général Délégué

Modalités : Le montant du salaire de base mensuel de Monsieur Eric DURAND-GASSELIN, pour l'exercice de sa fonction de Directeur des opérations au titre de son contrat de travail, s'élève à 3 373 Euros. Le montant porté en charges au titre de l'exercice 2011 s'élève à 59 535 Euros (charges sociales patronales incluses).

2-2 Nature et objet : Convention de prestations de services administratifs et de direction au profit des filiales et sous-filiales

Modalités : La société AFONE assure le suivi administratif et de direction des sociétés suivantes :

Société	Montants HT 2011
AFONE SECURITE	555 687 Euros
CARTE ET SERVICES	4 157 221 Euros
AFONE SERVICE	148 005 Euros
AFONE FINANCEMENT	222 756 Euros
AFONE CALL	42 056 Euros

2-3 Nature et objet : Mise à disposition de locaux et de matériels au profit des sociétés CARTE ET SERVICES et AFONE CALL

Modalités : La société AFONE met à disposition des locaux au profit des sociétés CARTE ET SERVICES et AFONE CALL selon les modalités suivantes :

- A titre gracieux à la société CARTE ET SERVICES ;
- A titre onéreux au profit de la société AFONE CALL. Le montant facturé à la société AFONE CALL au titre de l'exercice 2011 s'élève à 193 800 Euros.

2-4 Nature et objet : Convention de mise à disposition de locaux par la société CARTE ET SERVICES

Modalités : Mise à disposition à titre gracieux d'une partie des locaux situés dans différents établissements par la société CARTE ET SERVICES.

2-5 Nature et objet : Convention de prestations de services avec la S.A.R.L. 2R MUSIC

Modalités : La S.A.R.L. 2R MUSIC réalise au profit de la société AFONE une prestation de surveillance de messagerie.

Le montant comptabilisé en charges en 2011 s'élève à 194 347 Euros.

2-6 Nature et objet : Baux commerciaux

Modalités : Baux commerciaux concernant l'occupation de locaux à usage de bureaux pour l'exercice 2011.

Société	Situation	Loyers	Charges locatives
S.C.I. IMOBORDO	MERIGNAC	25 157 Euros	Néant
S.C.I. LINCOLN	PARIS	169 640 Euros	7 800 Euros
S.C.I. TOUR ST SERGE	ANGERS	708 328 Euros	79 508 Euros

2-7 Nature et objet : Convention de trésorerie conclue avec les filiales et sous-filiales

Modalités : Avances rémunérées au taux de 3,5 %.

Société	Créances / Dettes	Produits / Charges
AFONE SECURITE	- 1 603 287 Euros	- 47 906 Euros
CARTE ET SERVICES	11 626 485,92 Euros	0 Euro
AFONE FINANCEMENT	- 338 843 Euros	545 Euros

Créances et produits (ligne +)

Dettes et charges (ligne -)


2-8 Nature et objet : Emprunt souscrit pour le compte d'une filiale

Modalités : La S.A. AFONE a souscrit un emprunt de 1 M€ le 9 juillet 2010. Parallèlement, la société AFONE a effectué un prêt à la S.A.S.U. AFONE FINANCEMENT dans les mêmes conditions. Au 31 décembre 2011, le capital restant dû s'élève à 701 962 Euros et les intérêts financiers à 29 062 Euros.

Fait à PARIS et ANGERS, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services



P. SENECHAL

BECOUBE



S. BERTRAND

XI – EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

XI.1 – Evolution du Capital

XI.1.1 – Capital Social

Au 31 décembre 2011, le capital social, entièrement libéré, s'établit à 623 541 euros pour 6 235 410 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro.

Le tableau présenté ci-après récapitule l'évolution du capital social de la société depuis sa création :

Date	Opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou de fusion	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Nominal	Capital après opération
15/12/2004	Augmentation de capital par émission de BSA	53 585,00 €	8 998 117,00 €	535 850	4 578 710	0,10 €	457 871,00 €
02/05/2005	Exercice des BSPCE	300,00 €	30 300,00 €	3 000	4 581 710	0,10 €	458 171,00 €
02/05/2005	Emission d'actions gratuites aux actionnaires	45 817,10 €	- €	458 171	5 039 881	0,10 €	503 988,10 €
15/07/2005	Emission d'actions nouvelles	105 379,30 €	38 884 961,70 €	1 053 793	6 093 674	0,10 €	609 367,40 €
26/09/2005	Augmentation de capital réservée	663,50 €	349 365,93 €	6 635	6 100 309	0,10 €	610 030,90 €
11/04/2006	Augmentation de capital par émission de BSA	5 070,00 €	958 230,00 €	50 700	6 151 009	0,10 €	615 100,90 €
26/04/2006	Augmentation de capital par émission de BSA	6 370,00 €	1 203 930,00 €	63 700	6 214 709	0,10 €	621 470,90 €
07/06/2006	Augmentation de capital par émission de BSA	1 380,00 €	260 820,00 €	13 800	6 228 509	0,10 €	622 850,90 €
29/12/2006	Augmentation de capital réservée	690,10 €	42 958 €	6 901	6 235 410	0,10 €	623 541,00 €

Depuis le 1^{er} janvier 2007, il n'y a pas eu de modification du capital.

XI.1.2 – Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Conformément à l'article L.225-124 du Code de Commerce, les actions converties au porteur ne bénéficient plus du droit de vote double, tout comme les actions ayant fait l'objet d'un transfert de propriété des actions.

XI.1.3 – Obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil

Le paragraphe D de l'article 7 des statuts de la Société étend à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder plus de 2 % du capital ou de droits de vote de la Société les obligations prévues l'article L. 233-7 du Code de commerce ainsi que les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce en cas de non-respect desdites obligations.

XI.1.4 – Capital autorisé non émis

Des délégations de compétence accordées au Conseil d'Administration ont été autorisées par l'Assemblée Générale du 17 mai 2011, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces délégations sont décrites ci-dessous. Un tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité est annexé au présent document de référence (Annexe 1)

✓ Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
- 3) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 500 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée.

✓ Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

- 1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,
 - d'actions ordinaires,

- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 500 000 euros.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 50 000 000 euros.

✓ Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L 225-136 :

- 1) Délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

- 3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 500 000 euros. Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dixième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 50 000 000 euros. Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la dixième résolution.

✓ Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L 225-136 :

- 1) Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
- d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 500 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an. Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la neuvième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 50 000 000 euros. Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la neuvième résolution.

✓ Délégation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- 1) Autorise le conseil d'administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

- 3) Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

✓ Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Autorise le conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

XI.1.4 – Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

XI.1.5 – Nantissement d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif

A la date du présent document, aucune action de l'émetteur n'est nantie.

XI.2 – Répartition de l'actionariat

XI.2.1 – Pactes d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert a été conclu le 5 mars 2010 entre Philip FOURNIER et Éric DURAND-GASSELIN, faisant franchir à la hausse à ce concert les seuils du tiers du capital et des droits de vote. Par décision du 10 février 2010, sous la référence 210C0152, l'Autorité des Marchés Financiers a constaté qu'il n'y avait pas matière, du fait de la conclusion de ce pacte d'actionnaires, à déposer un projet d'offre publique visant les titres de la société.

Dans ce contexte, les familles Fournier et Durand-Gasselín détiennent de concert 52,76 % du capital et 43,91 % des droits de vote de la société AFONE au 31 décembre 2011.

Il n'existe pas d'autre pacte d'actionnaires. A la connaissance de la société, il n'y a pas d'actions de concert.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de son contrôle.

Par ailleurs, il est précisé que les actionnaires détenant leurs actions depuis plus de deux ans disposent d'un droit de vote double. Cette disposition est statutaire.

XI.2.2 – Capital potentiel

Les Conseils d'Administration du 4 août 2009 et du 26 mars 2010 ont respectivement décidé l'attribution de 2.800 et de 500 actions gratuites à des salariés du groupe.

Le Conseil d'Administration du 17 mars 2011 a décidé l'attribution de 9.000 actions gratuites à des salariés du groupe.

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT / ACTIONS GRATUITES

	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites
Date du conseil d'administration ou du directoire selon le cas	04/08/2009	26/03/2010	17/03/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :			
- les mandataires sociaux	0	0	0
- dix premiers attributaires salariés	2 800	500	9.000
Période d'acquisition des actions	04/08/2009 à 03/08/2011	26/03/2010 à 25/03/2012	17/03/2011 à 16/03/2013
Date d'attribution définitive des actions	03/08/2011	25/03/2012	16/03/2013
Période de conservation des actions	04/08/2011 à 03/08/2013	26/03/2012 à 25/03/2014	17/03/2013 à 16/03/2015
Prix de souscription ou d'achat	-	-	-
Nombre d'actions attribuées au 31/12/11	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0	0

Les personnes ayant bénéficié de l'attribution gratuite d'actions ne faisant plus partie de l'effectif du groupe, les 2.800 titres concernés n'ont définitivement pas été attribués.

Par ailleurs, l'attribution définitive des actions gratuites est toujours soumise à la condition que ces personnes fassent partie de l'effectif du groupe respectivement au 25 mars 2012 et au 16 mars 2013.

Pour ces distributions, il a été décidé que le capital de la société Afone ne serait pas augmenté et que les actions distribuées seront soit des actions auto-détenues soit des actions acquise sur le marché par Afone.

A ce jour, la dilution potentielle est de 0,00%, les actions gratuites n'ont pas de pouvoir dilutif.

Aucun autre titre ne donne accès au capital. La société n'envisage pas de mettre en place des actions de préférence.

XI.2.3 – Evolution de l'actionnariat

Actionnaires	Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2010			Situation au 31/12/2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
FL Finance	1 765 417	28,31%	11,54%	1 765 417	28,31%	11,54%			
Société Fintech ⁽¹⁾	642 959	10,31%	19,72%	642 959	10,31%	19,72%			
M. Philip Fournier	207 324	3,32%	6,50%	207 324	3,32%	6,50%			
Mme Christel Fournier	576	0,01%	0,01%	576	0,01%	0,01%			
Famille Fournier (A)	2 616 276	41,96%	37,77%	2 616 276	41,96%	37,77%	2 616 276	41,96%	53,35%
Awys	663 613	10,64%	5,77%	664 113	10,65%	5,77%			
Eric Durand-Gasselín	9 900	0,16%	0,37%	9 900	0,16%	0,37%			
Famille Durand-Gasselín (B)	673 513	10,80%	6,14%	674 013	10,81%	6,14%	659 160	10,57%	12,75%
Total concert (A+B)	3 289 789	52,76%	43,91%	3 290 289	52,77%	43,91%	3 275 436	52,53%	66,10%
Vincent Kemmoun	715	0,01%	0,01%	715	0,01%	0,01%	715	0,01%	0,01%
Public	2 830 639	45,40%	56,09%	2 923 203	46,88%	56,09%	2 940 456	47,16%	33,89%
Autocontrôle	-	-	-	-	-	-	Néant	Néant	Néant
Autodétention	114 267	1,83%	0,00%	21 203	0,34%	0,00%	18 803	0,30%	Néant
TOTAL	6 235 410	100,00%	100,00%	6 235 410	100,00%	100,00%	6 235 410	100,00%	100,00%

(1) La société Fintech est une holding familiale détenue à 50% par M. Philip Fournier et à 50% par Mme Christel Fournier

Le 8 avril 2010, dans le cadre des termes de l'accord d'actionnaires du 5 mars 2010 ayant fait l'objet le 1^{er} février 2010 d'une demande de dérogation auprès de l'AMF de déposer une offre publique d'achat, Monsieur Philip FOURNIER a apporté à la société FL FINANCE 1 400 000 actions de la Société, ce qui a eu pour conséquence le franchissement à la hausse par FL FINANCE des seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 %, en capital et en droits de vote.

Le 30 juin 2010, un reclassement des titres de la Société détenus par Monsieur Eric DURAND-GASSELIN au profit de la société AWYS a eu lieu au sein du concert FOURNIER DURAND-GASSELIN, ayant eu pour conséquence le franchissement à la hausse de par AWYS des seuils de 5 % et 10 % en capital et de 5 % en droits de vote. Corrélativement, Monsieur Eric DURAND-GASSELIN a le même jour franchi à la baisse le seuil de 5 % en capital.

Ce reclassement ayant entraîné la suppression du droit de vote double attachés aux actions apportées à AWYS par Monsieur Eric DURAND-GASSELIN, la société FINTECH a franchi le même jour, à la hausse, le seuil de 15 % en droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

XII – INNOVATION, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le groupe Afone, outre les projets informatiques développés à des fins internes, a lancé 5 projets de recherche et développement, ayant fait l'objet de dépôts de brevets pour certains d'entre eux, éligibles au Crédit Impôt Recherche.

Projet SATTI

Ce projet vise à développer un logiciel monétique centralisé. Les avantages technologiques sont les suivants :

- ✓ Client léger ;
- ✓ Généricité alors que les autres solutions sont dépendantes des terminaux de paiement ;
- ✓ Modalités analytiques.

Projet LE BRIDGE

Ce projet vise à développer une brique logicielle pour retranscrire différents protocoles bancaires suite aux nouvelles normes autour de l'IP et à l'arrêt du protocole X25 Tanspack). Cette brique technologique assurera le dialogue sécurisé par IP et la conversion des protocoles, soit du réseau classique (téléphonique) vers l'IP, soit de l'X25 vers l'IP.

La solution AFONE est la seule brique technologique aujourd'hui existante couvrant autant de protocoles et étant ouverte sur l'ensemble des différents TPE.

AFONE a déposé un brevet en 2010 sur cette solution.

Projet PAIEMENT MOBILE

Les solutions sont actuellement basées sur du RFID et le commerçant doit avoir une borne de lecture, ce qui constitue une vraie barrière.

L'idée d'AFONE est de permettre l'utilisation de n'importe quel téléphone avec, au niveau du point d'acceptation, une application standard sur TPE. Le projet a été réalisé par l'équipe de Paris.

AFONE a déposé un brevet sur cette solution.

Projet SURKI

Ce projet est lié à l'activité « Sécurité » du Groupe AFONE. L'innovation du projet se situe dans la communication du boîtier d'alarme : ce dernier en effet, n'a pas besoin d'être relié au réseau téléphonique mais dialogue par puce via les réseaux des téléphones mobiles.

Un brevet a été déposé sous le titre « Alarm System & Method Control »

Projet RETAIL

L'objectif de ce projet est d'être capable de réaliser une prise de commande par téléphone mobile, via le TPE. Afin d'aboutir dans cet objectif, une brique technologique a été développée, capable de se connecter au serveur AFONE, qui lui-même dialogue avec le système d'information AFONE, le tout à travers une ligne téléphonique classique, afin au final de pouvoir activer des cartes SIM.

XIII – INFORMATION SUR LES TENDANCES

XIII.1 – Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2012 : -11,8%

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe AFONE s'établit à 17 769 K€ pour le 1er trimestre 2012 contre 20 142 K€ pour la même période de l'exercice précédent, représentant ainsi une baisse de 11,8% en données historiques, soit de 2.373 K€.

Cette diminution trouve son explication au sein des activités Télécom monétique et Télécom fixe :

Télécom monétique : Dans un marché monétique fortement concurrentiel et par ailleurs équipé à 100%, le passage à la norme PCI-PED a pris fin au cours de l'année 2011. La conséquence de ce double impact génère un effet négatif sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 1.408 K€.

Télécom fixe : Le marché a été marqué au cours de l'année 2011 par l'arrivée agressive de divers opérateurs mobiles ethniques. La clientèle de cette activité a ainsi trouvé plusieurs propositions alternatives aux offres des téléboutiques dont la consommation, en baisse tout au long de l'exercice passé, continue de régresser. L'impact sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est négatif de 1.372 K€.

L'activité constitution de parc voit son chiffre d'affaires stable à 1,2 M€.

XIII.2 – Evolutions et Perspectives pour l'exercice 2012

Les réorganisations et l'optimisation des ressources, qu'elles soient administratives ou opérationnelles, effectuées au cours des exercices passés nous permettent, eu égard aux informations en notre possession à ce jour, d'être confiants quant à l'évolution de la rentabilité pour le 1er semestre, malgré une baisse probable du niveau d'activité comparativement à 2011.

XIV – PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant.

XV – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE

XV.1 – Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

XV.1.1 – Composition du Conseil d'Administration

En application des articles 9 et 10 des statuts, le Conseil d'administration est composé de 3 membres, listés ci-après :

Monsieur Philip FOURNIER, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, âgé de 55 ans ;

Monsieur Éric DURAND-GASSELIN, administrateur et Directeur Général Délégué, âgé de 47 ans ;

Monsieur Vincent KEMMOUN, administrateur, âgé de 46 ans.

XV.1.2 – Administrateur indépendant

Le Conseil d'Administration estime que Monsieur Vincent KEMMOUN remplit strictement les critères du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites édité par MiddleNext en décembre 2009, pour être qualifié d'indépendant.

XV.1.3 – Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- Aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- Aucun mandataire social n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- Aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ; et
- Aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

✓ Absence de liens familiaux

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

✓ Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Conseil d'administration ou du Directeur Général à l'égard d'afone et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'administration ou le Directeur Général a été nommé en qualité.

XV.1.4 – Fonctionnement du Conseil d'Administration

L'article 13 des statuts précise le fonctionnement du conseil d'administration :

« Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. » .

Au sein du Conseil d'Administration, il y a un administrateur indépendant et il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

L'article 11 des statuts de la Société précisant que chaque administrateur devait être propriétaire d'une action a été supprimé lors de la mise à jour suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2011 eu égard à la loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008.

Usant de la faculté d'exemption prévue par le 4° de l'article L. 823-20 du Code de commerce, et conformément à la douzième recommandation du Code MiddleNext, la Société n'a pas créé de Comité d'audit, mais confié au Conseil d'Administration les missions dévolues au Comité d'audit par l'article L. 823-19 du Code de commerce. Lorsque le Conseil d'Administration se réunit sous forme de Comité d'audit, il se compose des administrateurs non dirigeants, à savoir Monsieur Éric DURAND-GASSELIN et de Monsieur Vincent KEMMOUN.

Conformément aux dispositions légales, les dispositions de la loi sur la sécurité financière du 1er Août 2003 relatives aux conditions et à l'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne doivent faire l'objet d'un rapport du Président du Conseil d'Administration présent à l'assemblée générale des actionnaires.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

XV.2 – Organisation et fonctionnement de la Direction Générale

L'article 14 des statuts précise notamment le fonctionnement de la direction générale :

« ...La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative aux choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale par le Conseil d'Administration n'entraîne pas une modification des statuts.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Conseil procède à la nomination du Directeur Général, fixée la durée de son mandat, et le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général doit être une personne physique. Le Directeur Général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à des dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Le Conseil d'Administration peut également, sur la proposition du Directeur Général, nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués chargés d'assister le Directeur Général, avec titre de Directeur Général Délégué. Le nombre maximum de Directeurs Généraux délégués est fixé à cinq.

Les Directeurs Généraux délégués sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors de ceux-ci.

Le Conseil d'administration détermine, en accord avec le Directeur Général, l'étendue et les pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président, de Directeur Général et de Directeur Général délégué est fixée à soixante-dix ans. Lorsque l'intéressé atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à la date de la plus prochaine Assemblée Générale Annuelle ordinaire.

Le Conseil d'Administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à telles personnes que bon lui semble, actionnaires ou non tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et avec ou sans faculté pour les mandataires de consentir eux-mêmes toutes substitutions de pouvoirs.

Il peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions du paragraphe II du présent article lui sont applicables.

Le Président a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins que celle-ci ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Les Directeurs Généraux délégués sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition de la personne assumant les fonctions de direction générale, et sont chargés d'assister celle-ci.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et les pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Le ou les Directeurs Généraux délégués ont la faculté de se substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront. »

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 19 septembre 2003 a opté pour la première modalité d'exercice de la direction générale, en choisissant de confier la direction générale de la Société au Président du Conseil d'administration.

XV.3 – Contrôle interne et gestion des risques

Une dynamique d'amélioration continue du contrôle interne est mise en œuvre au sein du groupe Afone.

Le dispositif de contrôle interne est constitué d'une organisation, de procédures et de contrôles, mis en œuvre par la Direction Générale et l'ensemble du personnel sous la responsabilité du Conseil d'administration, et destinés à donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs opérationnels, la conformité aux lois et réglementations en vigueur et la fiabilité de l'information financière.

Ci-après est présenté le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la gouvernance et au contrôle interne :

Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la gouvernance et au contrôle interne

Chers actionnaires,

L'article L. 225-37 du Code de commerce dispose que dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion,

- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux,
- des éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ce rapport précise également, lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été et le lieu où ce code peut être consulté.

Enfin, le rapport indique les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale et présente les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et il mentionne la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 mars 2012.

I - La gouvernance d'entreprise

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » édité par MiddleNext en décembre 2009 (ci-après le "Code de Référence").

Le Code de Référence est disponible sur le site de MiddleNext : www.middlenext.com.

Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Il est précisé qu'aucune disposition du Code de Référence n'est écartée par la société.

I.1 - Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

I.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est composé de trois administrateurs, tous de nationalité française :

- Monsieur Philip FOURNIER, président-directeur général, 55 ans, possédant directement et indirectement, dans le cadre d'un concert familial, 2 615 700 actions de la société ;
- Monsieur Éric DURAND-GASELIN, administrateur et directeur général délégué, 47 ans, possédant directement, dans le cadre d'un concert familial, 673 513 actions de la société ;
- Monsieur Vincent KEMMOUN, administrateur, 46 ans, possédant 715 actions de la société.

■ Indépendance des membres du conseil

Monsieur Vincent KEMMOUN est considéré, au regard des dispositions du Code de Référence, comme administrateur indépendant.

En effet, selon la huitième recommandation du Code de Référence, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

■ Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil

A titre préalable, il est rappelé que le Conseil comporte parmi ses membres trois hommes et aucune femme.

La société est consciente de la nécessité d'augmenter progressivement, dans la mesure du possible, la représentation des femmes au sein du conseil, et s'emploiera dans les délais légaux à se mettre en conformité avec la législation à cet égard.

I.1.2 Cumul des mandats

Le tableau ci-annexé indique précisément des dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, et mentionne pour chacun d'eux la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.

I.1.3 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Pour permettre aux administrateurs de préparer utilement les réunions, le président s'efforce de leur communiquer préalablement toutes informations et tous documents nécessaires.

Les projets de comptes annuels, de comptes consolidés et du rapport de gestion leur ont été communiqués préalablement à la réunion du Conseil d'administration du 21 mars 2012 arrêtant les comptes annuels.

Chaque fois qu'un administrateur en fait la demande, le président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires souhaités.

Les délégués du comité d'entreprise bénéficient, dans les mêmes délais, des mêmes informations que les administrateurs.

I.1.4 La tenue des réunions du Conseil d'Administration

Les convocations sont faites généralement par écrit, ou par courriel, au moins trois jours avant la date de la réunion, ou bien verbalement en cas de nécessité.

Durant l'exercice 2011, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois, au siège social. Par ailleurs, le conseil s'est réuni régulièrement de manière informelle durant l'année pour évoquer la stratégie et l'organisation de la société.

Sur cette période, au moins les deux tiers des administrateurs ont assisté aux réunions du conseil.

Les délégués du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil, dans les mêmes formes que les administrateurs. Ils n'ont toutefois assisté qu'au conseil d'administration arrêtant les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels, et y ont effectivement participé.

I.1.5 Evaluation des travaux du Conseil

Le conseil procède régulièrement à une auto-évaluation de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions. Au regard des résultats de cette évaluation, le fonctionnement du conseil a été jugé satisfaisant.

I.2 – Conseil se réunissant sous forme de comité d'audit

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 et notamment aux recommandations concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi qu'aux recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes dont le conseil se réunit sous forme de comité d'audit.

Nonobstant la recommandation du rapport précité sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 (§7.2) en ce sens, il n'a pas été jugé utile que le conseil comprenne au moins un administrateur indépendant et compétent en matière financière ou comptable, pour les raisons suivantes : Monsieur Vincent KEMMOUN, membre du conseil d'administration et considéré comme administrateur indépendant au sens du Code de Référence, sans toutefois disposer de compétences particulières en matière financière et comptable, dispose cependant d'une expérience professionnelle suffisamment pertinente pour remplir son rôle dans des conditions satisfaisantes.

Le Président exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'assister aux réunions du conseil sous forme de comité d'audit. La Présidence de la réunion est alors confiée à Monsieur Vincent KEMMOUN, considéré comme administrateur indépendant.

Cependant à titre exceptionnel, le Président Directeur général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets abordés, et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Le comité est chargé d'assurer le suivi : a) du processus d'élaboration de l'information financière, b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, c) du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration s'est réuni en formation de comité d'audit, en préambule du conseil d'administration réuni pour arrêter les comptes annuels, le 21 mars 2012.

Les membres du comité ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

I.3 – Limitation des pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué par le conseil d'administration

Conformément aux statuts de la société, le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social et sous réserve des limitations imposées par la loi.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général, ni à ceux du directeur général délégué.

I.4 – Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

I.4.1 Rémunération des mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux, notamment en se référant au Code de Référence.

▪ Rémunérations fixes et variables

La rémunération du président-directeur général et celle du directeur général délégué ne sont pas fixées en fonction des résultats dégagés par la société, mais résulte de leurs rôles de management de la société. Ils bénéficient donc à ce titre d'une rémunération fixe.

À titre exceptionnel, le président-directeur général a perçu au cours de l'exercice une prime exceptionnelle de 220 251,10 €, entérinée par le conseil d'administration du 27 mai 2011.

▪ Stocks options et attributions gratuites d'actions

Aucun mandataire social ne bénéficie de stock options ou d'attribution gratuite d'actions.

▪ Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucun engagement de cette nature n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

▪ **Retraites**

Aucun engagement de retraite supplémentaire à cotisations définies ou à prestations définies n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

▪ **Avantages en nature**

Le président-directeur général bénéficie d'un avantage en nature consistant en la mise à sa disposition d'un véhicule de fonction.

I.4.2 Rémunération des administrateurs

L'assemblée générale n'a pas fixé de jeton de présence pour l'exercice écoulé.

L'administrateur non mandataire social de la société ne perçoit ainsi aucune rémunération de la société.

I.5 – Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la société sont celles prévues par l'article 18 des statuts ainsi que celles prévues par la loi.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce, (ii) adresser une procuration à la société sans indication de mandat, (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

I.6 – Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code du commerce, les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion et dans les statuts de la société. Il est toutefois précisé ici qu'il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, un droit de vote double étant accordé aux actionnaires inscrits au nominatif du capital social de la société depuis plus de deux ans.

II – Principales procédures de contrôle interne mises en place

Le dispositif de contrôle interne du groupe AFONE (ci-après le "**Groupe**") est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Cette définition implique :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux et les valeurs, normes et règles de l'entreprise ainsi que la stratégie et les objectifs définis par sa direction générale ;
- d'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et en particulier les risques d'erreurs ou de fraudes, dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Étant implanté sur l'ensemble du territoire métropolitain, et comptant dix entités juridiques différentes, le Groupe a organisé son système de contrôle interne au travers :

- de modes d'organisation spécifiques,
- de politiques et de procédures.

En ce qui concerne le contrôle interne financier, les fonctions Comptabilité et Contrôle de gestion jouent un rôle particulièrement important dans le dispositif. Le contrôle interne d'AFONE s'appuie sur un ensemble de valeurs et principes d'action et de comportement.

II.1 – Valeurs et principes d'action et de comportement du Groupe

La Direction Générale d'AFONE rappelle régulièrement aux managers du Groupe les valeurs de celui-ci et explicite les principes d'action à mener à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs et des concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement.

Il rappelle également un certain nombre de principes de comportement individuel que chaque se doit de respecter, et notamment à l'égard des clients dans un document intitulé : « Une piste pour améliorer votre relation client ».

Une sensibilisation aux principes d'action et aux principes de comportement individuel est périodiquement relayée par l'ensemble de la ligne managériale auprès des équipes.

Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un rappel régulier destiné à mobiliser l'attention des collaborateurs et des administrateurs du Groupe sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les "initiés permanents").

II.2 – Principales fonctions impliquées dans le pilotage du dispositif de contrôle interne

II.2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration assure le contrôle du fonctionnement général de la Société. Il approuve l'organisation ainsi que le dispositif de contrôle interne.

II.2.2 Les acteurs exécutifs

Les acteurs ayant un pouvoir de contrôle au sein de la société sont l'audit interne spécialisé dans les process automatisés, la direction financière, et la direction générale (président directeur général et directeur général délégué).

✓ Audit interne spécialisé dans les process automatisés

Par l'intermédiaire de ses missions d'audit, l'audit interne a pour vocation d'aider le Groupe à assurer et maintenir un niveau de procédures adaptées à sa dimension. Un focus particulier est porté sur l'ensemble de processus à caractère automatisé.

En 2011, Les missions de l'audit interne ont porté principalement, à la demande de la Direction du Groupe, sur le nouveau système d'information mis en production en juin 2010 ainsi que sur l'analyse du fonctionnement général de la société Primus Télécommunications France.

Dans ce cadre, l'audit interne est intervenu en soutien aux Directions opérationnelles du Groupe dans leur démarche propre d'identification de leurs risques et dans la rédaction de recommandations d'améliorations.

✓ Fraude et Revenu assurance

La Direction Fraude et Revenu Assurance Groupe définit et conduit la démarche en matière de détection et prévention de la fraude ainsi que de protection du chiffre d'affaires. Elle met en oeuvre cette démarche au sein du Groupe en travaillant étroitement avec les équipes des entités opérationnelles et les équipes centrales de manière à s'assurer de l'efficacité des travaux.

Au cours de l'exercice, les efforts ont porté principalement sur l'activité Mobile.

Afone met en place des contrôles préventifs pour réduire la probabilité de survenance des fraudes susceptibles de constituer un risque majeur. La prévention ne pouvant être efficace à 100%, le Groupe met également en place des contrôles conçus pour détecter les cas de fraude.

Les suspicions de fraude identifiées lors de ces contrôles font l'objet d'une enquête et sont traitées dans le respect des lois et réglementations en vigueur, en cohérence avec les principes d'éthique applicables aux activités du Groupe.

✓ Direction Financière

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière du Groupe assume principalement les missions suivantes :

- produire les comptes consolidés du Groupe et les comptes sociaux d'Afone S.A. et de ses filiales dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales en garantissant que les comptes donnent une image fidèle de l'entreprise conformément aux principes comptables adoptés par le Groupe ;
- piloter le cycle de reporting : hebdomadaire, mensuel, et trimestriel permettant au management de mesurer sur une base régulière la performance du Groupe ;
- produire la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le Conseil d'Administration ;
- concevoir et mettre en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe ;
- identifier et réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe.

Les différentes fonctions exercées par la direction financière sont séparées entre ses différents membres afin de limiter tout risque de fraude et d'erreur.

La direction financière assure le contrôle et le suivi des activités de trésorerie par l'établissement mensuel de tableaux de flux de trésorerie. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement centralisées pour le Groupe par la direction du financement trésorerie.

✓ Direction Générale

La Direction Générale définit, conjointement avec la Direction Financière, l'organisation générale du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et assure sa mise en œuvre.

Pour ce faire, la Direction Générale fixe clairement les rôles et les responsabilités des personnes concernées par ce dispositif et réalise un suivi régulier des ces dernières par le biais de réunions et/ou compte-rendus hebdomadaires.

La Direction Générale assure également tous les contrôles nécessaires à la bonne conduite des affaires du Groupe et notamment :

- Le contrôle des transactions qui est centralisé au niveau des deux membres de la direction générale.
- La signature de tous les ordres de paiements quels qu'ils soient. La direction financière n'a pas ce pouvoir.

II.3 – Dispositifs de contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation décrite ci-dessous.

La direction générale, les directions opérationnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

Le contrôle interne de la société est construit sur la base d'une stricte séparation des fonctions d'engagement de comptabilisation et de décaissement.

Les procédures de contrôle interne financier s'appuient sur un ensemble de procédures spécifiques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (voir section ci-dessous).

II.4 – Procédures spécifiques de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- la Direction Financière du Groupe (voir ci-dessus) ;
- le reporting comptable et de gestion unifié ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe.
- le suivi et le contrôle de l'ensemble des métiers comptables et financiers au sein du siège social de la société mère.

II.4.1 Le reporting comptable et de gestion unifié

Toutes les directions du Groupe s'inscrivent dans le cycle de gestion et de pilotage du Groupe, qui comporte trois composantes fondamentales :

- le processus budgétaire et les prévisions internes périodiques ;
- le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe ;
- le processus de reporting de gestion.

✓ Le processus budgétaire et les prévisions internes périodiques

Le processus budgétaire du Groupe insiste sur la nécessité d'une mise à jour régulière des prévisions internes et sur l'engagement du management. Il est décliné pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Le budget doit refléter l'ambition du Groupe à chaque niveau de l'organisation. Il se compose d'une ambition annuelle et de prévisions mises à jour en juin, incluant l'ambition actualisée du second semestre.

Le dossier budgétaire est composé :

- des liasses alimentées des données commerciales ;
- des investissements détaillés par projet ;
- d'une analyse des risques et des opportunités.

Dans le cadre du processus budgétaire, des indicateurs de mesure de la performance sont établis par le Contrôle de Gestion et font l'objet d'une analyse. Le budget et les prévisions mises à jour sont mensualisés pour servir de référence au reporting mensuel du Groupe.

✓ *Le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe*

La comptabilité pour l'ensemble des entités du Groupe est centralisée au sein d'un service basé au siège social de la société. Le contrôle de gestion est également centralisé au siège social.

La comptabilité assure un contrôle de cohérence des comptes de la Société et établit mensuellement les déclarations fiscales et sociales qui lui incombent.

Une prévision budgétaire est réalisée à la fin de l'exercice précédent au titre de l'exercice 2010 et révisé une fois (Quarterly Business Review ou QBR) durant l'année afin d'être réajusté en fonction des événements commerciaux et/ou sociaux impactant le Groupe.

Le Groupe applique les normes comptables IAS/IFRS. Les informations relatives à la consolidation des comptes du Groupe sont élaborées par la direction financière en collaboration avec un cabinet d'expertise comptable.

La fonction financière contribue à l'élaboration de l'information financière qui est diffusée au conseil d'administration de la société, aux actionnaires et au public. Les éléments d'information financière destinés à être publiés sont transmis pour validation à la direction générale de la société avant diffusion.

D'autre part, les informations juridiques destinées aux actionnaires et au public sont élaborées en collaboration avec le cabinet d'avocats de la société.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent :

- à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe ;
- pour la clôture annuelle, sous la forme d'un audit des comptes sociaux et consolidés ;
- dans le cadre de mission de la revue des procédures du contrôle interne.

Ils apportent ainsi une référence d'audit qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction Générale.

✓ *Le processus de reporting de gestion*

Le processus de reporting est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction Générale du Groupe.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation du Groupe, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Ce principe de fonctionnement, établi entre les fonctions contrôle de gestion et comptabilité, se décline à l'ensemble des entités du Groupe et à chaque niveau de l'organisation (unité d'affaires, division et Groupe).

La définition des contenus et supports du reporting Groupe qui permettent de suivre la réalisation des objectifs du Groupe, est établie sur une base régulière et homogène. Les données financières du reporting sont principalement issues des outils du Groupe et les formats du reporting sont standardisés.

Les reportings sont validés par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe.

Ce reporting permet le suivi des indicateurs de gestion et de performance du Groupe, et s'articule autour :

- d'un reporting hebdomadaire qui a pour vocation de fournir à la Direction Générale les indicateurs opérationnels clés pour le Groupe et les faits majeurs de la semaine ;
- des reportings mensuels détaillés par segment et ligne de métier ; ils incluent des indicateurs financiers et opérationnels.

II.4.2 Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation et de reporting commun au Groupe.

La Direction comptable Groupe a pour mission de définir et de diffuser les politiques comptables du Groupe afin de permettre la production des comptes consolidés sous référentiel IFRS.

II.5 – Evolution du dispositif de contrôle interne

Le Groupe souhaite que son dispositif de contrôle interne soit un dispositif dynamique. Aussi, le Groupe entend-il faire évoluer son environnement de contrôle en fonction de l'évolution de son activité, de son environnement et de sa taille.

Dans ce cadre, plusieurs pistes d'amélioration sont ouvertes pour les années à venir :

- Le contrôle financier : le développement du Groupe le conduit à porter une attention très particulière au suivi financier de ses opérations. Son process se consolidera par la poursuite de la mise en place d'outils de pilotage et d'aide à la décision.
- Au-delà, la mise en place d'une cartographie des risques, la formalisation des procédures existantes et à venir au travers d'une « bible des procédures », ainsi que leur diffusion accrue, notamment au sein des filiales, devraient permettre de sensibiliser l'environnement humain du Groupe à cet objectif de suivi et de contrôle interne.

II.6 – Procédure de gestion des risques

Notre Société a mis en place un dispositif d'évaluation des risques cohérent.

Un processus d'identification et d'analyse des risques, lequel inclut leur évaluation et leur couverture éventuelle, est en place au travers des contrôles réalisés par la Direction.

Le président du conseil,
Philip FOURNIER

LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2011

Nom	Mandat dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et / ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*		
					Société	Forme	Fonctions ⁱ
Philip FOURNIER	Administrateur Président du Conseil Directeur général	17/05/2010	AG 2013	-	2R MUSIC	SARL	G
					AFONE CALL	SAS	PDT
					AFONE FINANCEMENT	SAS	PDT
					AFONE PAIEMENT	SA	PCS
					AFONE SECURITE	SAS	PDT
					AFONE SERVICES	EURL	G
					AMIMO	SARL	G
					ANJOU VINI	EURL	G
					ATLANTIQUE	SARL	G
					CARTE ET SERVICES	SAS	PDT
					CHARLES DUBOIS 171 (en liquidation)	SC	L
					CHÂTEAU DE CHAMBOUREAU	SCEA	G
					DOMAINE JO PITHON	SCEA	G
					FAMILIS	SC	G
					FINTECH	SAS	PDT
					FL FINANCE	SA	PCA
					FREMAP	SARL	G
					IMOBORDO	SC	G
					LE PRIEURE DE BEAUMONT	SC	G
					LINCOLN	SC	G
					PEPS	SC	G
PLA CONSTRUCTION	SARL	G					
SCIDU CHAI DU DOMAINE FL	SC	G					
TOUR SAINT SERGE	SC	G					
TUDY	SC	G					
Éric DURAND GASSELIN	Administrateur Directeur général délégué	17/05/2010	AG 2013	Directeur des opérations (fonctions salariées)	AFONE CALL	SAS	DG
					AFONE FINANCEMENT	SAS	DG
					AFONE PAIEMENT	SA	PDIR

Nom	Mandat dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et / ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*		
					Société	Forme	Fonctions ⁱ
					AFONE SECURITE	SAS	DG
					AFONE SERVICES	EURL	G
					CARTE ET SERVICES	SAS	DG
					FREMAP	SARL	G
					IMOBORDO	SC	G
					LINCOLN	SC	G
					TOUR SAINT SERGE	SC	G
Vincent KEMMOUN	Administrateur	17/05/2010	AG 2013	-	KPARTICULIER	SARL	G
					RCO CONSEIL	SARL	G

ⁱ Légende :

PDT	Président
PCS	Président du conseil de surveillance
PDIR	Président du directoire
PCA	Président du conseil d'administration
DG	Directeur général
G	Gérant
L	Liquidateur

XV.4 – Rapport des commissaires aux comptes

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS
*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris*

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS
*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes d'Angers*

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235
DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS
*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris*

1
BECOUZE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS
*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes d'Angers*

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 623 541 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS
RCS ANGERS 411 068 737

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la S.A. AFONE pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société AFONE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1- INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion de risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

2- AUTRES INFORMATIONS


Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à PARIS et ANGERS, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services

 P. SENECHAL

BECOUBE

 S. BERTRAND

XVI – REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Les informations relatives aux rémunérations et avantages des membres des organes d'administration et de direction générale de la Société figurent au paragraphe 4.3 du rapport de gestion (pages 153 du document).

XVII – SALARIES

Les informations incluses dans ce document concernent Afone S.A et ses filiales françaises.

XVII.1 – Evolution générale de l'effectif total

✓ Répartition du nombre d'employés à fin de période par sociétés

	dec-10	déc-11	Δ
EFFECTIF TOTAL	347	308	(39)
AFONE	179	184	5
CARTE	50	6	(44)
PRIMUS	22	22	0
AFONE CALL	39	36	(3)
SECURITE*	57	60	3

* Afone sécurité & Afone Services

✓ Répartition du nombre d'employés à fin de période par types de contrats

	dec-10	déc-11	Δ
EFFECTIF TOTAL	347	308	(39)
CDI	293	250	(43)
CDD	48	45	(3)
Apprentis	0	2	2
Cts de professionnalisation	6	11	5

Entre 2010 et 2011, le nombre d'employés a décru de 39 salariés, en données historiques.

Cette baisse s'explique principalement par le Plan de Sauvegarde de l'Emploi 2011 sur la société Carte & Services qui a concerné au total 44 personnes, des démissions et des ruptures conventionnelles de contrat de travail.

✓ Répartition du nombre d'employés à fin de période par lignes de métiers

	dec-10	dec-11	Δ
EFFECTIF TOTAL	347	308	(39)
COMMERCE	80	75	(5)
LOGISTIQUE & INSTALLATION	43	4	(39)
RELATION CLIENT	42	36	(6)
MANAGEMENT & SUPPORTS	68	72	4
INFORMATIQUE & SYSTEMES D'INFORMATION	60	65	5
SECURITE	54	56	2

XVII.2 – La dynamique des métiers à l'intérieur du Groupe

Au travers de la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), le Groupe dispose d'une vision prospective des besoins de compétences pour l'ensemble de ses domaines d'activité. Cette démarche s'appuie sur un référentiel des métiers commun à toutes les sociétés du Groupe.

La Direction des ressources humaines met à disposition des salariés et de la ligne managériale 3 formulaires : entretien individuel, formation et mobilité interne. Ces différents formulaires permettent à la direction des ressources humaines de mettre à jour un référentiel des métiers et des compétences Groupe permettant la mise en adéquation entre les besoins et les ressources et de proposer aux collaborateurs le souhaitant un transfert inter-services.

XVIII – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

XIX – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales peuvent être consultés au siège d'Afone, 11, place François Mitterrand à Angers.

En outre, les statuts d'Afone sont disponibles sur le site internet www.afone.com

Les comptes consolidés d'Afone relatifs aux trois derniers exercices sont également disponibles sur ce site internet.

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF et de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier, Afone a établi une liste mentionnant les informations rendues publiques par Afone S.A. au cours des douze derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

XIX.1 – Politique d'information

Responsable de l'information financière : Frédéric Richard – Directeur Administratif et Financier
Téléphone : 02 72 73 54 17
Fax : 02 41 86 12 11
E-mail : frichard@afone.com

Communication financière : Frédéric Richard – Directeur Administratif et Financier
Téléphone : 02 72 73 54 17
Fax : 02 41 86 12 11
E-mail : frichard@afone.com

L'acte constitutif et les statuts de la société AFONE SA, ainsi que tous les documents légaux et les informations financières historiques des précédents exercices peuvent être consultés au siège social de la Société : AFONE – 11, Place François Mitterrand – 49055 Angers cedex 02 – France.

Le site Internet www.afone.com met également à disposition du public les principaux communiqués de presse et documents publiés par le groupe AFONE.

XIX.1.1 – L'action AFONE

✓ Fiche signalétique

Cotation : Euronext Paris
Marché : Eurolist Compartiment C
Indices : CAC AllSahres, CAC Telecom
Eligibilité : Non éligible au SRD – Eligible au PEA
Code ISIN : FR0000044612

✓ Evolution du cours de l'action et des volumes de transaction (source Euronext)

Tableau des cours et volumes	Cours le + haut	Cours le + bas	Volume de titres	Dernier cours
janvier-11	9,10	6,50	263 745	9,00
février-11	10,25	8,55	108 447	10,25
mars-11	12,47	9,05	131 424	11,70
avril-11	14,44	11,70	131 916	14,00
mai-11	13,60	11,91	58 018	12,90
juin-11	13,60	11,60	71 699	12,20
juillet-11	13,00	11,50	63 311	12,89
août-11	12,85	8,35	60 831	11,49
septembre-11	12,00	9,61	104 266	12,00
octobre-11	13,25	11,00	56 841	12,93
novembre-11	12,60	10,72	116 405	11,50
décembre-11	12,25	9,51	43 094	10,99

✓ Dividende net par action

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes de dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

Dividende net par action	2011	2010	2009	2008	2007
En euros	0,580*	0,400	0,320	0	0

* proposition présentée à l'assemblée générale du 1^{er} juin 2012

XIX.1.2 – Calendrier prévisionnel de communication 2012

Ce calendrier est donné à titre d'information et est susceptible d'être modifié si la Société l'estime nécessaire. En règle générale, les communiqués de presse sont diffusés après la clôture du marché.

- **Chiffre d'affaires annuel 2011**
19 janvier 2012
- **Résultat annuel 2011**
22 mars 2012
- **Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2012**
26 avril 2012
- **Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2012**
26 juillet 2012
- **Résultat du 1^{er} semestre 2012**
27 septembre 2012
- **Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2012**
25 octobre 2012
- **Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2012**
24 janvier 2013
- **Résultat annuel 2012**
28 mars 2013

XIX.2 – Liste des documents accessibles au public

XIX.2.1 – Document de référence

Disponible sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur le site de la société www.afone.com.

Document de référence 2010 – dépôt 16/05/2011 – n° D.11-0482.

XIX.2.2 – Programmes d'émission et notes d'opération :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org et visés par l'Autorité des marchés financiers.

Néant

XIX.2.3 – Communiqués de presse :

Disponibles sur le site de la société www.afone.com.

Date	Titre
20/01/2011	Chiffre d'affaires annuel 2010
10/02/2011	Afone obtient l'agrément du GIE CB pour son application développée sur la plateforme Verifone
24/03/2011	Résultats annuels 2010
22/04/2011	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2011
29/04/2011	AfoneMobile lance un nouveau forfait BTP PRO
21/07/2011	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2011
25/08/2011	AfoneMobile lance un nouveau forfait illimité voix et sms
31/08/2011	AfoneMobile partenaire d'Ingenico Prepaid Services pour la distribution de cartes prépayées
05/09/2011	Afone lance AfonePilot Pro, service de monétique centralisée
22/09/2011	Résultats 1 ^{er} semestre 2011
21/10/2011	Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2011
18/11/2011	Acompte sur dividendes
02/12/2011	AfoneMobile – baisse des tarifs

XIX.2.4 – Offre publique :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Néant.

XIX.2.5 – Franchissements de seuil :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Néant.

XIX.2.6 – Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions :

Disponibles sur le site de la société www.afone.com.

Les déclarations des transactions sur actions propres est mis en ligne sur le site internet de la société Afone. Au cours de l'exercice 2011, 5 déclarations ont été établies aux dates suivantes :

- 29 juillet 2011 : rachat de 30.317 titres
- 10 août 2011 : rachat de 1.132 titres
- 30 septembre 2011 : rachat de 19.565 titres
- 22 novembre 2011 : rachat de 41.550 titres
- 2 décembre 2011 : rachat de 500 titres

XIX.2.7 – Pactes-conventions entre actionnaires :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Néant.

XIX.2.8 – Déclarations des dirigeants :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Néant.

XIX.2.9 – Publications au BALO :

Disponibles sur le site du BALO www.journal-officiel.gouv.fr/balo.

Catégorie	N° d'affaire	Paru le :
Convocation - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts	1101664	29/04/2011
Avis préalable de Convocation - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts	1101269	13/04/2011

XIX.2.10 – Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce :

Disponibles sur www.infogreffe.com

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Angers.

XIX.2.11 – Autres documents :

Disponibles sur le site de la société www.afone.com.

Date	Information
29/04/2011	Rapport financier annuel 2010
04/10/2011	Rapport financier du 1 ^{er} semestre 2011
27/04/2012	Rapport financier annuel 2011 (non audité)

XX – ASSEMBLEE GENERALE 2012

XX.1 – Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2011 incluant le rapport sur le Groupe Consolidé

RAPPORT DE GESTION **SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011** **INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GROUPE CONSOLIDÉ**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, pour vous rendre compte notamment de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise.

Ce rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre Groupe.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

1. L'ACTIVITE

1.1 L'activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

Société	Siren	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
AFONE	411 068 737	Société consolidante	Intégration globale
CARTE ET SERVICES	347 719 171	100,00 %	Intégration globale
AFONE FINANCEMENT	482 438 330	100,00 %	Intégration globale
AFONE CALL	503 586 935	100,00 %	Intégration globale
AFONE PAIEMENT	530 129 204	90,00 %	Intégration globale
AFONE SECURITE	402 490 866	100,00 %	Intégration globale
AFONE SERVICES	384 529 483	100,00 %	Intégration globale
PRIMUS TELECOMMUNICATIONS FRANCE	390 411 445	100,00 %	Intégration globale
SEXTANT	343 751 947	75,74 %	Intégration globale
META-LFONE	501 396 378	50,00 %	Intégration proportionnelle
BRETAZONE	533 266 599	50,00 %	Intégration proportionnelle
2R MUSIC	424 297 091	Entité <i>ad hoc</i>	Intégration globale

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 84 594 571 €, en progression de 18,0 % par rapport à 2010, et un résultat net (part du groupe) de 4 944 752 € contre 3 600 838 € pour l'exercice précédent, en hausse de 37,32 %.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

1.1.1 Activité globale du Groupe au cours de l'exercice écoulé

▪ **Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

Le contexte économique et concurrentiel des marchés sur lesquels le Groupe opère est pour 2012 particulièrement incertain. Le Groupe a donc décidé de poursuivre, voire d'accélérer, sa politique d'investissement lui permettant de se positionner sur des marchés aujourd'hui encore inexploités.

▪ **Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés**

Dans la continuité des exercices précédents et afin de maintenir ses efforts de réorganisation, le Groupe a décidé d'engager un plan de restructuration concernant sa filiale Primus Télécommunications France. Celui-ci a été annoncé au cours du dernier trimestre de l'exercice 2011. Huit personnes sont concernées par cette annonce. Le montant estimé du coût de cette opération s'élève à 210 K€.

▪ **Activité en matière de recherche et de développement**

Divers programmes de développement initiés en 2010 ont perduré au cours de l'exercice écoulé. Ceux-ci sont listés ci-après :

- Projet SURKI : ce projet est lié à l'activité « Sécurité » d'AFONE. L'innovation du projet se situe dans la particularité de son système de communication du boîtier d'alarme. Un brevet a été déposé afin de protéger cette innovation.
- Projet RETAIL : ce projet consiste à utiliser le Terminal de Paiement Électronique à d'autres fins que celles normalement prévues. Un brevet a également été déposé afin de protéger cette innovation.
- Projet MONETIQUE : ce projet a pour objectif de développer des briques technologiques monétiques à valeur ajoutée afin d'apporter des services complémentaires et utiles aux clients utilisateurs.

Ces programmes ouvrent droit au Crédit Impôt Recherche. À cet égard, un crédit d'impôt recherche d'un montant de 400 K€ a été accordé au titre de 2010 et validé en 2011, concernant 5 projets : Satti, le Bridge, Surki, Paiement par Mobile et Afone Mobile Retail.

1.1.2 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 84,6 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 18,0 % en données historiques et de 2,7 % en données à base comparable par rapport à 2010.

En **données historiques**, l'augmentation de 18,0 % du chiffre d'affaires du Groupe entre 2010 et 2011, soit une hausse de 12,9 millions d'euros, intègre l'impact favorable des variations de périmètre, qui s'établit à environ 11 millions d'euros et comprend essentiellement l'intégration globale de Primus Télécommunications France sur l'intégralité de l'année.

En **données à base comparable**, le chiffre d'affaires du Groupe progresse de 2,7 %. Le contexte économique général difficile de l'année 2011 a freiné la progression des activités Telecom historiques du Groupe, ne progressant que de 875 K€ sur la totalité de l'exercice, progression obérée par une augmentation des créances irrécouvrables au cours de l'exercice.

L'activité Telecom reste la principale composante du chiffre d'affaires consolidé représentant plus de 93 % de l'activité du Groupe sur l'exercice 2011.

Le résultat opérationnel courant s'affiche à 6 651 K€ en progression de 2 303 K€, représentant une augmentation de plus de 50 %. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation de la rentabilité des offres Telecom de 1,3 point, ainsi que par l'optimisation sans cesse recherchée des ressources humaines. Le résultat opérationnel courant intègre des efforts de développement pour préparer le futur à hauteur de 2 645 K€, en augmentation de 70 % par rapport à 2010.

La trésorerie disponible du Groupe s'établit au 31 décembre 2011 à 17 404 K€, en diminution de 744 K€ sur l'exercice 2011, étant rappelé que AFONE a procédé au versement d'un acompte sur dividendes de 1 808 K€ le 22 novembre 2011. Au 31 décembre 2011, la structure bilancielle du Groupe présente des capitaux propres de 39 496 K€ et une trésorerie nette (trésorerie disponible – concours et emprunts bancaires) de 12 470 K€.

1.1.3 Description des principaux risques et incertitudes

La vive concurrence dans le secteur sur lequel intervient le Groupe pourrait entraîner une baisse des parts de marché ou de la rentabilité de ses activités.

Le Groupe doit faire face à une concurrence très vive dans les principaux marchés sur lesquels il opère. Face à cette concurrence et dans l'objectif d'accroître ou maintenir ses parts de marchés, le Groupe a été conduit à développer de nouveaux services, ainsi qu'à procéder à des investissements importants.

Si l'accroissement de la concurrence sur les services de base ne permettait pas au Groupe de maintenir ses parts de marché ou conduisait à réduire significativement ses marges, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

La crise économique actuelle pourrait affecter l'activité du Groupe de manière significative, notamment par son impact sur le chiffre d'affaires du Groupe ou le développement des nouveaux services.

La crise économique s'est traduite au cours des dernières années par un ralentissement prononcé de l'économie française qui pourrait se prolonger ou s'aggraver si les incertitudes concernant l'économie mondiale et notamment européenne perdurent.

La détérioration de l'activité économique et son impact sur la consommation des ménages et des entreprises, ainsi que l'anticipation d'un retour éventuel à des conditions inflationnistes sont autant d'éléments qui pourraient affecter de manière significative l'activité, le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe.

De plus, la crise économique est génératrice de risques sur les créances clients, tels que l'allongement des délais de paiement des clients avec un impact sur le besoin en fond de roulement, et l'accroissement des impayés avec un impact sur le chiffre d'affaires et la marge en raison de l'application des normes IFRS.

La saturation des réseaux de collecte et de transport engendrée par le développement de nouveaux usages pourrait contraindre les fournisseurs d'accès et les opérateurs de réseaux mobiles à procéder à moyen terme à des investissements très importants dans les réseaux qui pourraient alors se révéler difficiles, voire impossibles à rentabiliser.

La généralisation actuelle des usages du haut débit a déjà ponctuellement produit et pourrait conduire plus globalement à l'avenir à la saturation des réseaux de collecte et de transport existants, provoquant à court terme l'insatisfaction des clients.

Pour répondre à la demande des clients, à la pression des fournisseurs de service, ou des autorités réglementaires, les opérateurs actuels pourraient être contraints à moyen terme de procéder à des investissements massifs afin d'augmenter la capacité de ses réseaux.

Il n'existe aucune garantie que de tels investissements, nécessaires ou imposés, et réalisés par les opérateurs historiques, ne puissent pas être répercutés sur les structures comme celle du Groupe AFONE. Si une telle situation se révélait, la situation financière du Groupe pourrait alors en être affectée.

Le Groupe a opté pour une stratégie de développement de nouvelles activités de croissance pour faire face aux situations listées ci-dessus, cette stratégie pourrait s'avérer coûteuse et/ou inefficace, notamment en raison de la crise économique ou du cadre réglementaire.

Afin de faire face à l'évolution rapide de son secteur d'activité, le Groupe a opté pour une stratégie qui s'appuie notamment sur le développement de services à valeur ajoutée et sur le développement de nouveaux domaines d'activité tels que l'acquisition monétique (agrément ACP obtenu le 6 septembre 2010), la gestion intelligente des flux monétiques (AfonePilot), la télésurveillance grand public.

La poursuite de ces objectifs requiert des ressources importantes, notamment pour ce qui concerne le développement des services, sans garantie que l'usage de ces services ne se développe et permette de rentabiliser les coûts correspondants.

Par ailleurs, le développement de ces nouveaux services pourrait être entravé en raison des développements réglementaires ou en raison de la crise économique, ces services pouvant être considérés par certains clients comme des services non-essentiels.

Enfin, les services à valeur ajoutée proposés par le Groupe pourraient ne pas répondre à la demande des clients, ou s'avérer impossibles à produire à un prix raisonnable. Le développement du chiffre d'affaires attendu des nouvelles activités pourrait ainsi être entravé et affecter les perspectives de croissance du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

La concurrence entre intervenants du marché se joue, et se jouera davantage à l'avenir, sur la capacité des acteurs à offrir des services toujours plus performants, innovants, simples à utiliser et compétitifs. Une déficience dans la capacité du Groupe à fournir de tels services pourrait conduire à la perte de clients et de parts de marché, et affecter son chiffre d'affaires, ses marges et ses résultats.

L'intensification de la concurrence conduit le Groupe à développer des offres de services toujours plus performantes, innovantes, et compétitives, à destination d'un public toujours plus exigeant.

La mise en place et l'offre de tels services nécessitent d'importants efforts de recherche et d'innovation, la maîtrise de technologies complexes, des décisions de lancement très précoces qui supposent une bonne anticipation de l'évolution des besoins.

Si le Groupe ne parvenait pas à maîtriser la complexité des réseaux, des technologies, et des processus nécessaires pour répondre aux attentes de simplicité de ses clients, elle pourrait perdre (ou ne pas acquérir) des parts de marché ou être contrainte à réduire ses marges sur les grandes innovations au cœur de l'évolution du marché, et sa situation financière et ses résultats pourraient alors en être affectés.

Pour rester compétitif, le Groupe va devoir poursuivre la simplification de son organisation et de ses infrastructures et la réduction de ses coûts fixes. Si le Groupe ne parvenait pas à réussir cette transformation, ses marges opérationnelles, sa situation financière et ses résultats pourraient en être négativement affectés.

La capacité du Groupe à affronter ses concurrents et à tirer parti de nouvelles technologies et de nouveaux produits nécessite la transformation accélérée de son organisation, de ses modes de fonctionnement, et de sa structure de coûts. Cette maîtrise des coûts nécessite de continuer à mutualiser les différents systèmes d'information, plateformes de services.

Si le Groupe ne parvenait pas à réaliser ces transformations, ses marges opérationnelles, sa situation financière et ses résultats pourraient en être négativement affectés.

1.1.4 Utilisation par la société des instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par le Groupe n'a pas de conséquence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif.

1.1.5 Progrès réalisés – difficultés rencontrées

AFONE PAIEMENT, filiale à 90 % d'AFONE constituée en janvier 2011, ayant obtenu l'agrément établissement de paiement le 21 février 2011, a opéré le lancement effectif de son activité fin octobre 2011, prévu initialement en juin 2011. Ce retard s'explique par les difficultés rencontrées par le Groupe liées à la mise en place du progiciel de gestion bancaire choisi. L'investissement personnel de l'ensemble des collaborateurs intervenants sur cette nouvelle offre a permis de pallier ces difficultés et d'avoir une vision opérationnelle et sécuritaire telle que souhaitée par la Direction du Groupe.

Primus Télécommunications France a engagé des discussions avec la société Moneygram afin d'obtenir un agrément par la FSA (équivalent de la Banque de France en Angleterre) reconnaissant Primus Télécommunications France comme agent de Paiement de cette société dans le cadre de l'activité transfert d'argent.

Par ailleurs, le Groupe a engagé un investissement important au cours de l'exercice 2011 consistant à la mise en place d'un Moteur de Valorisation en Temps Réel lui permettant d'accroître son autonomie vis-à-vis des opérateurs actuels.

1.1.6 Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Compte tenu de la structure de son bilan et de sa position nette de trésorerie les risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse sont limités.

1.2 L'activité du Groupe par branches d'activités

1.2.1 La téléphonie

L'activité de téléphonie contribue fortement au chiffre d'affaires du Groupe, puisqu'elle représente plus de 93 % du total. Cette forte représentation est notamment le résultat de la prise en compte du chiffre d'affaires de Primus Télécommunications sur l'intégralité de l'année.

En termes de résultat cette activité dégage un bénéfice net part du Groupe de 4 919 K€.

1.2.2 La constitution de parcs

L'activité constitution de parcs, correspondant à la branche sécurité, représente un peu moins de 7 % du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe.

Le résultat net part du Groupe de cette activité est de 26 K€.

1.3 L'activité propre de la société AFONE

La société AFONE, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 74 760 341 €, en progression de 5,3 %, et a généré un bénéfice de 3 766 809,56 €, contre 2 098 476,93 € pour l'exercice précédent, en hausse de 79,50 %.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

1.3.1 Commentaires sur l'activité de la société AFONE au cours de l'exercice écoulé

▪ **Situation de la Société et son activité durant l'exercice écoulé**

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société s'inscrit en hausse par rapport à l'exercice précédent puisqu'il s'est élevé à 74 760 340 € contre 70 977 900 €.

Le résultat d'exploitation ressort en perte de 2 616 354 € en raison des efforts de développement pour préparer le futur à hauteur de 2 645 K€, en augmentation de 70 % par rapport à 2010.

Le résultat financier est positif à 7 663 818 €, compte tenu des dividendes perçus des sociétés META-LFONE, AFONE SECURITE et AFONE FINANCEMENT pour un montant global de 7 413 379 €.

Les conventions d'intégration fiscale signées entre la Société et ses filiales génèrent une charge d'intégration de 967 K€, aboutissant à une charge nette d'impôt de 879 K€.

La Société enregistre donc un bénéfice pour l'exercice de 3 766 810 €. Nous vous rappelons que le bénéfice net de l'exercice 2010 s'élevait à 2 098 477 €.

Compte tenu de ces éléments, le total bilan à la date de clôture ressort à 62 151 382 €. Il était de 61 650 825 € au 31 décembre 2010.

▪ **Évolution prévisible**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

▪ **Événements importants intervenus depuis la date de clôture**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

▪ **Activités en matière de recherche et de développement**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

▪ **Activités et résultats des filiales**

Sociétés	Chiffre d'affaires (en €)	Résultat net (en €)
CARTE ET SERVICES	13 545 259	363 431
AFONE SECURITE	5 357 863	242 872
AFONE FINANCEMENT	6 249 352	924 726
AFONE CALL	1 244 285	11 738
AFONE PAIEMENT	363	-219 553
PRIMUS TELECOMMUNICATIONS FRANCE	12 194 186	-112 149
SEXTANT	1 033 523	37 352

▪ **Progrès réalisés – difficultés rencontrées**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

▪ **Perspectives d'avenir**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

▪ **Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

■ Description des principaux risques et incertitudes

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

■ Utilisation par la Société des instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par la Société n'a pas de conséquences significatives sur l'évaluation de son actif et de son passif.

■ Informations sur les délais de paiement

En K€	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours			
Total des dettes	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11
fournisseurs	6 631	5 582	3 138	2 402	35	8	2 663	2 288

■ Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société AFONE a souscrit au capital initial de la société BRETAFONE, à hauteur de 50 %, pour 100 000 €, et à celui de la société AFONE PAIEMENT, à hauteur de 90 % pour 1 350 000 €.

En outre, la société AFONE a acquis auprès de sa filiale CARTE ET SERVICES la totalité de la participation que cette dernière détenait dans la société SEXTANT, soit 75 % de son capital et de ses droits de vote.

■ Conséquences sociales et environnementales de l'activité

La gestion administrative ainsi que la prise en compte des spécificités locales restent le socle du développement des ressources humaines du Groupe mais l'essentiel des efforts se concentre vers l'accompagnement des managers et la gestion des mobilités fonctionnelles ou géographiques.

Les équipes RH, sous l'impulsion du directeur des Ressources Humaines Groupe, développent une approche concrète de la gestion des hommes où chaque collaborateur est impliqué, qui s'illustre par :

- L'organisation d'entretiens professionnels annuels d'évaluation, qui concernent tous les salariés du Groupe. Ces entretiens « manager-collaborateur », importante démarche de management, ont pour but d'améliorer la performance des salariés, de mettre en avant leurs potentiels et d'accompagner ainsi au mieux la gestion des ressources humaines du Groupe. Les objectifs de ces entretiens sont l'évaluation de l'année écoulée, la définition et la planification des objectifs futurs, le maintien et le renforcement des conditions de performance et le développement des compétences.
- La mise en œuvre de systèmes d'informations RH, permettant d'automatiser un certain nombre de tâches, notamment grâce à un accès direct pour les collaborateurs et les managers, à la gestion des plannings de présence, des congés... Des processus collaboratifs complémentaires sont déployés régulièrement.
- La mise en place d'une démarche active d'intégration et de formation, notamment pour le personnel employé dans l'encadrement commercial.

Ces outils et les démarches de développement de compétences sont destinés à trois pôles métiers regroupant les fonctions opérationnelles du Groupe :

- les fonctions commerciales (itinérants, sédentaires, grands comptes ...),
- les fonctions commerciales supports (développement, audit & qualité, marketing, achats, e-commerce, service clients et SAV, informatique décisionnelle ...),
- les fonctions supports administratives (commercial opérationnel, juridique, ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion, frais généraux, back office, logistique, informatique...).

Par ailleurs, AFONE s'est conformée depuis 2005 à certaines obligations de collecte des appareils usagers via son activité de distribution directe.

Les utilisateurs finaux sont invités à retourner au centre logistique du Groupe les matériels usagés. En fonction de l'état de ces matériels, ils sont soit recyclés, soit remis en état de fonctionnement optimal afin de servir au dépannage des clients.

Concernant l'obligation de reporter le coût de l'élimination des déchets sur les documents de vente et les factures, entrée en vigueur le 15 novembre 2006, AFONE a intégré au sein de son système informatique le barème correspondant.

2. LES RESULTATS

2.1 L'affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 3 766 809,56 euros de la façon suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice.....	3 766 809,56 euros
- Report à nouveau antérieur.....	8 481,20 euros

Affectation :

- Distribution à titre de dividende	3 616 537,80 euros
- Report à nouveau du solde.....	158 752,96 euros

Totaux.....	3 775 290,76 euros	3 775 290,76 euros
--------------------	---------------------------	---------------------------

Ainsi, le dividende revenant à chaque action, serait de 0,58 €, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Il est rappelé qu'il a déjà été versé un acompte de 1 808 268,90 € correspondant à un dividende par titre de 0,29 €. Il reste donc à verser aux actionnaires un solde de dividende de 1 808 268,90 € correspondant à un dividende par titre de 0,29 €.

2.2 Le paiement des dividendes

Ce dividende serait payable le 8 juin 2012 et le détachement du coupon interviendrait le 5 juin 2012.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

2.3 Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2010	0,40 €	-	-
31 décembre 2009	0,02 €	-	0,30 €
31 décembre 2008	-	-	-

2.4 Les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 14.816 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

3. LE CAPITAL DE LA SOCIETE

3.1 L'actionariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la société au 31 mars 2011, directement ou indirectement, plus du vingtième, du dixième, de 15 %, du cinquième, du quart, de 30 %, du tiers, de la moitié, des deux tiers, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Seuils en capital	Seuils en droits de vote
Détenant plus de 5 %	Néant	Awys Concert familial DURAND-GASSELIN
Détenant plus de 10 %	Fintech Awys Concert familial DURAND-GASSELIN	Néant
Détenant plus de 15 %	Néant	Fintech
Détenant plus de 20 %	Néant	FL Finance
Détenant plus de 25 %	FL Finance	Néant
Détenant plus de 30 %	Néant	Néant
Détenant plus de 33,⅓ %	Concert familial FOURNIER	Concert familial FOURNIER
Détenant plus de 50 %	Concert FOURNIER DURAND-GASSELIN	Concert FOURNIER DURAND-GASSELIN
Détenant plus de 66,2/3 %	Néant	Néant
Détenant plus de 90 %	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

3.2 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites aux paragraphes 3.1 ci-dessus et 3.3 à 3.5 ci-après.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- Un pacte d'actionnaires signé le 5 mars 2010 entre M. Philip FOURNIER et M. Éric DURAND-GASSELIN, constitutif d'une action de concert, a été porté à la connaissance de la société. Il prévoit un engagement de concertation avant les assemblées générales et une information préalable à tout projet de cession d'actions de la société par l'une ou l'autre des parties.

- Il n'a été conclu aucun engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite "Loi Dutreil" du 1^{er} août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires (articles 9 et 10 des statuts de la société).
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 3.6 et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

3.3 Les actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée par la société n'en détient une quelconque quotité de capital.

3.4 Avis de détention et aliénation de participation croisée

Au cours de l'exercice dont nous vous demandons d'approuver les comptes, aucun avis de détention ni d'aliénation de participation croisée n'a été délivré, ni reçu, par notre société.

3.5 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Dans le cadre de notre programme de rachat d'actions, la société a procédé, entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées :	93 064
Cours moyen des achats :	11,52 €
- Nombre d'actions vendues :	0
Cours moyen des ventes :	n/a €
- Montant total des frais de négociation :	749,98 €
- Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice :	114 267
Valeur évaluée au cours d'achat :	1 221 269,10 €
Valeur nominale :	0,10 €

Motifs des acquisitions	% du capital	Volume d'actions utilisées
Actionnariat salarié (attributions gratuites d'actions)	0,15 %	9 500
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	0,00 %	0
Opérations de croissance externe	1,68 %	104 767
Annulation	0,00 %	0
Animation du cours	0,00 %	0

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

3.6 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues

Nous vous proposons de conférer au conseil d'administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 17 mai 2011.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions,
- De procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires,
- D'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 30,00 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 18 706 230 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

4. LES MANDATAIRES

4.1 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires, durant l'exercice écoulé, figure en annexe du présent rapport.

4.2 Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration par la présente assemblée.

4.3 Fixation du montant global des jetons de présence à verser

Nous vous suggérons de fixer le montant global des jetons de présence à verser aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice en cours à quinze mille euros (15 000,00 €).

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, jusqu'à décision contraire.

4.4 Les rémunérations des mandataires

Tableau 1

Ce tableau présente une synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux fournis dans les tableaux suivants. Ces tableaux visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux en lien avec leur mandat par (i) la société, (ii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, (iii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé et (iv) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé. Lorsque la société cotée appartient à un groupe, l'information sur la rémunération du dirigeant mandataire social porte sur les sommes dues, par toutes les sociétés de la chaîne de contrôle, en lien avec le mandat exercé dans la société cotée.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
M. Philip FOURNIER	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	223	453
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	223	453
M. Éric DURAND-GASSELIN	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	205	225
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	205	225

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Philip FOURNIER Président-Directeur général	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	217	217	227	227
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	220	220
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature (voiture)	6	6	6	6
TOTAL	223	223	453	453
Éric DURAND-GASSELIN Directeur général délégué	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	205	205	225	225
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature (voiture)	0	0	0	0
TOTAL	205	205	225	225

Tableau 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

- néant -

Tableau 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

- néant -

Tableau 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

- néant -

Tableau 6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

- néant -

Tableau 7 - Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

- néant -

Tableau 8 - Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions

- néant -

Tableau 9 - Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

- néant -

Tableau 10 - Cumul mandat social / contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, indemnités relatives à une clause de non concurrence

- néant -

Nous vous précisons par ailleurs que Monsieur Vincent KEMMOUN, seul mandataire social non dirigeant de la société, n'a perçu aucune rémunération à quelque titre que ce soit, tant de la part de la société que de la part de sociétés contrôlées par la société.

5. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société EXPERTISE ET SERVICES arrive à expiration.

Par ailleurs, le mandat de la société PROGESTION, commissaire aux comptes suppléant, arrive à expiration.

Nous vous proposons de renouveler la société EXPERTISE ET SERVICES, dont le signataire représentant la personne morale est Monsieur Philippe SENECHAL, dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire, et de renouveler la

société PROGESTION dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous informons que les sociétés EXPERTISE ET SERVICES et PROGESTION n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

6. QUOTITE DE CAPITAL DETENU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détenaient aucune participation, telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la société.

7. LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

8. MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS

Nous vous demandons de procéder à une modification de l'article 7 des statuts, en précisant que le droit de vote double sera désormais conféré aux actions ordinaires, dès lors que l'actionnaire en aura fait la demande auprès de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Cette condition formelle supplémentaire, qui ne modifie pas la durée de deux ans au-delà de laquelle le droit de vote double continuera d'être conféré aux actions nominatives, permettra de simplifier le suivi de l'évolution des droits de vote attachés aux actions de la société.

* *
*

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le conseil d'administration

XX.2 – Assemblée Générale Mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 1^{er} juin 2012 – Texte des résolutions proposées.

AFONE
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 623 541 euros
Siège social : 11 place François Mitterrand
49100 ANGERS
411 068 737 RCS ANGERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2012
TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

Approbation des comptes : les deux premières résolutions soumettent à l'approbation des actionnaires les comptes consolidés et annuels pour l'exercice écoulé faisant ressortir respectivement un résultat de 4 944 752 euros et de 3 766 809 euros.

Première résolution (ordinaire) - approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 4 944 752 euros.

Deuxième résolution (ordinaire) - approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 3 766 809,56 euros.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Affectation du résultat : la 3^{ème} résolution propose une affectation du résultat de l'exercice écoulé permettant de verser un dividende de 0,58 € par action. Si cette proposition est adoptée, et compte tenu d'un acompte sur dividende de 0,29 € par action versé en novembre 2011, le solde du dividende, soit 0,29 € par action, sera versé le 8 juin 2012.

Troisième résolution (ordinaire) - affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice.....	3 766 809,56 euros
- Report à nouveau antérieur	8 481,20 euros

Affectation :

- Distribution à titre de dividende	3 616 537,80 euros
- Report à nouveau du solde	158 752,96 euros

Totaux	3 775 290,76 euros	3 775 290,76 euros
---------------------	---------------------------	---------------------------

L'assemblée générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,58 €, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Il est rappelé qu'il a déjà été versé un acompte de 1 808 268,90 € correspondant à un dividende par titre de 0,29 €. Il reste donc à verser aux actionnaires un solde de dividende de 1 808 268,90 € correspondant à un dividende par titre de 0,29 €. Le détachement du dividende interviendra le 5 juin 2012 et le paiement des dividendes sera effectué le 8 juin 2012.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus par action ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2010	0,40	-	-
31 décembre 2009	0,02 €	-	0,30 €
31 décembre 2008	-	-	-

Conventions réglementées : la 4^{ème} résolution vise les conventions dites réglementées passées au cours de l'exercice écoulé et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Quatrième résolution (ordinaire) - rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'assemblée générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Jetons de présence : la 5^{ème} résolution concerne les jetons de présence. Il vous est proposé de fixer leur montant à 15 000,00 € au titre de l'exercice en cours.

Cinquième résolution (ordinaire) - fixation du montant des jetons de présence

L'assemblée générale fixe le montant annuel des jetons de présence à allouer au conseil d'administration à quinze mille euros (15 000,00 €).

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Mandats des commissaires aux comptes : les 6^{ème} et 7^{ème} résolutions concernent les mandats des commissaires aux comptes. Il vous est proposé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société EXPERTISE ET SERVICES, et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société PROGESTION, pour une durée de six exercices.

Sixième résolution (ordinaire) - renouvellement du mandat de EXPERTISE ET SERVICES aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale renouvelle la société EXPERTISE ET SERVICES, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La société EXPERTISE ET SERVICES, qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Septième résolution (ordinaire) - renouvellement du mandat de PROGESTION aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale renouvelle la société PROGESTION, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La société PROGESTION, qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Programme de rachat d'actions : la 8^{ème} résolution permet à la société de racheter ses propres actions dans les limites fixées par les actionnaires et conformément à la loi. Elle permet d'agir dans la limite de 10 % de capital pour un prix maximum de 30 € par action. Le rapport du conseil d'administration reprend les caractéristiques du programme de rachat proposé cette année et vous informe de l'utilisation du programme précédent. La 9^{ème} résolution permet à la société d'annuler les actions acquises dans cet objectif dans le cadre du programme de rachat d'actions et ce dans la limite de 10 % du capital en 24 mois.

Huitième résolution (ordinaire) - autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2011.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions,
- De procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires,
- D'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30,00 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 18 706 230 €.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à ces opérations, en arrêter les conditions et modalités, conclure tous accords et effectuer toutes formalités.

Neuvième résolution (extraordinaire) - autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1) Donne au conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 31 mai 2014, la durée de validité de la présente autorisation,

3) Donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Modification statutaire : la 10^{ème} résolution modifie l'article 7 des statuts pour ajouter une condition formelle à l'octroi du droit de vote double aux actions nominatives, à savoir la demande d'en bénéficier faite à la société par lettre recommandée AR. La 11^{ème} résolution donne les pouvoirs nécessaires pour accomplir les formalités consécutives à cette modification.

Dixième résolution (extraordinaire) - modification de l'article 7 des statuts

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de remplacer le troisième paragraphe de l'article 7 des statuts par le paragraphe suivant : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, dès lors qu'il en a fait la demande auprès de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ».

Cette modification entrera en vigueur pour les actions acquises à compter du 2 juin 2012.

Onzième résolution (ordinaire) - pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

**ANNEXE 1 –TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN
MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE
(article L. 225-100 al. 7 C. com.)**

Objet de la délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents ¹	Utilisations au cours de l'exercice 2011 et jusqu'au 21/03/2012 ¹	Montant résiduel ¹ au 21/03/2012
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	17/05/2011	16/07/2013	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	17/05/2011	16/07/2013	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	17/05/2011	16/07/2013	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	17/05/2011	16/07/2013	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies	17/05/2011	16/07/2013	10 % du capital social par période de 12 mois	-	-	10 % du capital social par période de 12 mois
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	17/05/2011	16/07/2013	10 % du capital social			10 % du capital social
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	17/05/2011	16/07/2013	1 % du capital social	-	-	1 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	17/05/2011	16/07/2013	1 % du capital social	-	-	1 % du capital social

¹ Préciser le nombre et la nature des valeurs mobilières, droits ou options émis ou attribués, et le montant de l'augmentation de capital en résultant immédiatement ou à terme.

ANNEXE 2 – RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2011	2010	2009	2008	2007
I. Situation financière en fin d'exercice (en €)					
a) Capital social	623 541	623 541	623 541	623 541	623 541
b) Nombre d'actions émises	6 235 410	6 235 410	6 235 410	6 235 410	6 235 410
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives (en k€)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	74 760	70 978	57 443	43 371	27 605
b) Bénéfice avant impôts, amortissement et provisions	7 465	5 678	3 860	1 297	453
c) Impôts sur les bénéfices	879	-1 140	-492	-368	0
d) Bénéfice après impôts, amortissement et provisions	3 767	2 098	-73	-17 100	-2 643
e) Montant des bénéfices distribués	3 585*	2 494	1 995	0	0
III. Résultat des opérations réduites à une seule action (€)					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,06	1,09	0,70	0,27	0,07
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,60	0,34	-0,01	-2,74	-0,42
c) Dividende versé à chaque action	0,57*	0,40	0,32	0,00	0,00
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	161	178	156	148	95
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (K€)	6 296	6 698	6 046	4 657	3 616
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) (K€)	2 511	2 655	2 523	1 913	1 536

* sous réserve de l'adoption de la résolution correspondante

ANNEXE 3 – TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

1. Personnes Responsables	
1.1. Nom et fonction des personnes responsables	4
1.2. Attestation des personnes responsables	4
2. Contrôleurs légaux des comptes	5
2.1. Coordonnées	5
2.2. Changements	NA
3. Informations financières sélectionnées	6
3.1. Informations financières historiques	6
3.2. Informations financières intermédiaires	NA
4. Facteurs de risques	
4.1. Risques de marché	10
4.2. Risques juridiques	14
4.3. Description des litiges en cours	18
4.4. Assureur	34
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	19-23
5.2. Investissements	23
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	29-32
6.2. Principaux marchés	24-27
6.3. Evénements exceptionnels	33
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	12, 15-17, 33
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	NA
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	36
7.2. Liste des filiales importantes	36
8. Propriétés immobilières, équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	23
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	70
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	39-103
9.2. Résultat d'exploitation	53, 76, 79
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux	51, 75, 77-78
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	55, 80
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	16
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la Société	17
10.5. Sources de financement attendus qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la direction a pris des engagements fermes et les immobilisations corporelles planifiées	NA

11. Recherche et développement, brevets et licences	111
12. Informations sur les tendances	112
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	113
14. Organes d'administration et de direction	
14.1. Composition des organes d'administration et de direction	114
14.2. Conflits d'intérêts	114
15. Rémunération et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	69
15.2. Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	62-63
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	127
16.2. Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration	NA
16.3. Informations sur les comités	119-120
16.4. Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'entreprise	118
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	132
17.2. Participation et stock-options des mandataires sociaux	108-110
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	108-110
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	110
18.2. Existence de droits de vote différents	104, 109-110
18.3. Contrôle de l'émetteur	108
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	NA
19. Opérations avec des apparentés	71
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	
20.1. Informations financières historiques	39-42, 75-80
20.2. Informations financières pro forma	NA
20.3. Etats financiers	39-42, 75-80
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	72-74, 98-103
20.5. Date des dernières informations financières	137-139
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	137
20.7. Politique de distribution du dividende	136
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	18
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	104
21.2. Acte constitutif et statuts	20-22
22. Contrats importants	24-34
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	134
24. Documents accessibles au public	135-139
25. Informations sur les participations	81

I – Rapport financier annuel

Le rapport financier annuel requis en application des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF et rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent document de référence.

Éléments requis par les articles L.451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF	Document de référence
Comptes consolidés (IFRS)	Section X.1 – pages 39 à 71
Comptes annuels (normes françaises)	Section X.3 – pages 75 à 97
Rapport de gestion	Voir table de concordance du Rapport de gestion
Déclaration de la personne responsable	Section I.2 – page 4
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	Section X.2 – pages 72 à 74
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	Section X.4 – pages 98 à 103
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	Annexe aux comptes consolidés, Note 4.31 – page 69

II – Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le rapport de gestion sur l'exercice 2011 rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent document de référence. Il a été arrêté par le Conseil d'Administration du Groupe Afone le 21 mars 2012.

Éléments requis par le Code de Commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlement général de l'AMF	Document de référence
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société durant l'exercice écoulé (L.225-100 et L.232-1 du Code de Commerce)	Chapitre XX pages 145 à 146
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé (L.225-100-2 et L.233-26 du Code de Commerce)	Chapitre XX page 141
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (L.233-6 du Code de Commerce)	Chapitre XX page 145
Evolution prévisible (L.232-1 et L.233-26 du Code de Commerce)	Chapitre XX pages 141 et 144
Événements importants survenus après la date de clôture de l'exercice (L.232-1 et L.233-26 du Code de Commerce)	Chapitre XX pages 141 et 144
Activités en matière de recherche et développement (L.232-1 et L.233-26 du Code de Commerce)	Chapitre XX pages 141 à 143 et 145
Prises de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (L.233-6 du Code de Commerce)	Chapitre XX page 146
Informations relatives aux questions d'environnement et conséquences environnementales de l'activité (L.225-100, L.225-102-1 et R.225-105 du Code de Commerce)	Chapitre XX pages 146 à 147
Informations relatives aux questions de personnel et conséquences sociales de l'activité (L.225-100, L.225-102-1 et R.225-104 du Code de Commerce)	Chapitre XX pages 146 à 147
Description des principaux risques et incertitudes (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de Commerce)	Chapitre XX pages 142 à 143 et 146
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de Commerce)	Chapitre V Pages 15 à 17
Exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de Commerce)	Chapitre V Pages 15 à 17

Éléments requis par le Code de Commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlement général de l'AMF	Document de référence
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (L. 2 25-100 du Code de commerce)	Annexe 1 Page 159
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L.225-100-3 du Code de Commerce)	Chapitre XX Page 148 à 149
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L.225-102 du Code de Commerce)	Chapitre XX Page 153
Identité des actionnaires détenant plus de 5% ; autocontrôle (L.233-13 du Code de Commerce)	Chapitre XX Page 148
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement général de l'AMF)	Chapitre XX Page 148
Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (L.225-102-1 du Code de Commerce)	Chapitre XX Page 151
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L.225-102-1 du Code de Commerce)	Chapitre XV page 127
Informations sur les rachats d'actions (L.225-111 du Code de Commerce)	Chapitre XX Page 149
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (243 bis du Code Général des Impôts)	Chapitre XX Page 147 à 148
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (243 bis du Code Général des Impôts)	Chapitre XX Page 147 à 148
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L. 2 32-6 du Code de commerce)	Aucune modification

III – Rapport du Président sur la gouvernance et le contrôle interne

Le rapport du Président du Conseil d'Administration requis en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce et rendant compte des éléments mentionnés ci-après, est inclus dans le présent document de référence. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe Afone le 21 mars 2012.

Éléments requis par l'article L.225-37 du Code de Commerce	Document de référence
Composition du Conseil d'Administration	Chapitre XV, page 118
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	Chapitre XV page 119
Référence à un code de gouvernement d'entreprise	Chapitre XV, page 118
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société	Chapitre XV Pages 121 à 126
Limitation aux pouvoirs du Directeur Général	Chapitre XV, page 120
Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	Chapitre XV pages 120 à 121
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	Chapitre XV page 121

IV – Documents adressés aux actionnaires sur demande

Les documents requis par l'article R.225-88 du Code de Commerce (documents adressés aux actionnaires qui en font la demande avant l'Assemblée Générale annuelle) inclus dans le présent document de référence sont listés ci-après. Les autres documents requis par ledit article sont inclus dans l'avis de convocation adressé aux actionnaires et sont accessibles sur le site internet : www.afone.com/Institutionnel/groupe/docs_telecharger.

Eléments requis par l'article R.225-88 du Code de Commerce	Document de référence
Comptes annuels avec tableau d'affectation des résultats	Section X.3 – pages 75 à 97
Comptes consolidés	Section X.1 – pages 39 à 71
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	Section XX.1 – pages 140 à 153
Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	Section X.3.7 – page 160
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	Section XV.3 – pages 117 à 126
Rapport annuel des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	Section X.4 – pages 98 à 99
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	Section X.4 – pages 100 à 103
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Section X.2 – pages 72 à 74
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne	Section XV.4 – pages 128 à 130
Liste des administrateurs avec indication des fonctions exercées dans d'autres sociétés	Section XV.3 – page 127
Texte des résolutions présentées par le Conseil d'Administration	Section XX.2 – pages 154 à 158